

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

8 SEPTEMBRE 2020

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2020 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	7
1.1	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement des écoles de devoirs (suivi)»	7
1.2	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouveau contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance»	8
1.3	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vaccins Human Papillomavirus»	9
1.4	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Retard des vaccinations en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite de la Covid-19»	9
1.5	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aménagements réalisés dans le cadre de la réforme "MILAC"»	11
1.6	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réforme "MILAC"»	11
1.7	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Protocole de la procédure de gestion des cas et contacts Covid-19 en accueil temps libre»	13
1.8	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Courrier "Nos accueillants extrascolaires en avant!"»	13
1.9	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Perspectives pour l'accueil temps libre»	13
1.10	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Formations initiales des professionnels et professionnelles de la petite enfance»	15
1.11	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Maltraitance infantile – suivi après le déconfinement»	17
1.12	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réponse de l'Office de la naissance et de l'enfance face à l'évolution de la pauvreté infantile»	17
1.13	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Évaluation du service adoption de l'Office de la naissance et de l'enfance»	19
1.14	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Encouragement des synergies entre CPAS et associations en matière de violences conjugales et intrafamiliales»	20

1.15	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reconnaissance et encadrement du syndrome Pathological Demand Avoidance dans l'enseignement»	21
2	Interpellation de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Déconfinement du secteur culturel et perspectives» (Article 78 du règlement)	22
3	Question orale de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réduction de la distanciation sociale au sein des lieux de culture» (Article 78 du règlement)	22
4	Question orale de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rentrée culturelle et accueil du public dans les salles de théâtre» (Article 78 du règlement)	22
5	Question orale de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «#Redalartebelgium: poursuite des activités en arts vivants en 2020-2021 et leur accessibilité» (Article 78 du règlement)	22
6	Questions orales (article 82 du règlement)	35
6.1	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des mesures de soutien au secteur du livre»	36
6.2	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Concrétisation des recommandations du groupe "Un futur pour la Culture"»	37
6.3	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appel à projets "Un futur pour la Culture"»	37
6.4	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Un futur pour la Culture»	37
6.5	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Revendications des artistes plasticiens»	40
6.6	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des aides octroyées au secteur culturel»	42
6.7	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation du Centre Keramis»	43
6.8	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Portail Libre!»	44
6.9	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fin du moratoire relatif aux investissements dans les infrastructures culturelles»	44
6.10	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Le Muséobus»	45

6.11	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Revendications du monde culturel visant à établir un statut d'artiste»	47
6.12	Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suite des réunions de la conférence interministérielle Culture»	47
6.13	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Poursuite de la lutte pour la création d'un statut pour les artistes, techniciens et techniciennes»	47
6.14	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Place réservée à l'éducation permanente»	50
6.15	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avenir de la scène alternative en Fédération Wallonie-Bruxelles»	52
6.16	Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Étude sur l'évolution des pratiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles»	53
6.17	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Théâtre Le Public face à la crise»	54
6.18	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Patrimoine immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	56
6.19	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mise en œuvre du décret sur la gouvernance – nouvel appel à candidatures»	57
6.20	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Licenciements et pertes de revenus pour les travailleurs de la culture»	58
6.21	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Absence d'aides pour les lieux culturels non subsidiés»	60
6.22	Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Guichet des arts»	61
6.23	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bourses d'aide aux projets dans le cadre d'une politique de soutien à la création et à la diffusion culturelles dans le domaine des lettres et du livre»	61
6.24	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fusion de La Deux et de Pure en Tipik à la RTBF»	63
6.25	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Positionnement des médias de proximité dans l'offre de chaînes des distributeurs»	64

6.26	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Positionnement des télévisions locales dans l'offre des distributeurs TV»	64
6.27	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi du dossier relatif à la vente des Éditions de l'Avenir»	66
6.28	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Octroi d'une aide publique à RTL Belgium».....	67
6.29	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la négociation de l'aide d'urgence à RTL».....	67
6.30	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Audit sur le marché publicitaire belge francophone».....	69
6.31	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures d'aide au secteur des médias»	69
6.32	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prolongement des aides aux cinémas de proximité»	71
6.33	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien aux cinémas de quartier»	71
6.34	Question de Mme Gwenaëlle Grovonijs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Julian Assange et la liberté de la presse»	73
6.35	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la campagne "J'peux pas j'ai cinéma"»	75
6.36	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Limitation de la publicité sur La Première»	76
6.37	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Diminution de la publicité à la RTBF»	76
6.38	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «LN24: lancement de la deuxième année de chaîne d'information LN24 et maintien de l'emploi»	77
6.39	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Stéréotypes de genre et éducation aux médias».....	78
6.40	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Collaboration entre l'Agence France Presse et Facebook en vue de traquer les fake news et leurs contenus en Belgique».....	79
6.41	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Éducation aux médias»	80
6.42	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation financière des télévisions locales»	81

6.43	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renforcement du dialogue et des partenariats entre les opérateurs culturels et les acteurs médiatiques en Fédération Wallonie-Bruxelles»	82
6.44	Question de Mme Gwenaëlle Grovonijs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Droits des femmes en Fédération Wallonie-Bruxelles»	83
6.45	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Pérennité des mesures mises en place pour lutter contre les violences faites aux femmes»	84
7	Ordre des travaux	85

VERSION PROVISoire

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h05.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement des écoles de devoirs (suivi)»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, le 26 mai dernier, je vous avais interrogée sur le développement des écoles de devoirs (EDD), qui font partie du secteur de l'accueil temps libre (ATL) et dépendent de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Pour rappel, dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement marque sa volonté de «veiller à mieux articuler la politique éducative mêlant scolaire et extrascolaire, en associant les acteurs des secteurs concernés», de «revoir les législations concernant l'accueil temps libre et les écoles de devoirs en vue d'offrir à tous les enfants un accueil extrascolaire et des loisirs de qualité dans une continuité et une cohérence pédagogique avec l'école» et de «rassembler les activités au sein ou à proximité des écoles, encourager et encadrer le partage des locaux». La DPC prévoit également de «soutenir le développement d'activités de soutien scolaire de qualité et des écoles des devoirs au sein ou à proximité des écoles».

J'ai déjà exposé précédemment les nombreuses raisons pour lesquelles les EDD sont des institutions essentielles pour les enfants et les animateurs qui s'y engagent. Je ne reviendrai donc pas sur le sujet aujourd'hui. Ma précédente question orale portait sur les conséquences de la crise sanitaire pour ce secteur. Toutefois, elle avait été jointe à de nombreuses autres questions et n'avait pas obtenu de réponse précise. C'est la raison pour laquelle je reviens aujourd'hui sur la création de nouvelles EDD.

Comment comptez-vous augmenter le nombre d'EDD en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme indiqué sur la feuille de route de votre gouvernement? Des projets sont-ils en attente? Comment les concrétiserez-vous? Disposez-vous d'un cadastre des besoins? Ne pourrions-nous pas envisager une programmation dans ce secteur

et/ou une répartition par sous-région comme c'est le cas pour les milieux d'accueil?

Par ailleurs, d'après la DPC, le gouvernement souhaite «élaborer une stratégie, avec les acteurs scolaires et extrascolaires, en vue de la construction d'une politique éducative cohérente mêlant scolaire et extrascolaire». Il importe, selon vous, de penser l'éducation des enfants comme un ensemble cohérent et d'investir les écoles pour en faire des lieux de vie, de participation et d'éducation au sens large, pour tous et toutes, dans une continuité et une cohérence pédagogique. Vous estimez qu'à l'heure actuelle, trop d'initiatives extrascolaires de qualité ne sont offertes qu'à un nombre restreint d'élèves, alors qu'elles bénéficieraient à bien plus d'enfants si elles étaient organisées dans les écoles. Vous avez indiqué que ce grand chantier, retardé à cause de la crise sanitaire, serait prochainement amorcé.

Le 23 juin dernier, vous avez précisé, en réponse à une question orale relative au statut des accueillants extrascolaires, que les travaux relatifs à la réforme de l'ATL au sens large débiteraient cet automne. Comment ces travaux se dérouleront-ils? Les décrets en vigueur seront-ils évalués? Dans l'affirmative, qui sera chargé de ce travail? Pourriez-vous nous présenter votre méthodologie de travail ainsi qu'un calendrier? La création de nouvelles EDD, prévue par la DPC, fait-elle partie de cette stratégie?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le nombre d'EDD reconnues par l'ONE a progressé de manière continue ces dernières années. Leur nombre est passé de 346 en 2017 à 369 en 2019. En octobre 2019, l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) a dressé un état des lieux des réalisations, des besoins et des enjeux des EDD. Selon le rapport, 67 % des EDD déclarent ne pas pouvoir prendre en charge tous les enfants. Le chiffre varie d'une région à une autre: le refus d'inscription est supérieur à 90 % à Bruxelles, contre 20 % seulement en province de Luxembourg.

L'apport des EDD pour les enfants et les jeunes est capital. Je souhaite en faire bénéficier le plus grand nombre en accordant une attention particulière aux plus défavorisés qui, pour la plupart, n'exercent aucune activité en dehors du temps scolaire. Comme vous l'avez rappelé, Madame la Députée, le gouvernement s'est engagé, dans la DPC, à «élaborer une stratégie, avec les acteurs scolaires et extrascolaires, en vue de la construction d'une politique éducative cohérente mêlant scolaire et extrascolaire». Le gouvernement a confirmé cet engagement en souhaitant «adapter progressivement, en concertation avec les enseignants et les autres acteurs concernés, les rythmes scolaires annuels et journaliers au rythme chronobiologique des enfants et réformer l'organisation

du temps scolaire et le financement de l'extrascolaire. Le rythme journalier doit donc s'appuyer sur une politique cohérente d'éducation (formelle et non formelle) associant l'enseignement, l'extrascolaire, le soutien scolaire, l'activité associative, le sport et les activités artistiques et culturelles».

À court terme, j'envisage de «copiloter» cette réflexion avec la ministre de l'Éducation, Mme Caroline Désir, en y associant les secteurs de l'enseignement et de l'ATL et en m'appuyant sur les résultats des projets pilotes créés à l'échelon local ainsi que sur les acteurs ayant à leur actif des expériences probantes et inspirantes. Dans ce cadre, la participation des enfants au processus de la réforme, dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), m'apparaît comme une évidence.

Je ne peux pas encore répondre aux questions portant sur la réforme au sens large, Madame la Députée, car je dois encore en débattre avec mes collègues du gouvernement. Je vous confirme néanmoins que les projets seront toujours menés en concertation avec les secteurs concernés et avec les enfants.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Les EDD et l'ATL au sens large sont en effet des compléments essentiels à l'école et je vous rejoins parfaitement, Madame la Ministre, dans votre volonté de décloisonner ces deux secteurs pour plus de cohérence et d'efficacité.

J'aurais souhaité obtenir davantage de précisions, puisque le chantier annoncé devait débiter cet automne. Je pensais dès lors que la méthodologie était déjà fixée, mais je comprends que vous deviez vous concerter avec vos collègues et surtout avec Mme Caroline Désir. Je reviendrai vers vous prochainement.

1.2 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouveau contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance»

Mme Delphine Chabbert (PS). – En juin dernier, à la suite de questions concernant le contrat de gestion actuel de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), vous avez annoncé, Madame la Ministre, la création d'un tableau de bord intégré permettant de suivre, action par action, le travail de cette instance. Vous avez également mentionné que l'ONE identifiera les enjeux et les axes d'amélioration qui définiront le nouveau contrat de gestion, ainsi que le vaste projet Alineo. Je me doute bien que ces chantiers se poursuivent.

Comme vous l'avez indiqué, la méthodologie choisie par l'ONE pour ces projets est participative: il consulte ses usagers, les parents, de même que les travailleurs et les différents organes consultatifs tels que son conseil d'avis. Je regrette toutefois que le Parlement n'y soit paradoxalement pas associé. Nous pourrions être consultés et être amenés à débattre du contenu du nouveau contrat de gestion, comme ce fut le cas pour, par exemple, le contrat de gestion de la RTBF, un organisme d'intérêt public (OIP) du même type que l'ONE. Initialement prévues en 2020, la négociation et l'entrée en vigueur du nouveau contrat de gestion devraient aboutir pour le début de 2021, selon les informations que vous nous avez données. Sachant que le contrat de gestion actuel a été prolongé de deux ans, il s'agit donc de reporter la publication d'un document fondateur et essentiel pour les politiques de l'enfance. Je sais que la crise de la Covid-19 est passée par là, mais je voudrais savoir où nous en sommes.

Il est établi que le contrat de gestion est évalué sur la base du rapport d'activité de l'ONE. J'aimerais savoir quand celui de 2019 sera consultable. En attendant, afin de prendre connaissance de l'état des lieux, serait-il possible d'avoir accès au tableau de bord intégré? Où en est le chantier visant à élaborer le nouveau contrat de gestion? Qu'en est-il de l'évolution des négociations et du calendrier? De nouveaux axes stratégiques ont-ils été dégagés? Si oui, lesquels? Quel est le calendrier pour l'élaboration du nouveau contrat de gestion? Le délai est très court, est-il raisonnable? L'échéance du début de l'année 2021 pourra-t-elle être respectée? Enfin, nous souhaiterions qu'un débat démocratique consacré au nouveau contrat de gestion de l'ONE ait lieu au Parlement. Pouvons-nous compter sur vous pour cet exercice de transparence cher à vos yeux? Si oui, quand pouvons-nous l'espérer?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, dans le respect du décret qui impose à l'ONE de rentrer son rapport d'activités pour le 1^{er} septembre de l'année suivante, celui de 2019 a été approuvé le 26 août 2020 par son conseil d'administration. Il m'a été transmis la semaine passée et sera présenté au gouvernement lors de sa séance du 17 septembre. Ce rapport sera ensuite communiqué au Parlement, en vue d'une présentation devant votre commission. Dès son approbation par le gouvernement, il sera rendu public et diffusé sur le site de l'ONE.

Le dernier tableau de bord de réalisation du contrat de gestion m'a été présenté en mars dernier et peut évidemment vous être transmis. Le bilan final, à la clôture du contrat de gestion 2003-2018 et de sa prolongation pour en 2019-2020 ne sera, quant à lui, disponible qu'au terme de cette année. Le chantier pour

l'élaboration du nouveau contrat de gestion a démarré en octobre 2019, selon le projet Alineo. Cet outil vise à formuler une vision stratégique en vue de l'élaboration du futur contrat de gestion de l'ONE, mais cherche également à identifier les évolutions organisationnelles nécessaires afin de permettre la réalisation du contrat de gestion et à accompagner l'institution dans la mise en œuvre de ces évolutions. La méthodologie prévue au départ pour l'élaboration du nouveau contrat de gestion a dû être revue en raison du retard causé par la crise sanitaire. Une nouvelle version, plus courte, a été validée par le conseil d'administration de l'ONE afin de maintenir une entrée en vigueur du nouveau contrat de gestion en janvier 2021. Je tenais personnellement au respect de ce calendrier.

La méthodologie d'élaboration choisie par l'ONE prévoit un travail en plusieurs étapes, qui permettra d'identifier les orientations stratégiques, de présenter les indicateurs permettant l'évaluation de l'atteinte des objectifs identifiés, de présenter et de valoriser les missions décrétées de l'Office. Les équipes, le conseil d'administration, le conseil d'avis et le conseil scientifique de l'ONE sont impliqués dans l'élaboration de ce contrat de gestion, tant au niveau des propositions qu'à travers des temps d'information, d'échanges et d'avis.

Je ne peux, à ce stade, vous présenter les axes stratégiques qui ont été dégagés. L'ONE m'a informée que le travail d'identification des objectifs stratégiques et opérationnels est pratiquement terminé, ce qui permettra, dans les prochaines semaines, de travailler sur les initiatives et les indicateurs. Je retiens, par contre, votre suggestion que le Parlement soit consulté et puisse débattre du contenu du nouveau contrat de gestion, à l'instar de ce qui se fait pour la RTBF. C'est une piste intéressante que je ne manquerai pas d'explorer et à laquelle je ne suis pas du tout opposé.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, je me réjouis de votre intention de débattre du contrat de gestion au Parlement. Ce sujet intéressera tous les membres de cette commission. Les délais étant courts, je vous questionnerai à nouveau pour être informée du calendrier. Il est question d'une entrée en vigueur début 2021 et il s'agit d'un travail conséquent qui nécessitera une préparation. Nous espérons disposer d'éléments concernant l'agenda du débat et le délai de réception du document, ainsi que de l'ensemble du processus, notamment sur la marge de manœuvre dont nous disposerons pour éventuellement amender le contrat de gestion. Nous vous demanderons plus de détails et d'informations à ce sujet. La méthodologie est participative et l'ONE consulte habituellement les instances. Je suis régulièrement en contact avec son conseil d'avis, qui m'a fait savoir n'avait pas encore entamé ses travaux à ce sujet. J'imagine

qu'il le fera prochainement. Nous serons ravis de lire le rapport d'activité de l'ONE, qui nous parviendra sous peu.

1.3 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vaccins Human Papillomavirus»

1.4 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Retard des vaccinations en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite de la Covid-19»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Le 23 juin dernier, vous aviez apaisé mes craintes quant à une pénurie du vaccin contre le *Human Papillomavirus* (HPV). En effet, vous aviez indiqué que la pénurie de Gardasil 9 pour le programme de vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles était derrière nous et qu'en mai, une consommation totale de 90 000 doses de vaccins avait été évaluée pour l'année 2020 et serait honorée par la firme pharmaceutique.

Toutefois, la semaine dernière, en me rendant à la pharmacie pour demander un vaccin Gardasil 9, j'ai été surprise d'apprendre que ce dernier était en rupture de stock. J'ai alors expliqué avoir interrogé la ministre à ce sujet. Or, cette dernière a pu faire vacciner ses enfants et m'a affirmé que le Gardasil 9 était normalement sur le marché. J'ai par la suite pris rendez-vous chez le médecin. Heureusement, celui-ci m'a appris qu'il disposait du fameux vaccin. La Fédération Wallonie-Bruxelles a donc autorisé les médecins à disposer directement du Gardasil 9. C'est positif.

Cette absence d'information à l'égard des pharmacies pourrait entraîner un problème de communication envers les personnes se présentant en pharmacie pour obtenir un vaccin prétendument en pénurie alors que ce n'est pas le cas. Madame la Ministre, êtes-vous au courant de cette situation et de l'absence de communication entre pharmaciens et médecins traitants? Vu l'importance de cette vaccination et la publicité qui en est faite, avez-vous prévu de faire passer une communication claire, concernant les possibilités de se procurer le vaccin HPV et les endroits où la vaccination est possible?

On sait que les services de promotion de santé à l'école (PSE) sont actifs. Néanmoins, pour les

enfants n'ayant pu respecter le schéma de vaccination et devant donc se rendre chez leur médecin traitant, il est important de faire passer ce message constructif.

Mme Véronique Durenne (MR). – Les vaccinations dans les consultations pour nourrissons de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) n'ont pas été interrompues pendant le confinement. En parallèle, différentes communications de l'ONE ont été créées afin de rappeler l'importance de continuer à vacciner les enfants, même et surtout en cette période de confinement et d'épidémie de Covid-19.

Début juillet, Sophie Lefevre, chargée de communication à l'ONE, expliquait: «Nous sommes actuellement occupés à analyser la réalisation effective de cette mission et les éventuelles vaccinations qui auraient été postposées». En effet, un retard dans les vaccinations obligatoires du nourrisson risque d'exposer celui-ci à de sérieux problèmes de santé tels que la coqueluche, le méningocoque, le pneumocoque ou encore la rougeole. Heureusement, il est toujours possible d'administrer les vaccinations qui n'auraient pas encore été effectuées. À cet effet, les pédiatres ont été invités à ne jamais différer les rendez-vous de vaccination et à organiser des plages de rendez-vous permettant de dissocier les consultations d'enfants malades et les examens systématiques pour vaccination.

En France, ce sont les données de remboursement de l'assurance maladie qui ont permis d'observer que la consommation de vaccins était en très forte baisse, soit -35 % pour les vaccins penta/hexavalents des nourrissons et -43 % pour les vaccins rougeole-oreillons-rubéole (ROR). Comment cette analyse est-elle effectuée en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avons-nous déjà des chiffres concrets quant à un éventuel retard de vaccination? De nouvelles communications sont-elles prévues en ce sens? Les consultations pour nourrissons proposeront-elles davantage de plages horaires consacrées au rattrapage de vaccination? Enfin, comment les milieux d'accueil, qui organisent la vaccination en leur sein, sont-ils préparés à cet éventuel retard?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, le programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles consiste à mettre gratuitement à la disposition des centres de vaccination des vaccins couvrant une série de pathologies dans le but de vacciner les nourrissons, les enfants et les adolescents, ainsi que les femmes enceintes. C'est une mission de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de santé. Parmi les différents centres de vaccination figurent les consultations ONE, les milieux d'accueil autorisés par l'ONE, les services PSE et les centres psycho-médico-sociaux (centres

PMS) du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Les hôpitaux ainsi que les médecins, qu'ils soient généralistes, pédiatres ou gynécologues, peuvent bénéficier de cet approvisionnement, exclusivement réservé au public cible précité, pour leur pratique professionnelle, qu'elle soit isolée ou de groupe. Il est donc tout à fait possible de recevoir un vaccin Gardasil 9 contre le HPV par l'intermédiaire de son médecin traitant. Cependant, certains médecins, et dans une moindre mesure certains hôpitaux, ne proposent pas tous cette possibilité, sans doute par méconnaissance, mais aussi en raison des contraintes qu'elle implique sur leur pratique: détention de stocks de vaccins, multiplication des encodages, etc. Certains médecins demandent donc à leurs patients d'aller chercher ce vaccin en pharmacie. C'est d'ailleurs la manière habituelle de procéder lorsque le vaccin est destiné à un adulte qui ne fait pas partie du public cible du programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les officines méconnaissent souvent l'existence et la portée du programme, car il ne leur est pas spécifiquement adressé.

J'en viens à la problématique autour de la pénurie du vaccin Gardasil 9. Il est exact que ce vaccin n'était plus disponible partout en pharmacie, en raison de l'augmentation de la demande mondiale, depuis le mois de février 2020. Dans le cadre du programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la réserve de vaccins Gardasil 9 est à nouveau assurée, les prescripteurs ayant été invités à réserver les doses disponibles aux sujets prioritaires. Depuis le 31 août 2020, le site web de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) indique que le vaccin est à nouveau disponible. Le stock de vaccins Gardasil 9 est réapprovisionné, tant pour le programme de vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles que pour les officines. Cela mettra sans doute fin à la confusion dans l'esprit du grand public.

En ce qui concerne les potentiels retards de vaccination, nous rassemblons actuellement les informations sur les vaccins administrés dans les consultations pour enfants durant la période de confinement. Dès la mi-septembre, ces données seront analysées et, si cela s'avère nécessaire, un rattrapage vaccinal sera envisagé. Je tiens à rappeler que les vaccinations réalisées en consultation ont été maintenues pendant le confinement, tout comme celles effectuées dans les milieux d'accueil, qui ont été sensibilisés à l'importance de la vaccination grâce aux communications successives qui leur ont été adressées.

Les services PSE enregistrent la vaccination des enfants en âge scolaire sur la plateforme *e-vax* et ont organisé, en juin et durant les vacances d'été, des séances de rattrapage pour les vaccinations qui n'avaient pu avoir lieu en raison du confinement. Malheureusement, les populations

enregistrées dans *e-vax* ne sont pas rattachées aux différents services PSE et centres PMS dans la base de données, ce qui empêche d'avoir une vue sur les populations scolaires par service. Pour remédier à ce problème, nous créons actuellement un dossier médico-social numérique incluant les données d'*e-vax*. La première phase de ce projet sera concrétisée en 2021.

Depuis le 1^{er} septembre, une équipe mobile composée de huit infirmières a été mise sur pied afin de soutenir les services PSE dans le rattrapage et l'abaissement de l'âge de la vaccination contre la rougeole.

Enfin, de nouvelles actions d'information et de sensibilisation ciblant les familles sont également prévues pour la rentrée.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je retiens de votre réponse le terme «méconnaissance», qui me fait hérisser le poil. Vous avez soulevé le fait que certains médecins traitants ignoraient qu'ils pouvaient être approvisionnés en vaccins, ce dont certains pharmaciens ne semblent pas non plus être au courant. Si vous souhaitez éviter toute confusion auprès du grand public, il faudrait faire passer les bons messages. En rendant visite à mon médecin traitant, je craignais de ne pas pouvoir recevoir la deuxième dose du vaccin HPV, car il n'était plus disponible en pharmacie. Mon médecin m'a alors appris qu'il en avait à nouveau reçu, tout en confirmant qu'il y avait bien eu une pénurie à un moment donné. Nous ne devons donc pas parler de méconnaissance, mais plutôt veiller à établir un lien entre les pharmaciens et les médecins, ainsi que les personnes qui peuvent bénéficier des vaccins dont il est question, afin de garantir une vaccination optimale.

Mme Véronique Durenne (MR). – J'entends bien que les données sont actuellement rassemblées et que nous aurons plus d'informations à la mi-septembre. Je reviendrai alors vers vous, Madame la Ministre, pour connaître ce pourcentage de retard de vaccination. Je suis contente que de nouvelles actions d'information et de sensibilisation soient prévues. Toutefois, vous n'avez pas répondu à ma question sur les consultations pour les nourrissons. Est-il prévu que ces dernières consacrent davantage de plages horaires au rattrapage de vaccination? Des décisions ont-elles été prises, et si oui, dans quel contexte? En l'absence de vaccination, des épidémies peuvent resurgir et entraîner des conséquences graves, voire mortelles. En cette période compliquée de crise sanitaire, il faut vraiment redoubler de vigilance à ce sujet.

1.5 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes,

intitulée «Aménagements réalisés dans le cadre de la réforme "MILAC"»

1.6 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réforme "MILAC"»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Delphine Chabbert (PS). – Depuis le début de la législature, nous avons évoqué à de nombreuses reprises la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (réforme «MILAC») et, plus particulièrement, le travail de concertation supplémentaire que vous avez souhaité organiser lors de votre entrée en fonction à propos de six aspects de cette réforme. Ces axes ne sont d'ailleurs pas sans lien avec ma précédente question puisqu'ils devront être transposés dans le nouveau contrat de gestion de l'ONE, faute de quoi ils ne pourront être exécutés. Pensons aussi aux futurs appels à programmation, notamment en ce qui concerne le troisième volet du plan «Cigogne».

Pour en revenir à la réforme «MILAC», il est vrai que la crise de la Covid-19 a retardé l'organisation des groupes de travail, mais vous vous êtes montrée rassurante avant l'été en évoquant la reprise de certains chantiers. En juin dernier, vous nous informiez ainsi de l'adoption en première lecture d'une série d'ajustements, à l'exception du volet de la formation. Ces ajustements ont permis d'assouplir certaines exigences parmi lesquelles les conditions relatives aux horaires, aux indépendants et aux personnes morales, et ce, en vue de garantir la stabilité jusqu'à la fin de la période transitoire, c'est-à-dire jusqu'en 2025. Pour les milieux d'accueil atypiques, une phase de test est prévue jusqu'en décembre 2021.

Pour laisser aux organes d'avis le temps d'examiner les textes, les dispositions devaient être adoptées avant la fin de l'été. Leur entrée en vigueur, quant à elle, serait reportée au 1^{er} octobre. Alors que le nouveau contrat de gestion devrait être adopté prochainement, il est fondamental pour le secteur que le cadre réglementaire des milieux d'accueil soit clairement défini dans les meilleurs délais.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur les mesures qui auraient dû entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2020 concernant les conditions d'autorisation, les conditions de subventionnement, la situation des milieux atypiques et l'accessibilité renforcée?

Le nouvel arrêté relatif aux MILAC a-t-il déjà été soumis au gouvernement?

Quelles sont les modalités d'accompagnement instaurées par vos services afin de soutenir les milieux d'accueil dans l'application de la réforme?

Quel est l'agenda prévu pour les différentes phases de concrétisation de la réforme?

Enfin, les prochaines négociations budgétaires arrivant à grands pas, les budgets annuels cumulatifs prévus pour la réforme sont-ils garantis?

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Comme vous l'a rappelé Madame Chabbert, la réforme des milieux d'accueil est une réforme très importante qui a fait déjà l'objet de nombreux débats dans cette assemblée. Face à quelques réactions d'ampleur parfois limitée, vous avez, Madame la Ministre, suspendu certains pans de la réforme pendant quelques mois en vue d'ouvrir une nouvelle phase de concertation.

Cette suspension devait être limitée dans le temps, mais vous avez annoncé en juin dernier vouloir adapter l'arrêté «MILAC» sur certains aspects et prolonger à nouveau la phase de concertation sur d'autres aspects. Pour le bien du secteur et la cohérence du projet, la concertation ne peut être indéfiniment prolongée sous peine d'être perçue comme un manque de volonté politique.

Les organes d'avis auxquels vous avez soumis les premiers ajustements ont-ils eu le temps d'examiner les textes? Quel est le contenu de leur analyse? Les dispositions seront-elles définitivement adoptées? Vous aviez laissé entendre en juin dernier qu'elles seraient adoptées pour la fin de l'été. Vous aviez aussi annoncé en juin avoir profité de l'arrêté pour «apporter un léger correctif au système de rétrocession/péréquation tel que proposé par le conseil d'administration de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)». En quoi consiste ce «léger correctif» et quel est son objectif?

Quand procéderez-vous à l'arbitrage nécessaire pour enfin remettre le cadre de la réforme «MILAC» sur les rails? Quel est votre calendrier précis pour les prochaines semaines? Quand envisagez-vous de mettre fin à la réouverture perpétuelle de chantiers et au détricotage de cette réforme qui avait pourtant recueilli l'assentiment général du secteur sous la précédente législature?

Par ailleurs, je m'interroge sur la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) par la Région wallonne. Pouvez-vous donc m'indiquer quel sera l'impact de la réforme «APE» sur les besoins liés à la réforme «MILAC»? Les APE sont en effet au cœur de la réforme «MILAC».

Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, comme je l'avais expliqué en réunion de commission le 23 juin dernier, trois des groupes de travail qui de-

vaient mener les chantiers d'ajustement de la réforme des milieux d'accueil ont pu achever leurs travaux. Il s'agit des groupes relatifs aux conditions d'autorisation, aux conditions de subventionnement et aux milieux d'accueil dits atypiques.

Le quatrième groupe consacré aux questions liées aux formations initiales n'a pu achever ses travaux. J'y reviendrai ultérieurement en réponse à une autre de vos questions, Madame Chabbert.

Le résultat des trois premiers groupes a permis d'élaborer un projet d'arrêté apportant des modifications, d'une part, à l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019, fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s et, d'autre part, à l'arrêté du 22 mai 2019 fixant le régime transitoire des milieux d'accueil.

Outre ces ajustements de la réforme issus des chantiers, l'arrêté en projet intègre des corrections techniques et légistiques demandées par l'ONE en décembre 2019. C'est à ce niveau que se situe la modification apportée au régime de rétrocession/péréquation, qui vise à assurer le maintien du système en place, le temps que soit mis en œuvre le nouveau système de neutralisation totale de l'impact des variations des participations financières des parents sur les finances des milieux d'accueil.

Le projet d'arrêté a été approuvé en première lecture le 18 juin 2020. Le même jour, le gouvernement a approuvé une prolongation de la période de concertation jusqu'au 1^{er} octobre 2020, pour l'essentiel des mesures suspendues, à l'exception du dispositif temporaire pour les formations initiales qui a, lui, été prolongé jusqu'à la fin de l'année, afin de permettre d'achever les travaux en cours.

Le projet d'arrêté a été soumis au Conseil d'État, au conseil d'administration et au conseil d'avis de l'ONE. Le conseil d'avis a rendu son avis le 9 juillet et le conseil d'administration a rendu le sien le 26 août. Globalement, le texte proposé a été accueilli favorablement par l'ONE et par le conseil d'avis, moyennant quelques suggestions et quelques points d'attention, dont la nécessité d'avancer rapidement sur le volet de la formation initiale. Compte tenu de ces avis, le gouvernement examinera très prochainement le texte en deuxième lecture.

En ce qui concerne le phasage de la réforme, il importe de rappeler qu'une large partie de l'arrêté du 2 mai 2019 est déjà en application depuis le 1^{er} janvier 2020. Toutefois, la pleine mise en œuvre de la réforme implique un phasage budgétaire pour la période 2021-2025. Ce point est un des sujets importants pour l'élaboration du nouveau contrat de gestion de l'ONE.

Pour ce qui concerne l'accompagnement des changements issus de la réforme, il est exact que celui-ci a été perturbé par la crise sanitaire. Il n'en demeure pas moins que l'ONE a maintenu son accompagnement, notamment au travers des outils numériques, des conseils des agents de terrain, et des coopérations avec les coordinations sectorielles. Dès 2021, ce processus sera intensifié pour poursuivre la mise en œuvre de la réforme, notamment sur la base du nouveau contrat de gestion de l'ONE.

Enfin, il est exact que si le gouvernement soutient l'approche globale de la réforme, il souhaite qu'un certain nombre de sujets soient encore travaillés. Nous avons déjà évoqué la question des formations initiales. Citons aussi la situation des milieux dits atypiques et la subvention de base qui doit être revue. Mais ce n'est pas tout. Dans la poursuite des objectifs du gouvernement, je vous confirme ma volonté, annoncée en juin, de mener un travail sur les taux d'occupation des places existantes et sur l'accessibilité des milieux d'accueil, mais aussi sur une meilleure prise en compte des questions de la pauvreté et de la monoparentalité, sur l'éveil culturel et sur le thème incontournable de la transition écologique.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Nous attendrons donc la seconde lecture qui aura lieu prochainement. Nous reviendrons donc sur le sujet.

J'entends bien qu'il s'agit de corrections techniques de ce qui a déjà été adopté. Je note aussi que le gouvernement entend retravailler certains points importants relatifs, notamment, aux milieux atypiques et à la subvention du niveau de base. On sait que cette dernière pose un problème. Plusieurs fédérations nous ont d'ailleurs déjà sollicités à ce sujet.

Vous nous dites, Madame la Ministre, que l'on sera particulièrement attentif aux les familles monoparentales et à celles qui sont en situation de pauvreté. Cela ne peut que me réjouir. Reste une grosse interrogation sur les budgets. Nous y reviendrons.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les éléments de réponses que vous nous avez communiqués. J'aimerais revenir sur un aspect que vous avez évoqué. Les avis qui vous ont été remis insistaient sur le fait qu'il fallait avancer rapidement, entre autres sur le volet de la formation initiale. Je dirais personnellement qu'il est même temps de mettre le turbo pour éviter que cette réforme ne soit reportée encore et encore. Faisons en sorte qu'elle atteigne le plus rapidement possible les objectifs pour lesquels elle a été mise en place.

Concernant l'aspect budgétaire, vous avez dit que le budget de cette réforme devait être phasé. J'aimerais insister sur un autre aspect qui me semble important: la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) actuellement en discus-

sion au niveau wallon. J'ose espérer, Madame la Ministre, que vous serez pleinement associée aux travaux de la réforme APE, qui auront un impact sur notre réforme.

1.7 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Protocole de la procédure de gestion des cas et contacts Covid-19 en accueil temps libre»

1.8 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Courrier “Nos accueillants extrascolaires en avant!”»

1.9 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Perspectives pour l'accueil temps libre»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Le protocole de la procédure de gestion des cas de Covid-19 en milieu scolaire dicte des lignes directrices permettant aux médecins traitants de prendre la décision, en concertation avec les parents et/ou les soignants impliqués, d'autoriser la fréquentation de l'école. Les parents dont l'enfant présente une maladie chronique grave sont invités à consulter leur médecin traitant ou spécialiste pour un avis médical. Le protocole est établi pour les organisateurs opérant dans le secteur de l'accueil temps libre (ATL) des enfants et des jeunes.

Madame la Ministre, ma question sera brève. Les parents constituent le premier rempart afin d'éviter la propagation du virus. De plus, les professionnels sont prévenus. Cependant, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a-t-il prévu un document commun à distribuer à tous les parents d'élèves ou bien la communication est-elle laissée à l'appréciation des organisateurs? Ce deuxième cas de figure implique le risque que les mesures ne soient pas appliquées uniformément.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, depuis le 16 mars dernier, jour de fermeture de nos écoles, les accueillants extrascolaires sont sur le pont: malgré les conditions sanitaires, ils ont organisé, de manière très professionnelle et en concertation avec les équipes

pédagogiques dans les écoles, l'accueil des enfants dont les parents étaient en première ligne, mais aussi des stages et camps de vacances.

À la veille de la rentrée, un courrier a été envoyé à votre cabinet ainsi qu'à l'ONE. Rédigé conjointement par la Fédération des initiatives locales pour l'enfance (FILE), Bruxelles accueil et développement pour la jeunesse et l'enfance (Badje), Promemploi, la Fédération des services maternels et infantiles (FSMI) et les coordinations ATL, ce courrier fait état du manque de consignes claires adressées spécifiquement à ce secteur. Les signataires mettent en avant l'importance de leur travail, notamment pour les enfants les plus vulnérables et pour ceux qui ont disparu des radars. Ils soulignent également l'opportunité que représentent cette rentrée et ce contexte particulier pour travailler plus et mieux ensemble, au bénéfice des enfants et des jeunes.

La circulaire et le protocole liés à la gestion de cas en vigueur dans les écoles, prévalent-ils pour les opérateurs extrascolaires et/ou de l'ATL? Les professionnels de l'accueil de l'enfant peuvent-ils réorganiser leurs activités? Le personnel et les enfants seront-ils soumis à des règles différentes en fonction des agréments, secteurs et/ou lieux d'activités, qu'il s'agisse de l'école, l'extérieur de l'école, le secteur de la petite enfance, les locaux dédiés à l'ATL, les camps de vacances, ou l'école des devoirs? Les auteurs ont-ils reçu des réponses à leurs questions? Des protocoles et circulaires ont-ils été rédigés pour permettre au secteur de l'ATL d'organiser la rentrée et le redémarrage de ses activités?

Les activités scolaires et extrascolaires ont souvent lieu dans les mêmes locaux et ceux-ci sont donc fréquentés par les mêmes enfants. Les circulaires relatives à l'enseignement incluent-elles les activités extrascolaires? L'ONE participe-t-il à leur rédaction?

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – La rentrée scolaire a eu lieu le 1^{er} septembre et le secteur de l'ATL a reçu son protocole sanitaire 24 heures avant la reprise des activités. Après un été marqué par l'inquiétude et la débrouillardise, mais aussi l'absence de perspectives organisationnelles jusqu'à quelques jours avant le début des vacances scolaires, ce secteur doit à nouveau faire preuve d'adaptation pour répondre aux consignes que vous venez de lui faire parvenir.

Madame la Ministre, pourquoi ce protocole a-t-il été transmis aussi tardivement? Pourquoi ne pas l'avoir transmis en même temps que la circulaire communiquée aux écoles par votre collègue, Mme Désir? Le secteur a le sentiment d'être quelque peu négligé depuis le début de la crise. Ne pensez-vous pas que le report à l'été prochain de la création de la Commission transversale aux trois secteurs de l'ATL pourrait avoir un impact négatif et accroître ce sentiment de manque de

considération et de reconnaissance qu'éprouvent les travailleurs?

Malgré la situation sanitaire, des centaines d'éducateurs ont continué à travailler cet été pour assurer l'animation et l'encadrement des enfants, faisant ainsi preuve d'une capacité d'adaptation étonnante. Nous pouvons les en remercier et les féliciter. Avez-vous analysé les chiffres de fréquentation des activités organisées cet été par les équipes de l'ATL en Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, quelles conclusions pouvez-vous en tirer? Si non, quand envisagez-vous de mener cette étude? Votre gouvernement a-t-il prévu une mesure destinée à compenser les pertes liées à la non-participation financière des parents?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les données chiffrées concernant la participation des enfants aux centres de vacances ne seront connues qu'à la fin du mois de septembre, lorsque l'ONE aura reçu les demandes de subventions des opérateurs agréés. Elles seront analysées à l'automne afin d'évaluer l'impact de la pandémie et des mesures sanitaires prises durant l'été sur la fréquentation des enfants des centres de vacances.

À ce stade, les informations collectées par l'ONE indiquent qu'une très petite minorité d'opérateurs ont été contraints d'annuler leurs activités estivales. Une majorité d'opérateurs ont, quant à eux, dû adapter leur capacité globale d'accueil aux contraintes imposées par les protocoles sanitaires. Ils n'ont pas pu répondre à toutes les demandes. Heureusement, d'autres opérateurs ont été en mesure de maintenir leur capacité d'accueil maximale. En application de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 1 du 7 avril 2020 permettant de déroger aux règles et conditions de liquidation des subventions et suspendant les délais de recours dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, les opérateurs ont la possibilité de rentrer une demande d'indemnité à l'ONE, permettant le maintien des subventions, indépendamment des baisses d'activités.

Vos questions orales portent également sur le déroulement de la rentrée 2020-2021 dans le secteur de l'ATL. Comme vous le savez, ce secteur fait partie de mes préoccupations et de mes priorités pour cette législature. L'apport des activités «en dehors des heures scolaires», pour les enfants et les jeunes qui en bénéficient, est capital. À plusieurs reprises, j'ai souligné le dynamisme et l'engagement dont font preuve les acteurs de l'ATL depuis le début de la crise.

La circulaire 7691 du 19 août 2020 intitulée «Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte du Covid-19 – Enseignement fondamental» a précisé que l'accueil en dehors des heures scolaires au sein

des écoles pourrait se faire suivant son organisation habituelle avec le personnel habituellement dédié à cet encadrement. Cette circulaire a été suivie de la parution de la procédure «gestion de cas» dans les écoles. Ensuite, le 29 août, l'ONE a transmis à l'ensemble des opérateurs de l'ATL le «*Protocole d'organisation de l'accueil temps libre*» ainsi que les «*Consignes pour les opérateurs accueil temps libre – gestion de cas Covid-19*». Il l'a également publié sur son site internet. Ce protocole se voulait le plus proche des circulaires 7691, pour une harmonisation des pratiques des différents intervenants au sein des établissements scolaires. Ce protocole est valable pour les activités organisées par les pouvoirs locaux ou les associations dépendant de l'ONE, de la culture ou des associations sans agrément et subvention. À mes yeux, il établit des consignes permettant un juste équilibre entre, d'une part, les indispensables mesures barrière et mesures d'hygiène et, d'autre part, l'harmonie du vivre-ensemble et le bien-être des enfants.

Il est demandé à chaque opérateur de transmettre aux parents, au plus tard le premier jour de l'activité, un document explicatif des mesures organisationnelles spécifiques à la crise de la Covid-19. De plus, les opérateurs, les services PSE et les centres psycho-médico-sociaux (PMS) ont reçu des lettres types à transmettre aux parents suivant les circonstances: demande de consultation par un médecin, contacts à faible risque, contacts à haut risque, etc. Il était essentiel que les acteurs de l'extrascolaire reprennent leur place dans la vie des enfants et des jeunes. Ce secteur joue un rôle crucial dans l'épanouissement et le développement global des enfants et des jeunes.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, vous avez répondu à la question précise de savoir si l'ONE, les pouvoirs organisateurs (PO) et les parents ont accès à une information commune. Vous avez ainsi dégagé un fil conducteur. Chaque organisation a donc bien le devoir de communiquer les informations aux parents. Dans le cas contraire, elle est en tort, car l'ONE joue quant à lui son rôle de transmetteur.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame Pécriaux, je souscris à vos propos sur les informations transmises. En revanche, Madame la Ministre, vous avez omis de m'indiquer si vous aviez répondu aux auteurs de la missive adressée à votre cabinet. La demande émane de différentes organisations rassemblées et j'aimerais donc vous entendre à ce sujet.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Nous sommes en contact avec les fédérations et prévoyons de nous rencontrer régulièrement. Cependant, je ne peux vous dire avec précision comment nous avons répondu au courrier dont il est question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, vous avez évoqué différentes dates de transmission des protocoles. Cette rentrée scolaire est manifestement différente des autres. Plusieurs structures ATL n'ont pas lu la circulaire dans laquelle il était spécifié que les mesures étaient les mêmes que l'année précédente. Il faut absolument rassurer ce secteur, car il est essentiel à l'épanouissement et l'encadrement de l'enfant. Il me paraît également très important d'y renforcer les concertations et les discussions. Par conséquent, je plaide pour la création, le plus rapidement possible, de la Commission transversale aux trois secteurs de l'ATL.

1.10 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Formations initiales des professionnels et professionnelles de la petite enfance»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Je ne reviendrai pas sur les huit chantiers de la réforme des milieux d'accueils, dite réforme «MILAC», dont nous avons déjà parlé. Dans votre dernière réponse, Madame la Ministre, vous nous avez rappelé que le chantier sur les formations initiales n'avait pu se tenir à cause notamment de la crise sanitaire.

À ce sujet, l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 24 janvier 2018 fixant le programme de formation continue 2018-2021 des professionnels accueillant des enfants de 0 à 12 ans, des volontaires des consultations pour enfants et des accueillants des lieux de rencontre enfants-parents tend notamment à «soutenir la professionnalisation des professionnels précités dans le cadre des objectifs définis dans l'arrêté code de qualité» et encourage l'articulation entre le projet d'accueil et le projet de formation. La formation est en effet un levier-clé pour garantir la qualité de l'accueil. Le programme triennal entre donc dans sa dernière année de mise en œuvre et le volet qui s'y rapporte dans la réforme «MILAC» a pris du retard.

Quand le groupe de travail «Formations initiales» pourra-t-il reprendre ses réunions? Quel est l'agenda? Le cas échéant, pouvez-vous nous faire part des travaux de ce chantier? Quelles productions en sont éventuellement déjà sorties? Ce volet de la réforme bénéficiera-t-il d'un arrêté comme c'est le cas pour les trois autres? L'ONE planche-t-il déjà sur le futur programme triennal de formation? Quelles sont les actions menées par l'administration à ce propos?

Pouvez-vous faire le point sur la question de la formation pour les directions de milieu d'accueil? La valorisation de la fonction de direc-

tion est un axe important de la réforme «MILAC». La question de la création d'un baccalauréat en métier de l'enfance est-elle toujours d'actualité? Qu'en est-il de l'augmentation du niveau de base requis pour les puéricultrices? Des dérogations sont-elles prévues pour les personnels ne rentrant pas dans le nouveau cadre légal? Enfin, qu'est-il prévu en matière de valorisation des acquis de l'expérience pour les professionnels actuellement en poste? Il est essentiel de maintenir leur activité, ainsi que les places, tout en garantissant la qualité.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le chantier des formations initiales du personnel des milieux d'accueil a été suspendu à cause de la crise sanitaire. Il reprendra prochainement. La situation transitoire, c'est-à-dire l'application cumulative des anciennes et des nouvelles normes de formation, a été prolongée par le gouvernement jusqu'à la fin de l'année 2020, pour permettre de finaliser ce chantier.

Dans son avis remis à propos du projet d'arrêté portant les premiers ajustements à la réforme des milieux d'accueil, le Conseil d'avis considère qu'il s'agit d'un chantier important à mener impérativement par le gouvernement, en concertation avec les fédérations et les syndicats représentant les professionnels du secteur de l'accueil de la petite enfance.

Le conseil d'administration de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) m'a indiqué qu'il partage la position du Conseil d'avis quant à l'importance de finaliser ce dossier sur le triple aspect des qualifications pour le personnel de direction, du personnel psycho-médico-social et de l'harmonisation des qualifications du personnel d'accueil des enfants.

Le chantier relatif aux formations initiales, interrompu en raison de la crise de la Covid-19, a déjà pu aborder un ensemble de sujets: l'exigence du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS); les titres requis et les filières de formation pour le personnel d'encadrement; la formation complémentaire pour la direction, les passeports et la péremption des diplômes; la place de la valorisation des acquis de l'expérience et l'impact des nouvelles normes de formation sur les coûts en personnel. Toutefois, il est trop tôt pour tirer des conclusions, dès lors que la concertation n'a pu être achevée.

L'accord du gouvernement met en avant l'objectif de veiller à la qualité de la formation du personnel des milieux d'accueil. La création d'un baccalauréat en éducation et accueil du jeune enfant y est également prévue. Toutefois, ces questions n'ont pas encore été évoquées dans les travaux du gouvernement et je ne peux, dans ce contexte, vous en dire plus à ce stade.

La reprise des travaux du chantier relatif à la formation est une des priorités pour les prochaines

semaines afin de pouvoir aboutir avant la fin de 2020, comme prévu par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020. En fonction des conclusions, des modifications pourront être apportées à la réglementation en vigueur et en particulier à l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s.

Votre question, Madame la Députée, portait aussi sur la formation continue. À cet égard, je peux vous informer que la phase d'élaboration du nouveau programme de formation continue est en cours. Il a mobilisé jusqu'ici le groupe de pilotage de formation continue ainsi que divers services internes de l'ONE. Dans les prochaines semaines débutera une phase de consultation des instances d'avis de l'ONE, afin que le programme pluriannuel de formation continue soit approuvé par le conseil d'administration de l'ONE avant la fin de 2020, et qu'il puisse être examiné par le gouvernement en janvier 2021.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, vous nous dites que l'Office va y travailler prochainement. Nous y reviendrons donc. Je suis ravie d'entendre que le conseil d'administration est d'accord. Maintenant, il faudrait passer à l'action sur cette question des formations. C'est tout de même fondamental, autant pour la réforme que pour la qualité de ces dernières. Je n'ai pas compris si un nouvel arrêté va voir le jour. Y aura-t-il véritablement un arrêté sur les formations initiales? J'ai d'autres questions, sans doute plus techniques, mais j'y reviendrai plus tard.

Je sais que le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) travaille sur ce sujet, mais il ne participe apparemment pas au chantier. Or il est en train de revoir l'harmonisation des trois filières de formation initiale entre la promotion sociale et l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME).

Je reviendrai sur ce sujet pour avoir plus de précisions. J'ai bien compris que des changements devraient avoir lieu prochainement. Pouvez-vous me confirmer s'il y aura bel et bien un arrêté?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En fonction des conclusions des travaux, des modifications pourront être apportées à la réglementation en vigueur et en particulier à l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s. Cela va dépendre, bien entendu, de l'évolution des travaux et de la concertation.

1.11 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Maltraitance infantile – suivi après le déconfinement»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, avant les congés parlementaires, je vous interrogeais sur la recrudescence des violences infantiles intrafamiliales ainsi que sur l'augmentation de la diffusion des images pédopornographiques dans le contexte du confinement. Vous m'aviez alors indiqué que l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) avait mené une campagne d'information destinée aux parents afin de fournir des éléments d'information et de réflexion permettant de mieux appréhender l'usage des écrans. Vous aviez également dit qu'une note d'orientation sur le plan d'éducation aux médias serait bientôt présentée au gouvernement et que les services de promotion de la santé à l'école (PSE), qui jouent un rôle très important dans la prévention de la maltraitance, avaient développé une connaissance fine des phénomènes liés à la cybercriminalité en général, ont été associés à la campagne de l'ONE et collaborent régulièrement avec les autres partenaires œuvrant à la prévention de la maltraitance.

À présent que le déconfinement est en cours, avez-vous constaté une baisse des violences intrafamiliales? Quelles sont les retombées, positives ou négatives, de la campagne d'information destinée aux parents? Des mesures particulières ont-elles été prévues et transmises aux services PSE quant à la prise en charge et la prévention des problèmes de violence infantile, compte tenu du caractère exceptionnel de la rentrée scolaire de 2020, après pas moins de six mois sans école pour beaucoup d'élèves?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vous confirme que les équipes SOS Enfants sont malheureusement confrontées à un rebond des signalements depuis le déconfinement et cette rentrée scolaire. Nous n'avons cependant pas encore le recul ni les données nécessaires pour poser une analyse objective de la situation.

L'ONE mènera prochainement une campagne à propos de l'impact des violences conjugales sur le développement de l'enfant. Comme évoqué précédemment, la campagne de l'ONE portant sur la thématique des écrans a été adaptée en raison du confinement. Dans ce contexte bouleversé, il importait de véhiculer des messages déculpabilisants et pédagogiques.

Une courte enquête, réalisée par l'ONE au printemps, a révélé que l'utilisation des écrans a

été différente et parfois d'une grande utilité durant cette période particulière. Certains parents ont déclaré qu'ils ont dû faire preuve de flexibilité quant aux limites d'utilisation fixées ordinairement, que ce soit pour la réalisation des travaux scolaires, pour occuper les enfants quand les parents télétravaillaient, pour garder le contact avec les copains ou encore parce que certaines familles ne bénéficiaient pas d'un espace extérieur ou d'une pièce pouvant être dédiée aux jeux. D'autres parents ont fait part d'une certaine culpabilité face à l'augmentation de l'usage des écrans. En conséquence, l'ONE a veillé à adapter ses messages à ce contexte particulier, tout en continuant à véhiculer les idées-clés de sa campagne de prévention contre l'usage abusif des écrans.

Dans le cadre de la rentrée scolaire, des priorités ont été indiquées aux services PSE pour le suivi médical des élèves en ce qui concerne les vaccinations, les bilans de santé et le suivi des situations de vulnérabilité ou de suspicion de maltraitance. Je rappelle également que les services PSE entretiennent des relations avec les centres PMS et les équipes SOS Enfants; en outre, ils sont représentés au sein des commissions de coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance. Ces relations permettent aux services PSE d'assurer le suivi des situations éventuellement repérées dans le cadre de cette rentrée scolaire.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je resterai attentive à l'évolution des enquêtes et des analyses relatives à la maltraitance liée au déconfinement. Je peux comprendre qu'il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions. Je prends également bonne note de vos réponses à propos des images pédopornographiques. Ce qui me fait peur, c'est qu'il est question de rebond, ce qui signifie malheureusement une recrudescence de ce genre de situations. Ainsi, dans un article de presse de la semaine dernière, le Biseau, une maison d'accueil d'enfants à Binche, indiquait qu'il y avait à présent beaucoup plus de cas liés au déconfinement. Il semble donc que la réalité correspond malheureusement aux chiffres.

(Mme Sabine Roberty, vice-présidente, prend la présidence)

1.12 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réponse de l'Office de la naissance et de l'enfance face à l'évolution de la pauvreté infantile»

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Dans différents domaines tels que le logement, les aides sociales, la précarité énergétique, la qualité de vie, l'accès aux loisirs ou aux espaces verts, on cons-

tate une aggravation des inégalités sociales liées à la crise de la Covid-19.

Quels sont les retours que l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) reçoit du terrain quant à ces inégalités sociales? Je pense aux retours provenant des crèches, des centres psychomédico-sociaux (PMS), mais aussi d'autres services. Comment l'évolution de la pauvreté infantile se fait-elle ressentir au sein du monde de la petite enfance? Plus généralement, l'ONE a-t-il une méthodologie spécifique qui soit appliquée dans ses différents services pour mesurer l'évolution de la pauvreté infantile? Sur quels indicateurs propres à ses services l'ONE se base-t-il pour mesurer l'évolution de la situation? Quelles réponses l'ONE a-t-il déjà apportées à ces inégalités croissantes, et cela, dès leur constat durant la crise sanitaire? Enfin, quelles solutions ont été proposées sans avoir pu être réalisées faute, entre autres, de moyens et de temps?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Pour l'heure, nous n'avons que peu de recul sur les effets de la crise sanitaire et du confinement. Les constats généraux suivants sont cependant remontés du terrain: un creusement de la fracture numérique, l'augmentation du décrochage et des inégalités scolaires, un mal-être physique, mental et social lié à l'isolement dans des logements peu spacieux et éloignés des espaces verts ainsi que l'augmentation des violences intra-familiales.

Plus particulièrement, la situation des adolescentes enceintes et la baisse de fréquentation des consultations prénatales et pour enfants ont également suscité l'inquiétude. La baisse de fréquentation s'explique soit par la peur du risque sanitaire, soit en raison des possibilités limitées de déplacement. Par ailleurs, aujourd'hui encore, certains parents hésitent, voire renoncent, à accéder aux espaces extérieurs avec leurs enfants par peur et/ou par mécompréhension des sanctions légales édictées dans le cadre de la crise sanitaire.

La cellule de l'ONE chargée d'établir la banque de données médico-sociales (BDMS) veille aux questions liées à la pauvreté infantile et à leur évolution. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur les indicateurs suivants: activité principale de la mère, revenus de la famille, situation familiale de l'enfant et isolement.

Le dernier bilan «Innocenti» de l'UNICEF sur ce qui détermine le bien-être des enfants dans les pays riches commence par la phrase suivante: «La crise de la Covid-19 qui a submergé la planète en 2020 présente de nouvelles menaces pour le bien-être des enfants». Les enfants font partie des groupes vulnérables qui subiront de plein fouet les répercussions néfastes de cette crise sanitaire sur le long terme. Sans mesures correctives, la pauvreté infantile augmentera. C'est au travers de

politiques structurelles et en redoublant d'efforts et d'attention pour les plus défavorisés que des solutions concrètes seront trouvées.

Il n'a pas fallu attendre une crise sanitaire pour que les questions d'inégalités s'imposent à l'ONE. Les taux de pauvreté infantile en Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier dans les grandes villes, interpellent fortement. Ainsi, la réduction des inégalités sociales et de santé figure déjà explicitement dans les objectifs stratégiques de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC), comme dans de nombreuses autres actions menées par l'ONE.

Le gouvernement s'est accordé pour aller bien plus loin dans la lutte contre la pauvreté infantile. Les situations de pauvreté étant liées à une multiplicité de facteurs, les efforts à mener en la matière ont nécessairement un caractère transversal. C'est l'objet même du plan de lutte contre la pauvreté de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est en cours d'élaboration sous la responsabilité du ministre-président Pierre-Yves Jeholet.

En ce qui concerne les enfants, leurs conditions de vie ne s'amélioreront significativement que si une approche globale et coordonnée est déployée avec les autres niveaux de pouvoir. Toutefois, de nombreux leviers se situent dans les politiques menées dans le champ des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En la matière, le secteur de l'accueil de la petite enfance joue un rôle particulier, voire prépondérant, si on considère les effets bénéfiques que peut avoir la fréquentation d'un milieu d'accueil avant l'entrée à l'école maternelle.

Les situations de pauvreté portent aussi significativement atteinte à l'accès aux droits garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant. Aucun droit de l'enfant ne résiste à l'épreuve de la pauvreté. Dans ses dernières observations générales sur la situation des droits de l'enfant en Belgique, publiées en février 2019, le Comité des droits de l'enfant s'est d'ailleurs dit particulièrement préoccupé des situations de pauvreté infantile.

C'est la raison pour laquelle nous avons inscrit la lutte contre la pauvreté comme premier objectif stratégique du Plan d'action relatif aux droits de l'enfant et qui est en cours d'élaboration. Par ailleurs, je veillerai à ce que cette question soit au centre des préoccupations dans les négociations du futur contrat de gestion de l'ONE. Je m'attacherai également, dans les prochains mois, à revoir la réforme des milieux d'accueil, pour faire de l'accueil de la petite enfance un véritable levier de lutte contre la pauvreté. Enfin, je compte élaborer avec les acteurs scolaires et extrascolaires une stratégie en vue de construire une politique éducative cohérente, mêlant scolaire et extrascolaire, comme le font les pédagogies actives, dans une perspective d'accessibilité effective et de réduction des inégalités sociales.

On a trop tendance à définir l'extrascolaire en creux, en opposant les compétences qui sont développées dans le temps libre aux apprentissages cognitifs développés en classe. Il faut dépasser cette vision et penser l'éducation des enfants comme un ensemble cohérent, comme le font les pédagogies actives. Nous devons investir les écoles pour en faire des lieux de vie, de participation et d'apprentissage au sens large. Tout cela participe aussi à la lutte contre la pauvreté.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Madame la Ministre, en vous entendant, on mesure bien la gravité des constats de l'ONE. Ils ne datent pas d'hier, mais ils ont été mis en exergue par la crise sanitaire. Je me réjouis que le gouvernement leur accorde une grande importance et les intègre dans le plan de lutte contre la pauvreté. Je suis également heureuse d'entendre que la coordination avec le ministre-président est bien assurée. Il ne faut pas oublier la Région wallonne qui a un effet important sur la petite enfance. Ces coordinations sont essentielles pour l'efficacité de plan. Vous avez dressé un tableau complet et clair de la situation et vous avez à cœur d'apporter des réponses pour les années futures. Je m'en réjouis.

1.13 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Évaluation du service adoption de l'Office de la naissance et de l'enfance»

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Le service ONE Adoption de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) remplit cinq missions importantes: l'accompagnement des futurs parents qui pensent confier leur enfant à l'adoption; le suivi des enfants en attente d'adoption et l'évaluation de leur adoptabilité; l'encadrement des personnes qui cherchent à adopter un enfant en Belgique; l'accompagnement des familles adoptives; l'accompagnement des adoptés dans la recherche de leurs origines.

Dans le contrat de gestion 2013 de l'ONE, plusieurs objectifs plus précis ont été pointés. Au moment de négocier un nouveau contrat de gestion, il me semble utile de faire le point. Madame la Ministre, il était prévu de créer une charte éthique relative aux organismes d'adoption, un cahier des charges des organismes d'adoption, et de mener une réflexion sur la viabilité des services d'adoption et des mesures qui devront être prises afin de pérenniser leurs actions. Quels sont les résultats de ces travaux?

L'ONE avait également reçu pour mission de créer des référentiels, des critères d'aptitude des candidats adoptants, des critères d'acceptation, des critères d'appareillement, utilisables par son

propre service, mais aussi par les autres services agréés au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comment évaluez-vous ces objectifs et les référentiels réalisés?

Il était aussi prévu de procéder en 2019 à une analyse des attentes des familles adoptives. Un psychologue dédié au soutien à la parentalité durant l'attente et en post-adoption a-t-il été engagé? Comment évaluez-vous ces mesures?

Une attention particulière devait être portée à l'accompagnement des enfants adoptés dans la recherche de leurs origines. Il s'agit souvent de situations complexes qui nécessitent un temps de recherche, de lecture, d'analyse de la demande et d'accompagnement. On prévoyait également une augmentation des demandes puisque le service ONE Adoption existe depuis un peu plus de vingt ans et que les premiers enfants confiés sont arrivés à l'âge adulte. Un partenariat avec l'autorité centrale communautaire a-t-il été développé pour permettre cet accompagnement? L'ONE a-t-il engagé le psychologue à mi-temps dévolu à cette mission?

De façon plus globale, quelle analyse l'ONE fait-il de l'évolution des besoins des familles qui confient leur enfant à l'adoption, des familles qui adoptent et des enfants adoptés? En regard des évaluations réalisées, ces dernières années, au sujet du fonctionnement du service, quels seraient les besoins nouveaux et les adaptations nécessaires pour garantir un service de qualité?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le contrat de gestion 2013-2018 de l'ONE définissait, comme vous l'avez mentionné, plusieurs objectifs précis pour le service ONE Adoption. Certaines des réalisations attendues s'inscrivaient dans le cadre de la réforme entamée, à l'époque, par la ministre Évelyne Huytebroeck, chargée de l'adoption, et avaient une portée générale visant l'ensemble du secteur. L'ONE a ainsi participé activement aux concertations sectorielles menées par les ministres successifs chargés de l'adoption en Fédération Wallonie-Bruxelles sans pour autant être à la manœuvre.

La création des référentiels a été réalisée en partie dans le cadre de ces concertations sectorielles, notamment pour l'évaluation de l'aptitude des candidats adoptants. Certains critères ont été élaborés en interne, en concertation avec le Comité d'éthique de l'ONE. Ainsi, dès 2013, l'ONE s'est doté de fondements relatifs aux critères d'appareillement, notamment pour ce qui concerne l'exploration des questions de santé des enfants en attente d'adoption, ainsi que des enjeux relatifs à leur adoptabilité juridique. En 2017, certains enjeux ont également été clarifiés: d'une part, les enjeux relatifs à la prise en compte des limites exprimées par les candidats adoptants à leur désir d'enfant et, d'autre part, les particularités de

l'évaluation des projets d'adoption monoparentale et d'adoptions multiples. L'ONE s'est également intéressé aux modalités d'exploration et de prise en compte des questions d'infertilité des couples hétérosexuels.

Concernant l'analyse des attentes concernant le soutien à la parentalité adoptive, l'ONE a procédé à une enquête auprès des familles concernées. Les résultats de cette recherche laissent entrevoir le besoin de renforcer davantage les initiatives de suivi post-adoptif. Un psychologue a été engagé à mi-temps en 2017, ce qui a permis au service ONE Adoption de satisfaire l'ensemble des demandes individuelles de suivi qui lui ont été formulées, et d'assurer une disponibilité permettant de prévenir la dégradation de certaines dynamiques familiales compliquées. Un engagement supplémentaire permet aussi, désormais, l'accompagnement des enfants adoptés dans la recherche de leurs origines.

Votre question sur l'évolution des besoins des familles et des enfants concernés par l'adoption met en exergue les besoins prioritaires auxquels l'ONE doit satisfaire en sa qualité d'organisme d'adoption agréé. Il est bon de rappeler que l'adoption est avant tout une mesure de protection de l'enfant et que l'intervention de l'Office est, et doit rester, centrée sur l'enfant. Il n'est pas évident d'établir une cartographie ou une typologie générale de l'évolution des besoins des acteurs de l'adoption en Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, l'expérience du service ONE Adoption laisse entrevoir, pour chacune des parties engagées dans le processus adoptif, des enjeux prioritaires pour l'avenir. Ainsi, la question des origines, dans le contexte des familles adoptives actuelles, est un point d'attention primordial. Il apparaît essentiel de prendre en considération les enjeux éthiques dans l'exercice des droits individuels des personnes pour l'accès aux données personnelles.

Enfin, les informations récoltées par le service ONE Adoption laissent percevoir la nécessité de renforcer davantage sa disponibilité dans l'accompagnement des familles adoptives. Il s'agit là d'éléments qu'il conviendra de prendre en considération dans le cadre du futur contrat de gestion de l'ONE.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir pointé le rôle de l'ONE dans, par exemple, l'harmonisation des critères d'adoptabilité. Il convient en effet de coordonner autant que possible les différents services qui existent en Belgique, même si certaines spécificités doivent demeurer. Je vous remercie également d'avoir rappelé que l'adoption vise avant tout à protéger l'enfant et d'avoir détaillé les défis pour le futur.

(Mme Valérie Delporte, présidente, reprend la présidence)

1.14 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Encouragement des synergies entre CPAS et associations en matière de violences conjugales et intrafamiliales»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, le confinement a malheureusement provoqué une augmentation sensible des violences conjugales et intrafamiliales, notamment cristallisées par une recrudescence des appels à la ligne téléphonique Écoute violences conjugales. Pour remédier à cette situation, des mesures exceptionnelles ont été adoptées, notamment pour l'accueil d'urgence. Cette période difficile a néanmoins vu naître des partenariats qu'il me semble intéressant de mettre en lumière entre les centres publics d'action sociale (CPAS) et les associations locales de lutte contre la violence conjugale et intrafamiliale.

Un article de «*La Libre Belgique*» du 31 août 2020 mettait notamment en évidence les partenariats noués dès le mois de mars entre le CPAS de La Louvière, la Province du Hainaut et Vie Féminine en vue de faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Ces organismes ont décidé de mutualiser leurs informations et ont créé ensemble un dispositif efficace durant toute la durée du confinement. Aujourd'hui, convaincu par cette expérience, le CPAS de La Louvière travaille sur d'autres projets de collaboration avec des associations locales.

Pouvez-vous dresser un bilan de l'augmentation des cas de violence conjugale et intrafamiliale recensés depuis le début de la crise sanitaire et des mesures adoptées pour tenter d'endiguer le phénomène? Des actions sont-elles entreprises par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour encourager les synergies entre les CPAS et les associations locales de lutte contre la violence conjugale et intrafamiliale? Dans l'affirmative, lesquelles? Dans la négative, la mutualisation des contacts et des informations ne serait-elle pas pertinente?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je partage votre enthousiasme pour les synergies entre les acteurs locaux, qu'ils soient publics ou associatifs. Une prise en charge coordonnée permet d'offrir aux victimes un meilleur accompagnement psychosocial, médical ou judiciaire et évite à la victime de devoir se tourner vers plusieurs interlocuteurs. Quoi qu'il en soit, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'exerce pas de tutelle sur les CPAS. À mon niveau, j'entretiens, entre autres, un dialogue

sur le problème des violences conjugales avec les cabinets des ministres régionales Trachte et Morreale, grâce à l'application du plan intrafrancophone de lutte contre les violences intrafamiliales, dont l'un des objectifs majeurs est justement de permettre aux différentes entités de coordonner leurs actions et d'offrir aux victimes une approche pluridisciplinaire.

La coordination entre les différents niveaux de pouvoir se déroule aussi au sein de la conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes, où les Communautés échangent leurs expériences. En Flandre, dans les provinces de Limbourg et d'Anvers, les *Family Justice Centers* (FJC), par exemple, associent les différents acteurs publics concernés par la prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Lors de la dernière réunion de cette CIM, les ministres néerlandophones n'ont pas manqué de promouvoir ce modèle et il semble que le gouvernement flamand souhaite élargir ce projet. Un nouveau FJC est d'ailleurs en cours de création à Gand. Les membres de la CIM ont émis l'idée d'organiser des visites de terrain, tant en Flandre qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour connaître les bonnes pratiques en usage sur le terrain.

À titre personnel, je me plais à penser que ce type de dispositif à Bruxelles et en Wallonie devrait également intégrer les acteurs associatifs. Sur cette base, une expérience pilote est en préparation à Namur, à l'initiative de la ville, de la province et du CPAS depuis la fin 2019. Le calendrier relatif à l'ouverture de ce FJC a pris du retard à cause de la crise sanitaire, mais il devrait recevoir les premières victimes dans les prochaines semaines. Je vous invite, dès lors, à interroger les ministres des entités compétentes pour obtenir plus d'informations et vous tenir au courant de l'état d'avancement de ce projet.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, nous avons vécu jusqu'ici une année troublée et le confinement a été une période particulièrement difficile pour beaucoup, comme vous le rappelez dans votre réponse. Quand l'urgence d'une situation exceptionnelle donne naissance à de belles initiatives et à des partenariats efficaces, il est aussi important de le souligner et d'analyser ce qui peut ou non en être tiré. Je vous remercie de votre grand intérêt et du suivi des projets en cours, tel que celui de Namur.

1.15 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reconnaissance et encadrement du syndrome Pathological Demand Avoidance dans l'enseignement»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Selon un article du «*Métro*» du 28 août, les psychologues constatent que de plus en plus d'enfants sont atteints du syndrome *Pathological Demand Avoidance* (PDA), qui se rapproche de l'autisme. L'une des conséquences de cette pathologie est l'impossibilité pour l'enfant de gérer certaines émotions, ce qui donne notamment lieu à de grosses crises de colère. Ce trouble est assez difficile à diagnostiquer. Or, tant qu'on ne décèle pas cette pathologie chez l'enfant, toutes les réprimandes, sanctions et punitions risquent d'aggraver une situation déjà délicate.

Il semble que le PDA reste assez méconnu en Belgique. Pourtant, les enfants qui en sont atteints nécessitent un encadrement spécifique. En effet, ils ont besoin de se sentir en contrôle dans toutes les situations, ce qui est parfois difficile à garantir dans un milieu d'accueil ou dans une école traditionnels. Pourtant, de nombreux enfants, qui n'ont pas encore été diagnostiqués, se trouvent dans les sphères d'accueil et d'enseignement traditionnelles.

Madame la Ministre, êtes-vous consciente de la recrudescence de cas de PDA? Quelle est la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles? Des modules de formation et de sensibilisation spécifiques existent-ils pour les puériculteurs, instituteurs, enseignants ou autres encadrants amenés à côtoyer des enfants atteints de PDA?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le PDA est un symptôme, mais pas un diagnostic. Il peut se rattacher à plusieurs pathologies, dont les troubles du développement autistique, mais pas exclusivement. Ce symptôme doit être apprécié par un spécialiste des troubles du comportement de l'enfant et analysé aussi en fonction du contexte familial par une équipe idéalement pluridisciplinaire associant, par exemple, pédopsychiatre, psychologue, neuropédiatre et logopède.

L'ONE ne dispose pas de données spécifiques récoltées pour ce syndrome. À ma connaissance, il n'existe pas non plus de sensibilisation spécifique des encadrants d'enfants sur ce sujet. Si une telle initiative devait naître, elle devrait à mon sens avant tout relever de l'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux (PMS). Parmi les dispositifs généraux de suivi des enfants, je précise que la promotion de la santé à l'école effectue un examen de la maturation neuromotrice et un repérage des troubles éventuels du langage. S'ensuit une concertation par classe pour chaque élève de troisième maternelle avec le centre PMS compétent. Un dialogue et des collaborations entre les consultations pour enfants et les acteurs de la santé mentale existent également et permettent d'apporter des réponses et un accompagnement aux enfants et à leurs familles.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éclaircissements. J'avais moi-même peu entendu parler de ce syndrome avant que l'on m'interpelle sur le sujet. Les difficultés rencontrées par les enfants, les parents et les encadrants qui y sont confrontés sont pourtant bien réelles. Il me semble important de leur apporter un soutien concret par des mesures de reconnaissance et de sensibilisation adaptées, telles que celles que vous avez évoquées.

2 Interpellation de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Déconfinement du secteur culturel et perspectives» (Article 78 du règlement)

3 Question orale de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réduction de la distanciation sociale au sein des lieux de culture» (Article 78 du règlement)

4 Question orale de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rentrée culturelle et accueil du public dans les salles de théâtre» (Article 78 du règlement)

5 Question orale de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «#Redalartebelgium: poursuite des activités en arts vivants

en 2020-2021 et leur accessibilité» (Article 78 du règlement)

Mme la présidente. – Cette interpellation et ces trois questions orales sont jointes.

M. Benoît Dispa (cdH). – Heureux de vous retrouver en cette rentrée parlementaire, en dépit du contexte qui reste toujours aussi difficile et pénible, en particulier pour les acteurs du monde culturel. Je ne suis pas surpris que de nombreux collègues souhaitent se joindre à mon interpellation, car le problème est réel, profond et la justifie pleinement.

Alors que le déconfinement a permis la reprise de plusieurs secteurs d'activité, les mesures sanitaires prises cet été par le Conseil national de sécurité (CNS) pèsent encore sur celui de la culture qui peine à se relancer et craint les graves difficultés qui pointent à l'horizon de l'automne si un assouplissement important des mesures ne survient pas d'ici là. Depuis plusieurs semaines, l'ensemble du secteur culturel crie sa détresse: la culture étouffée et de nombreux d'emplois sont supprimés ou menacés. Des manifestations silencieuses ont été organisées et plusieurs cartes blanches publiées afin de dénoncer l'inaction politique.

Madame la Ministre, face à cette réalité, vous avez récemment annoncé une réduction de la distance sociale dans les lieux culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles, à la condition d'appliquer des règles sanitaires strictes et en continuant à respecter la limite de fréquentation fixée par le CNS, soit 200 personnes à l'intérieur et 400 à l'extérieur. Une dérogation approuvée par les autorités communales, par un virologue et par votre ministère pourrait toutefois permettre d'autoriser, au cas par cas, certains lieux culturels à dépasser cette limite.

Cette annonce n'a malheureusement pas apaisé la colère du secteur et la détresse y reste entière. La manifestation de grande ampleur qui vient de se tenir réunissant les acteurs de la culture et ceux du monde événementiel, est venue confirmer le fait que le secteur est à bout et peine à reprendre espoir devant des perspectives qui restent particulièrement sombres.

La Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) a demandé, d'une part, le droit d'accueillir les spectateurs au départ d'une jauge établie à 60 % de la jauge réelle de chaque salle et de 80 % pour les salles de moins de 200 places, ainsi que, d'autre part, la possibilité d'avoir le choix entre l'imposition du port du masque tout au long de la représentation ou la distanciation physique de 1,50 mètre. Pourriez-vous nous donner les raisons pour lesquelles les autorités n'ont pas souhaité suivre les deux recommandations très concrètes formulées par la FEAS quelques jours avant le dernier CNS? Même si le ministre-président les a relayées, ont-elles pour autant été prises au sérieux et débattues?

Dès lors qu'aucune de ces demandes n'a été entendue, un sentiment d'injustice s'est renforcé au sein du secteur qui déplore un manque de logique et de cohérence. Comment peut-on expliquer la différence de traitement sanitaire entre transports en commun et lieux culturels? Avez-vous à cet égard un message à apporter aux acteurs culturels? Pensez-vous sérieusement que le fait d'accorder, sous conditions et au cas par cas, des dérogations devant être approuvées par trois instances permettra de regagner la confiance des acteurs culturels et, surtout, les aidera à entamer le plus sereinement possible la saison qui s'annonce catastrophique pour bon nombre d'entre eux?

Cette possibilité de dérogation pose problème. Représente-t-elle réellement une aide pour le secteur ou un surcroît de contraintes? Elle s'inscrit à mes yeux dans une forme d'infantilisation, de déresponsabilisation et de méfiance à l'égard du secteur et des autorités locales qui, depuis des mois, gèrent la situation pandémique au plus près du terrain. Habituees à prendre des décisions d'autorisation et de refus d'activités et de manifestations, elles sont désormais amenées à jouer un rôle sous la réserve d'avis de spécialistes et du ministère compétent, ce qui envoie un message de méfiance, y compris à l'égard d'acteurs qui ont pris leurs responsabilités dans la gestion de cette crise.

Madame la Ministre, par rapport à ces possibilités de dérogations, disposez-vous d'informations sur les demandes qui ont été transmises à ce jour? Comment sont-elles traitées? Le sont-elles par votre administration ou par votre cabinet? Pourriez-vous faire le point à ce sujet?

Par ailleurs, vous annoncez poursuivre la concertation avec les experts, les autres Communautés ainsi que le secteur afin d'envisager de nouveaux assouplissements. Quelles sont concrètement les propositions actuellement débattues dans le cadre de cette concertation? Comment expliquez-vous que la cellule de crise qui vient d'être fondée et qui réunit tous les acteurs culturels déplore avant tout l'absence de consultation du secteur? Il y a là comme un malentendu, une difficulté de compréhension qui perdure.

Si les décisions que le secteur culturel juge irréfléchies ont frappé durement nombre d'organisations, d'artistes et de techniciens, les nombreux amateurs de culture ont, eux aussi, été complètement négligés. Un dernier exemple en date concerne l'interdiction des sorties culturelles pour les élèves du secondaire. Nous reparlerons demain en séance plénière de ce qui ressemble à un pataquès dans les perspectives de déconfinement que l'on pouvait offrir aux mondes culturel et scolaire.

Malgré cette situation et avec une capacité d'adaptation étonnante, des centaines d'artistes et de techniciens ont essayé de continuer à travailler cet été pour assurer le fonctionnement minimal

des activités culturelles maintenues ou adaptées pour répondre aux exigences sanitaires. Ils ont essayé en quelque sorte de maintenir la flamme. Avez-vous analysé les chiffres de fréquentation des événements culturels organisés en période estivale en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles conclusions tirez-vous des chiffres dont vous disposez?

En ce qui me concerne, je ressens une grande inquiétude. Les échos qui me viennent du terrain laissent apparaître une désaffection du public pour les événements qui ont été organisés vaillamment. Les perspectives d'abonnements pour la nouvelle saison scolaire sont désastreuses, d'après les chiffres qui me reviennent. J'ai le sentiment qu'à force d'avoir considéré les acteurs culturels comme des pestiférés, on a laissé s'installer dans le grand public un sentiment de peur, qui s'est instillée dans les esprits.

Aujourd'hui, sous réserve des chiffres que vous pourriez nous communiquer, le public est aux abonnés absents. Si, par extraordinaire, d'ici quelques semaines, nous pouvions nous affranchir complètement de toute mesure de précaution sanitaire et revenir à une vie normale, nous aurions encore un immense travail à faire auprès du public pour le convaincre de retrouver le chemin des lieux culturels parce que les mois que nous venons de vivre l'ont éloigné de la vie culturelle. Il sera extrêmement difficile de renouer le lien entre les acteurs culturels et leur public, a fortiori si les messages qui sont envoyés continuent à être des messages négatifs, restrictifs ou de mauvaise compréhension.

Madame la Ministre, je profiterai aussi de cette interpellation pour élargir un peu le propos et revenir sur un élément essentiel des perspectives attendues par le secteur, celui du statut de l'artiste. On a appris qu'une conférence interministérielle (CIM) Culture s'était tenue en juillet dernier et que ce statut était à l'ordre du jour. On apprend par ailleurs qu'une cinquantaine de fédérations professionnelles d'associations d'artistes de tout le pays renforcent leur mobilisation depuis plusieurs semaines pour essayer de définir ce futur statut économique – tant attendu – et ainsi éclairer le monde politique dans l'espoir d'influencer la prochaine ligne gouvernementale actuellement en négociation.

Ce point relatif au statut des artistes figure la Déclaration de politique communautaire: «Œuvrer à un réel statut aux artistes et techniciens leur permettant d'avoir une vie professionnelle stable et un statut social décent».

Un an après les débuts de votre gouvernement, quelles démarches avez-vous entreprises, Madame la Ministre, pour atteindre cet objectif? Que pensez-vous de la proposition de financement alternatif de la sécurité sociale des artistes suggérée par la Société civile des auteurs multimédias (SCAM)? Êtes-vous disposée à entamer des dis-

cussions avec les représentants de ces fédérations impliquées dans le processus? Ces derniers seront-ils invités à présenter les pistes dégagées lors de la prochaine CIM Culture? Un des objectifs de cette CIM consiste à augmenter la lisibilité de la concertation et de la coordination dans le secteur. Dans cette perspective, la CIM était naturellement appelée à remplacer les plateformes et tables rondes plus ou moins formelles, les *task forces*, etc. En pleine crise, vous avez pourtant choisi, Madame la Ministre, de créer un nouveau lieu de discussion et de concertation, un groupe de réflexion chargé de dessiner un futur pour la culture. Cette décision part sans doute d'une bonne intention, mais, avec cette multiplication d'instances, comment peut-on envisager d'atteindre l'objectif de clarté, de cohérence et de lisibilité tant attendu par le secteur?

Voilà, Madame la Ministre, les questions que je voulais vous poser sur les perspectives de déconfinement dans le secteur culturel à la rentrée et à l'amorce d'une nouvelle saison culturelle ainsi que sur les discussions en cours sur le statut de l'artiste.

M. Charles Gardier (MR). – La situation est dramatique; nous l'avons déjà évoqué à de nombreuses reprises en commission ainsi qu'en séance plénière. Les conséquences de la pandémie ont été, sont et seront lourdes pour le monde culturel et événementiel au sens large pour qui les perspectives sont toujours peu réjouissantes.

À la suite du Conseil national de sécurité (CNS) du 20 août dernier, l'arrêté ministériel du 22 août 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 a fixé de nouvelles balises et marges visant à permettre la reprise du secteur culturel. Concrètement, le CNS a établi la capacité d'accueil maximale à 200 spectateurs en intérieur et 400 en extérieur, tout en maintenant le mètre cinquante de distance et le port du masque. Il précise – c'est une nouveauté importante – qu'il est toutefois possible de déroger à ce régime moyennant une dérogation accordée par le bourgmestre concerné, après consultation d'un virologue et avec l'accord des ministres compétents. Cette dérogation, qui n'est pas simple à mettre en œuvre, ne clarifie pas réellement la situation et n'offre que peu de perspectives, même si certains bourgmestres se montrent réceptifs et prennent des initiatives intéressantes.

En réponse à une lettre ouverte cosignée par une centaine d'artistes, techniciens et encadrants, la presse s'est récemment fait l'écho de votre volonté, Madame la Ministre, de réduire la distanciation sociale entre les spectateurs au sein d'un même lieu culturel, et ce, afin d'augmenter ostensiblement sa fréquentation. En passant d'une distance d'un mètre cinquante à un mètre tout en maintenant l'obligation du port du masque, vous agiriez à l'instar de votre collègue ministre de

l'Enseignement supérieur, laquelle a récemment annoncé que les cours en présentiel reprendront avec cette même distance dans les amphithéâtres.

En concertation avec la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS), le projet est d'accueillir les spectateurs au départ d'une jauge établie à 60 % de la jauge réelle de chaque salle et de 80 % pour les salles de moins de 200 places. Vous déclariez à cet égard vouloir «donner un cadre plus clair, via un protocole, à l'ensemble des opérateurs ainsi que des bourgmestres par rapport aux demandes de dérogation qui vont leur parvenir». Le 25 août dernier, vous déclariez qu'il s'agissait d'une question d'heures avant que ce protocole ne soit complètement élaboré.

Le retour du public ne sera pas simple. Quand bien même nous rouvririons toutes les salles de spectacle dès demain, une certaine inquiétude s'est aujourd'hui emparée du public.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous présenter les modalités concrètes de ce protocole? D'autres acteurs que la FEAS ont-ils été associés à son élaboration? Disposez-vous déjà de chiffres relatifs aux demandes de dérogation adressées aux bourgmestres en vue de la mise en œuvre du protocole? Que ressort-il de votre concertation avec la FEAS à ce sujet?

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, il semble y avoir une belle unanimité au sein de cette commission, entre majorité et opposition, quant aux décisions prises par le Conseil national de sécurité (CNS) à la fin du mois d'août. Ces décisions ont provoqué l'incompréhension et la déception des opérateurs culturels, en particulier dans le monde du spectacle. Alors que des mesures nettement plus souples avaient été annoncées en juin, laissant augurer une rentrée culturelle prometteuse, les décisions récentes du CNS ont plongé les opérateurs culturels dans la sidération la plus totale.

En effet, pour de nombreuses salles de théâtre, la limite fixée à 200 personnes à l'intérieur et à 400 personnes, à l'extérieur, à laquelle s'ajoutent l'obligation de port du masque et la distanciation sociale de 1,5 m, est intenable. En outre, votre collègue Mme Désir a interdit les sorties culturelles pour les élèves de l'enseignement secondaire et la présence de tiers dans les écoles, ce qui réduit encore de façon significative le public des théâtres et compagnies travaillant principalement avec un public jeune. Si des aides financières ont été adoptées par votre gouvernement pour soutenir le secteur culturel, la première demande du secteur aujourd'hui n'est plus d'être indemnisé, mais bien de pouvoir travailler.

Les directeurs de plusieurs théâtres et la FEAS ont largement partagé leur courroux face aux restrictions qui leur sont imposées, lesquelles n'ont aucune cohérence avec les mesures, nette-

ment plus souples, applicables aux autres secteurs comme les transports en commun ou l'HORECA. La FEAS avait émis deux propositions que vous avez soutenues: d'une part, pouvoir accueillir un public au départ d'une jauge établie à 60 % de la taille réelle de chaque salle et à 80 % pour les salles de moins de 200 personnes et, d'autre part, laisser aux salles le choix entre l'obligation de port du masque et la distanciation physique de 1,5 m.

Les décisions du CNS du 20 août dernier ne vont malheureusement pas dans ce sens, mais un assouplissement des mesures est envisageable, car des dérogations sont possibles. Votre communiqué du 26 août fait directement suite à l'annonce de cette possibilité.

Les salles et organisateurs d'événements peuvent demander une telle dérogation aux autorités communales, lesquelles doivent à leur tour obtenir l'accord du ministre de tutelle et l'avis d'un virologue.

Par ailleurs, vous avez annoncé la réduction de la distance physique entre spectateurs isolés ou bulles de spectateurs à un siège ou à un mètre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Enfin, vous avez annoncé que les autorités communales bénéficieraient de votre accord quant aux dérogations pour les salles et lieux de spectacles et cinémas bénéficiant d'un contrat-programme ou d'une convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces mesures, si elles tendent à assouplir celles prises par le CNS, restent floues. Reléguer aux autorités communales le pouvoir d'accorder ou non ces dérogations risque d'entraîner une différence de traitement entre les salles en fonction des communes dont elles relèvent.

Connaissez-vous les raisons qui ont incité le CNS à limiter le nombre de spectateurs à 200 personnes à l'intérieur et à 400 à l'extérieur, alors que de telles restrictions ne s'appliquent pas à d'autres secteurs? L'avis d'un virologue, nécessaire pour obtenir une dérogation, est-il un avis général sur la situation sanitaire de la commune ou portera-t-il sur la capacité de la salle à respecter les mesures sanitaires au cas par cas?

Cette réduction de la distance physique permet-elle aux salles d'accueillir autant de spectateurs que possible, tant que la distance d'un siège ou d'un mètre est respectée? Une limite maximale, peu importe la capacité d'une salle à respecter cette distance, a-t-elle été fixée? Dans l'affirmative, cette limite sera-t-elle un chiffre fixe ou, comme le demande la FEAS, un pourcentage?

Enfin, en cas de refus de dérogation, un recours est-il possible? Une nouvelle demande peut-elle être formulée, après d'éventuelles adaptations visant à respecter les mesures sanitaires? Quelles sont les perspectives?

M. Matteo Segers (Ecolo). – Il est intéressant que nous menions ce débat avec sérénité et en

plusieurs étapes. Quand je vois comme la reprise culturelle est compliquée, je ne suis pas uniquement inquiet pour le secteur, mais je le suis aussi pour l'ensemble de la population belge. Au regard de l'interpellation de M. Dispa et de la prise de parole de mes collègues, on peut voir que, dès que des dispositions sont prises concernant les salles culturelles, cela enclenche tout un jeu de dominos et de questions. C'est réellement dans les salles de spectacle que l'on peut voir et comprendre la question du droit culturel et de la perception. Bien que le travail culturel s'organise de multiples façons, force est de reconnaître que dans l'esprit de beaucoup de citoyens, la culture s'exprime principalement par les arts du spectacle, par les salles et par les rassemblements citoyens et festifs.

Pour revenir sur ce jeu de dominos, je constate que nous avons aujourd'hui dans cette réunion de commission 47 questions qui visent à répondre, les unes après les autres, aux différentes interpellations. J'espère que nous pourrions approfondir ma question sur #RedalertBelgium et sur les salles. Je pense qu'en nous attardant sur cette question et en creusant le sujet, question par question au cours de cette réunion, nous pourrions comprendre la position du gouvernement.

La crise frappe durement les acteurs du monde culturel. Personnellement, je suis encore plus frappé par le fait que nous sommes unanimement d'accord de dire qu'il faut trouver des réponses. La question que je me suis posée tout l'été et que je continue à me poser aujourd'hui est de savoir pourquoi notre unanimité ne parvient-elle pas à percoler là où elle le devrait? En tant que député, je reste perplexe à cet égard.

Je ne comprends pas les mesures qui ont été prises par le Conseil national de sécurité (CNS). Cela ne veut pas dire que je ne suis pas prêt à les accepter, cela veut dire que j'ai besoin qu'on me les explique. J'ai besoin qu'on m'explique pourquoi on peut être assis serré dans un avion, mais qu'on ne peut pas l'être dans les salles de spectacle. À ce titre, je rappellerai donc que l'échange parlementaire que nous avons avec le gouvernement est nécessaire. La question de la visibilité de nos échanges se pose aussi.

Madame la Ministre, je souhaiterais réellement que cette unité que j'évoquais soit perçue non pas comme une attaque, mais plutôt comme une approche bienveillante par rapport à la question relative au théâtre – théâtre jeune public, théâtre adulte ou encore du théâtre actions – qui cherche à comprendre pourquoi ces espaces sont tellement en péril, au même titre que les espaces de danse, de musique et de performance.

Nous le savons, la saison 2020-2021 sera probablement la saison la plus difficile qu'aura connue la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. La première raison, c'est l'épidémie. En fait, je n'arrête pas de dire que le virus ne tue pas la culture parce que je veux y croire et je

pense qu'il faut essayer de se redéployer. Mais nous devons apporter un soutien très présent et faire en sorte que notre gouvernement puisse continuer à répondre, comme il le fait, aux différentes difficultés qui se présentent. J'insiste particulièrement sur ce point. Pour nous, il est extrêmement important de voir le verre à moitié plein. Nous mettons en place des efforts de démocratie, cela fait bien évidemment partie de notre rôle dans la majorité, mais c'est aussi notre rôle de démocrate de voir les avancées, les dialogues et tout ce qui est mis en place pour maintenir le bateau à flot.

Vous connaissez le combat de notre groupe et nos engagements dans le domaine de la culture. Vous savez que nous sommes présents sur le terrain, comme nous l'avons été dimanche au rassemblement organisé au Mont des Arts. Nous y étions avec des associations et nous avons pu discuter avec des artistes. Nous constatons que la question des salles est aussi liée aux artistes et aux compagnies. Le public ne comprend pas toujours que derrière des salles occupées se trouve également de l'emploi artistique. C'est cet emploi artistique que nous devons sauver. À cet égard, Madame la Ministre, qu'en est-il de l'aide au projet théâtral en 2020? Cette question a fait l'objet d'un récent rassemblement citoyen. Un refinancement de cette enveloppe est-il envisagé? En effet, si les salles sont peut-être mieux équipées pour faire face à la détresse, les compagnies doivent, elles aussi, être bien armées.

Par ailleurs, l'opération #Redalert, qui a vu de nombreux lieux culturels se peindre en rouge, est absolument historique. Jamais, dans ma vie, je n'avais connu une telle solidarité. Entendons ce signal de détresse qui ne doit pas seulement être entendu par les personnes qui ont un lien avec la culture, mais par l'ensemble de la société. Voilà notre combat en tant que députés: faire comprendre que cette question ne concerne pas que les acteurs de la culture. C'est une question de démocratie.

Madame la Ministre, comment votre cabinet répond-il aux importantes inquiétudes des secteurs culturels? Nous avons vu votre détermination à assouplir les mesures drastiques issues du CNS, difficilement acceptables pour la population et pour le parlementaire que je suis. Ce n'est pas facile en tant que chef de groupe, mais je pense avoir le droit de dire que je ne comprends pas les mesures du CNS. Par ailleurs, je tiens à signaler que votre démarche consistant à analyser les arrêtés en vue d'assouplir les mesures – pour passer de 50 à 400 personnes, par exemple – a été à mes yeux une démarche tout à fait démocratique. Comment voyez-vous le développement de la saison culturelle?

Enfin, j'aimerais revenir sur une phrase prononcée par M. Dispa selon laquelle les acteurs culturels seraient considérés comme des pestiférés. Je sais qu'il ne le pense pas lui-même, évidemment, mais qu'il souhaitait simplement

pointer cet élément. Je veux vivre dans une société où on ne considérera jamais les acteurs culturels comme des pestiférés. Bien au contraire: ces personnes sont des soignants qui empêchent la société d'être en proie à la peste. Je pense que c'est ce que M. Dispa voulait dire. Si certaines personnes considèrent réellement les acteurs culturels comme des pestiférés, alors réinvestissons les rues et la société. Les acteurs culturels sont nos sources de vie et c'est grâce à eux que nous pourrons bâtir une démocratie.

Mme la présidente. – La parole est à M. Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le mois de septembre n'est visiblement pas synonyme de rentrée pour tout le monde. La culture, l'un des secteurs dont vous avez la charge, Madame la Ministre, semble être la grande oubliée de la reprise. Nombreux sont ceux à s'en être indignés depuis plusieurs semaines: les mouvements Red Alert, StillStanding, Still Alive, No future No Culture, les fédérations professionnelles, les artistes, les techniciens, les responsables des lieux culturels... Tous s'insurgent des mesures insuffisantes mises en place par les gouvernements pour que la culture puisse reprendre ses activités, à l'instar d'autres secteurs. La colère était présente à la suite du confinement et elle grandit aujourd'hui face aux inégalités de traitement et à l'incohérence des mesures.

Le PTB place l'interdiction des sorties culturelles scolaires dans le top des mesures incohérentes prises par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'une mesure tout à fait incompréhensible à plus d'un titre. D'un point de vue sanitaire tout d'abord, parce que les règles sanitaires pourraient en effet être respectées dans la plupart des cas. Il n'est pas plus dangereux de prendre un bus pour se rendre au musée que pour se rendre à l'école et il n'est pas plus dangereux de visiter une exposition dans un cadre scolaire que dans un cadre privé. Par ailleurs, tous les élèves n'ont malheureusement pas la possibilité de fréquenter les lieux culturels durant leur temps libre. Il est indispensable que l'école continue d'offrir cette possibilité. Quelque 60 % des élèves de l'enseignement secondaire ne visitent jamais un musée ou une exposition et 90 % des élèves du secondaire ne se rendent jamais au théâtre en dehors du cadre scolaire.

Les mesures du gouvernement sont également incohérentes du point de vue de la préservation de l'emploi dans le secteur culturel. En effet, 75 % des lieux culturels subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles organisent des activités culturelles et artistiques à destination du public scolaire. Les pertes d'emploi sont de plus en plus nombreuses et des lieux culturels menacent actuellement de mettre la clé sous la porte. Le maintien des visites culturelles scolaires a certainement un rôle à jouer dans la sauvegarde de ces emplois. Un artiste me confiait ce matin avec beaucoup de

justesse et d'émotion que l'interdiction des sorties culturelles scolaires représentait un clou de plus dans le cercueil de la culture.

Madame la Ministre, vous avez évoqué, mercredi dernier en séance plénière, la possibilité d'assouplir cette interdiction. Pour le PTB, cette interdiction doit être purement et simplement levée étant donné que les lieux culturels et les écoles sont à même d'appliquer les mesures de sécurité tout aussi bien que d'autres secteurs à qui les décideurs politiques semblent faire davantage confiance.

Il en va de la sauvegarde des emplois, on l'a dit. Il y va aussi des droits fondamentaux d'accessibilité à la culture pour tous les jeunes.

Qu'entendez-vous par la possibilité d'un assouplissement à propos de l'interdiction des sorties scolaires?

Un deuxième point nous semble totalement incohérent. Il s'agit de la généralisation du système de dérogation pour permettre le dépassement de la jauge de 200 personnes en intérieur. Ce nombre de 200 personnes est arbitraire et ne tient pas compte de la taille des salles. Or, la FEAS revendique au contraire un système automatique qui permet l'accueil en fonction de la capacité de chaque salle, de 60 à 80 % pour les plus petites scènes. Au lieu d'appliquer ce procédé, la dérogation est devenue la règle. C'est lourd, long et inégal, comme l'explique la FEAS qui énumère une série de problèmes, dont celui-ci. La procédure de dérogation privilégie l'autonomie communale et ses capacités d'exercer pleinement ses responsabilités, induisant par ricochet des inégalités de traitement et des situations rocambolesques.

Prenons l'exemple de Bruxelles. Après consultation des dossiers, les lieux culturels seront autorisés à augmenter dès maintenant leur jauge et ainsi retrouver un niveau d'occupation qui oscille entre 50 et 70 %. Cependant, la ville de Bruxelles a affecté des moyens notamment à l'engagement d'une professeure émérite en maladies infectieuses. Cette spécialiste accompagne les acteurs de terrain dans leurs démarches. Premièrement, vous noterez que les jauges permises par les dérogations sont proches de la capacité d'accueil automatique que demande le secteur. Deuxièmement, l'exemple de Bruxelles confirme les inégalités de traitement en fonction des lieux et aussi des communes concernées. En effet, toutes les communes ne disposent pas des mêmes moyens que Bruxelles. Au sein même des communes, on voit des inégalités. Par exemple, dans la ville de Liège, les quatre grandes institutions de la ville ont rapidement pu obtenir une dérogation, alors que beaucoup d'autres lieux culturels sont pour l'instant laissés sur le carreau.

Combien de demandes de dérogations ont-elles été déposées jusqu'à présent? Combien de temps cela prend-il pour obtenir une réponse? Pourquoi le système de calcul des capacités des

salles revendiqué par le secteur n'a-t-il pas été envisagé jusqu'à présent? Nous souhaitons soulever ces deux points importants dans le cadre de ce débat.

Par ailleurs, nous ne manquerons pas de vous réinterroger au cours de cette réunion de commission sur le sort des oubliés du fonds d'urgence, les pertes d'emploi qui deviennent nombreuses dans le secteur de la culture et les lieux culturels qui menacent très clairement aujourd'hui de mettre la clé sous la porte.

À la suite de cette interpellation, mon groupe souhaite déposer une motion. Quelle en est la procédure? Dois-je présenter la motion maintenant ou après la réponse de la ministre?

Mme la présidente. – Madame Pavet, vous pouvez déposer votre motion avant la fin de la réunion, mais après avoir entendu la réponse de la ministre. Sinon, cela n'a pas vraiment de sens...

La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je partage les inquiétudes de ma collègue à propos des sorties scolaires, qui ont été évoquées aussi par M. Dispa. Je rappelle toutefois que la Conférence des présidents a décidé, étant donné l'importance de cette thématique et puisque tous les groupes avaient déposé des questions à ce sujet, d'organiser un débat thématique demain en séance plénière. On peut certes répéter cent fois la même messe, mais je plains la ministre. Je propose dès lors que celle-ci réponde demain à cette question relative aux sorties scolaires. J'espère que vous serez d'accord, chers collègues. Sinon, on peut remettre tout le temps le même disque. Trop d'infos tue l'info et trop de blablas finit par noyer le débat. On peut donc réserver cette question pour la séance plénière lors de laquelle chaque groupe disposera d'un temps de parole suffisant.

M. le président. – C'est le bon sens même.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Nous déposerons une motion aujourd'hui afin qu'elle puisse être prise en considération demain, en séance plénière. Notre objectif est que chaque parti politique puisse se positionner et que le débat de demain ne se résume pas à de grandes considérations sans qu'aucune position ne soit prise sur une motion. Nous faisons donc une proposition. C'est notre droit démocratique de déposer une motion à la suite de cette interpellation.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame Pavet, je ne conteste absolument pas votre droit démocratique de déposer des motions. Je dis simplement qu'un ordre du jour a été établi par la Conférence des présidents. Vous ne le respectez pas puisque vous avez fait une longue intervention de dix minutes sur les sorties scolaires, thématique qui fera l'objet d'un débat demain en séance plénière. Ce n'est ni très cohérent ni très correct. Je ne veux

toutefois pas faire de la polémique pour le plaisir; le sujet est beaucoup trop grave pour verser dans des petits jeux politiques. Je me mets à la place de la ministre: il n'est pas utile de répéter dix-huit fois la même chose tous les jours.

Mme la présidente. – Techniquement, le dépôt d'une motion doit être annoncé avant la fin des répliques. Le texte doit, quant à lui, être déposé avant la fin de la réunion. Je pourrai alors en donner lecture, mais vous ne pourrez plus intervenir à ce moment, Madame Pavet. Ce sera pour demain en séance plénière.

La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Le PTB veut déposer une motion alors que nous n'avons pas encore entendu la réponse de la ministre! Voilà une méthode bien étrange! Je ne sais même pas si c'est recevable. Je n'ai aucun problème à ce que le PTB dépose une motion après avoir entendu la réponse du gouvernement. Mais, ici, vous avez déjà préparé un texte sans savoir ce que la ministre va répondre, Madame Pavet. C'est hallucinant! J'en appelais justement à l'unité et à un débat clair. Si ça se trouve, les éléments de votre motion figurent dans la réponse de la ministre que l'on n'a pas encore entendue.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Nous avons pris cette précaution, car, contrairement aux auteurs de l'interpellation et des questions jointes, nous n'avons en principe pas de droit de réplique à la suite de la réponse de la ministre. C'est ce que prévoit le règlement. Il me semblait dès lors logique d'annoncer, par précaution, notre souhait de déposer une motion. Nous déciderons de le faire ou pas en fonction de la réponse de la ministre. Cela ne pose aucun problème de procédure.

Mme la présidente. – Vous pouvez déposer votre motion après avoir entendu la réponse de la ministre, sans prendre la parole. Je suis garante de la communication du texte à l'ensemble des membres de la commission.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Puis-je expliquer l'objet de la motion maintenant?

Mme la présidente. – Non. Je peux juste lire la motion lorsque vous l'aurez déposée. Vous pourrez prendre la parole demain, en séance plénière.

La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Jusqu'il y a peu, il y avait effectivement une belle dynamique dans cette commission. Cela fait désordre qu'un parlementaire, probablement insatisfait de ne pas avoir obtenu une réponse d'un ministre, s'engage déjà dans le dépôt d'une motion. Je suis donc dubitative sur la méthode choisie, mais cela ne doit pas nous empêcher de maintenir la belle unanimité qui est nécessaire pour défendre ce secteur qui

nous est cher. La FEAS nous avait d'ailleurs invités aujourd'hui pour une rencontre. Malgré qu'il n'y ait pas de public aujourd'hui, il est important que nous ayons des travaux cohérents et organisés qui mèneront à des résultats concrets. C'est à cela que nous devons nous attacher.

Il faut continuer à croire à la sagesse des experts, même si nous nous posons parfois des questions. Effectivement, comme mes collègues l'ont rappelé, nous ne pouvons pas être sourds aux revendications du secteur culturel et événementiel dans la gestion de la crise sanitaire.

Il y a bien sûr une désespérance, mais il n'y a heureusement pas que cela. Je voudrais saluer la belle énergie que dégagent beaucoup de travailleurs de ce secteur. Nous l'avons vu dans la création de nouvelles pratiques culturelles qui ouvrent des perspectives, elles aussi nouvelles, sur les droits culturels et l'accès à la culture. J'y reviendrai dans une de mes questions.

On doit aussi saluer les nouveaux partenariats qui sont en train de se mettre en place. Je pense au Théâtre de la Toison d'Or qui a pris contact avec l'Université libre de Bruxelles (ULB) et qui a ainsi permis une représentation d'un de ses spectacles devant un grand public.

Je m'associe aux considérations et aux questions de mes différents collègues, mais je voudrais vous interroger, Madame la Ministre, sur le principe des dérogations. Aujourd'hui, on lit dans la presse que la ville de Bruxelles va très fort de l'avant. C'est à mon sens une bonne chose. Mais cela ne va-t-il pas créer un fonctionnement à deux vitesses pour nos salles en Communauté française?

Ces nouveaux protocoles particuliers vont avoir un coût. En application des dérogations acceptées par la ville, les salles de spectacle mettront des masques chirurgicaux à disposition. Toutes les salles et tous les organisateurs d'événements ne pourront peut-être pas se permettre le surcoût engendré. Je ne voudrais donc pas que des mesures positives pour certains en mettent d'autres en difficulté.

Quelle est votre attitude à ce sujet? Comment harmoniser au mieux les règles afin d'éviter cet écueil? Les pouvoirs publics sont courageux de s'impliquer comme ils le font. Leur rôle est déterminant lors de cette crise, mais il ne faudrait pas que leur action soit négative pour le secteur culturel.

Je veux encore revenir sur les nouvelles pratiques qu'on a vu émerger. J'ai par exemple observé la manière dont le centre culturel de ma commune a poursuivi son travail. Il fonctionne d'une manière différente, avec des nouveaux modes opérationnels. Quel pourrait être le rôle de votre administration et du gouvernement dans l'analyse de tout ce qui s'est produit? Il y a un « avant » et il y a un « après », et « l'après » peut

être enrichi par ces nouvelles pratiques. Comment peut-on étendre ces dernières? Comment susciter des échanges autour d'elles dans un cadre de généralisation des bonnes pratiques? Comment rendre communicative à l'ensemble des acteurs cette énergie qui a été déployée?

Pour terminer, j'espère que la dynamique positive de notre commission puisse perdurer et être organisée pour mener à des résultats concrets.

Mme la présidente. – La parole est à M. Lux.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, chers collègues, avant d'entrer dans le fond du dossier, je voudrais vous proposer une petite devinette qui permettra de resituer le contexte. Retrouvez l'auteur de deux citations, dont voici la première: «Je partage totalement l'avis des artistes, techniciens et encadrants. Les mesures que le CNS a prises pendant l'été ne permettent pas aujourd'hui une reprise du secteur culturel, car elles ne sont ni claires, ni réalistes, ni durables. Mon travail, et je vais continuer à le faire, c'est donc de permettre à ce secteur de recevoir la souplesse nécessaire pour que la reprise se fasse dans des conditions sanitaires optimales et économiquement viables. Nous avons reçu ce week-end l'arrêté ministériel fédéral qui nous donne le cadre et aujourd'hui nous exploitons les marges qui nous sont laissées pour voir comment nous pouvons faire en sorte que le secteur puisse reprendre. Je vais proposer de pouvoir imaginer une distance physique d'un mètre. Entre les bulles, le port du masque restera, lui, obligatoire. Cela permettra de remplir beaucoup plus les salles et cela s'inscrit de ce que proposait la FEAS.»

La seconde citation est celle-ci: «On a tous envie de se revoir sans contraintes, mais ce n'est ni raisonnable ni sérieux tant qu'on n'a pas de vaccin ou de traitement efficace contre le Covid-19. Serrons-nous les coudes pour protéger les autres et singulièrement les plus fragiles. Personne n'est à l'abri. Personne.»

Pour ceux d'entre vous qui n'auraient pas trouvé, la première intervention est issue de notre ministre, Mme Linard, et figure dans l'édition du 25 août du journal «*La Libre Belgique*». La seconde est une réaction de Mme Catherine Fonck, cheffe du groupe cdH à la Chambre des représentants.

J'aimerais vous faire part de trois réflexions inspirées de ces déclarations et des différentes interventions qui ont eu lieu au sein de cette commission. Premièrement, la relecture de cette interview et la connaissance de l'ensemble des séquences qui l'ont précédée et suivie ne peuvent que mener à la reconnaissance de l'engagement, de la constance et de la cohérence du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de sa ministre de la Culture à l'égard de la gestion de cette crise et de la prise en compte des situations vécues par l'un des secteurs les plus touchés. Ne

pas le reconnaître témoignerait d'une méconnaissance de l'ensemble de la situation.

Ensuite, je me demande à quel jeu joue le cdH lorsqu'il demande, d'un côté, plus de cohérence, d'ouverture et de perspectives pour les secteurs alors que, de l'autre côté, sa cheffe de groupe à la Chambre des représentants, autrement dit l'une des personnalités les plus en vue du parti, ferme *de facto* la porte à toute possibilité de perspective plus favorable pour la reprise des activités culturelles tant qu'il n'y a pas de vaccin ou de traitement efficace. En termes de cohérence des discours, j'ai vu mieux; dans ce contexte, je me demande comment le cdH se positionne face au secteur dont il semble relayer les préoccupations.

Troisièmement, j'aimerais réitérer l'appel à ce que nous fassions preuve, tous ensemble, de responsabilité et d'un minimum d'unité dans la gestion de cette crise et de ses conséquences.

Eu regard à l'importance de ce secteur et à la place tout aussi importante de celles et ceux qui le font vivre dans notre société, et compte tenu de l'ampleur des conséquences de la crise qu'ils subissent, il est indéniable qu'ils méritent que nous fassions cet effort. Qu'il y ait un jeu parlementaire entre opposition et majorité est assez normal, mais qu'il atteigne un tel niveau dans le contexte que nous connaissons ne contribue pas à réduire le fossé qui se creuse entre la politique et la société. Or, nous devons tous ensemble mener ce combat, de toutes nos forces et de toute notre intégrité.

Au-delà de cette mise en contexte, je me joins évidemment à une grande partie des questions posées. Je soulignerai particulièrement les exceptions rendues possibles et la manière dont les niveaux de pouvoir interagissent à cet égard. Madame la Ministre, comment se déroulent ces interactions entre les communes, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le pouvoir fédéral? Quel état des lieux faites-vous du recours à ces exceptions? Dans ce cadre, qu'en est-il des opérateurs moins (re)connus, qui ont des salles plus petites et qui rencontrent aussi des difficultés, mais dont on parle moins? Pensons aussi aux opérateurs culturels qui ne disposent pas d'une salle ou dont l'action ne s'organise pas spécialement autour d'une salle et d'un accueil du public, mais bien autour d'ateliers, d'activités ou de projets, comme c'est le cas pour les bibliothèques, les centres d'expression et de créativité (CEC) ou encore les centres culturels en dehors de leur dimension de spectacle. Eux aussi attendent des protocoles clairs pour pouvoir envisager la rentrée avec le plus de sérénité possible.

Il est aussi important, comme l'a dit Mme Emmery, de voir les aspects plus positifs et de prendre conscience que la vie culturelle reprend. Elle reprend petit à petit et dans des contextes particulièrement compliqués, certes, mais elle reprend. Et cela fait du bien à tout le monde. À cet égard, je voudrais relayer ici le message qui

a été transmis hier en guise d'introduction à une pièce de théâtre à laquelle j'ai assisté. L'organisateur partageait évidemment les difficultés auxquelles l'ensemble de ses collègues ont fait face par le passé et devront encore faire face à l'avenir, mais il a surtout insisté sur son bonheur de voir que tous les acteurs de son théâtre avaient à reprendre leur travail. Pour que cette reprise puisse se poursuivre, il a invité le public à venir plus souvent, bien entendu, mais aussi à prendre conscience que nous, public, étions les meilleurs ambassadeurs de la reprise de la vie culturelle en sécurité et que nous devrions en parler abondamment autour de nous pour permettre aux femmes et aux hommes qui font la culture de pouvoir revivre plus sereinement, mais aussi pour éviter que tous les efforts qui sont faits pour augmenter les capacités d'accueil des salles puissent servir à quelque chose. Parce que oui hier soir, les places disponibles et autorisées n'étaient malheureusement pas toutes occupées.

Il ne fait aucun doute que ce n'était pas un exemple unique parmi toutes les reprises d'activités culturelles qui ont lieu partout en Belgique francophone et ailleurs. Nous devons donc en parler autour de nous sans cesse, non seulement en tant que public des activités culturelles, mais aussi en tant que mandataires publics. Une communication positive de notre part doit redonner la confiance, notamment à l'égard de la capacité des opérateurs culturels à réorganiser la reprise dans des conditions de sécurité adéquates. À ce sujet, Madame la Ministre, existe-t-il des statistiques au sujet des taux de remplissage des salles et événements culturels organisés depuis la reprise? Qu'en est-il du soutien institutionnel à la communication visant à encourager le public à retrouver les chemins des activités culturelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je commencerai par vous faire part d'une difficulté méthodologique: tous les sujets repris dans cette interpellation n'y figuraient pas au départ – et c'est bien légitime. Mais le fait est qu'une partie des réponses se rapporte à des questions ultérieures.

Je me trouve dès lors confrontée à un dilemme: répondre à toutes les questions maintenant et me répéter plus tard, en mettant à mal les députés qui, d'initiative, avaient posé des questions précises, ou ne répondre qu'aux questions originales, au risque de frustrer momentanément ceux qui ont abordé ces sujets a posteriori.

Je choisis d'être la plus interactive possible, tout en gardant les réponses aux questions spécifiques pour la suite de notre commission. Il ne s'agit évidemment pas d'un choix idéologique.

Dorénavant, il serait bon qu'au sein de cette commission, on puisse travailler en amont des débats. Le fait d'élargir le champ par des interpel-

lations plutôt que par des questions simultanées ne me poserait aucun problème. Mais cela se joue à la conférence des présidents et entre groupes. Je vous laisse le loisir d'organiser les prochaines commissions. Je ferai en tout cas de mon mieux pour répondre aujourd'hui à toutes les questions qui m'ont été posées.

Depuis le premier jour de la crise, je n'ai eu de cesse de tenter d'élaborer des solutions aux problèmes qui se posent, en concertation avec le secteur culturel. On ne pourra pas faire comme si cette crise n'avait jamais existé, ni prétendre que toutes les réponses sont parfaites. En tout cas, depuis le premier jour, je travaille à essayer de soutenir le secteur culturel dans son ensemble et de m'en faire le relais auprès d'autres niveaux de pouvoir.

Aujourd'hui, je pense pouvoir dire qu'une grande partie du secteur en a conscience, même si, de manière totalement légitime, la colère et la frustration sont les expressions les plus visibles du secteur.

Mon travail s'articule à la fois sur un volet proactif, avant les décisions prises par le CNS, que sur un volet réactif en exploitant les marges qui me sont données en tant que ministre de la Culture.

À de multiples reprises, j'ai pu vous faire part des concertations étroites de mon cabinet avec le secteur et du relais de ses revendications auprès du gouvernement fédéral, notamment en vue du CNS du 20 août. De manière quasi quotidienne, j'ai des contacts, personnellement ou par l'intermédiaire de mon cabinet, avec des fédérations, des représentants ou des personnes (artistes et techniciens) du secteur culturel, pour tenter d'objectiver les situations et d'y répondre le mieux possible.

Je m'étonne un peu des interpellations sur ma prise en compte du principe de pourcentage de jauge porté par la FEAS. La veille de la dernière réunion du CNS, j'ai affirmé clairement mon soutien à cette proposition à la tribune de ce Parlement. Je l'ai d'ailleurs portée lors de cette réunion, mais c'est le CNS qui a décidé de ne pas l'appliquer.

Je ne sais pas si je dois vous rappeler la chaîne décisionnelle actuellement en vigueur pour la gestion de la crise, mais mon rôle est bien de relayer et d'appuyer les demandes du secteur auprès du CNS, et ensuite de gérer les marges qui me sont données. Et le secteur culturel a d'ailleurs abattu un travail important pour permettre la reprise des activités culturelles dans des conditions sanitaires optimales. Il mérite donc toute notre confiance.

Cette ligne de confiance, de concertation et de travail conjoint est la mienne depuis le début de cette crise. Le secteur de la culture a besoin de perspectives claires, réalistes et durables, qui lui

permettent d'envisager une rentrée sereine et économiquement soutenable, compte tenu de ses réalités propres. C'est ce que permettait, dès le mois de juin, le protocole de la Fédération Wallonie-Bruxelles: une reprise des activités avec distanciation physique de 1,5 mètre ou port du masque.

En réalité, le CNS a dû revenir sur la situation provoquée par le développement épidémiologique de la crise sanitaire. Ce protocole initial a donc dû être revu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en fonction des décisions du CNS.

Concernant la mise en œuvre des décisions du CNS, nous avons travaillé de manière à assurer la plus grande cohérence possible sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles et à permettre la reprise dans les meilleures conditions pour les opérateurs.

La transposition de l'arrêté ministériel publié au lendemain du CNS s'est faite via un protocole de base destiné au monde culturel. Il reprend les principes généraux à respecter en termes sanitaires par les opérateurs et précise les modalités de dérogation rendues possibles par l'arrêté ministériel. Ce protocole a été publié sur le site www.culture.be et communiqué par courriel aux autorités locales compétentes. Par ailleurs, une check-list a également été publiée. Il s'agit d'un outil qui vise à accompagner les opérateurs dans l'application des nouvelles directives.

Après consultation du secteur et avec l'accord de virologues, j'ai décidé de diminuer à un mètre ou à un siège, entre les bulles de spectateurs, la distanciation physique pour les publics assis. Cette adaptation permet un remplissage de toutes les rangées de sièges et des taux de remplissage avoisinant les 60 %. Le secteur, dont la FEAS, a salué cette mesure et la Flandre a rapidement suivi.

Par ailleurs, nous avons mis en place, avec le guichet culture au sein de mon administration, un point de contact qui centralise toutes les questions concrètes concernant ce protocole et toutes les demandes de dérogation. Je n'ai pris aucune décision concernant l'instauration des dérogations. Le CNS a permis aux autorités locales d'accorder des dérogations pour des événements, afin de pouvoir dépasser la norme de 200 personnes assises en intérieur ou 400 personnes assises à l'extérieur, établie par le CNS. J'entends les questionnements liés à cette décision du CNS. Je n'y suis absolument pour rien.

Comme je viens de l'expliquer, la Fédération Wallonie-Bruxelles a tenté de faciliter le travail des bourgmestres et des autorités locales dans le dossier des dérogations. Le fait d'avoir un protocole cohérent sur tout le territoire de notre Fédération, accompagné d'une check-list, permet aux bourgmestres d'identifier clairement comment l'accord de la ministre compétente que je suis sera donné. Les bourgmestres peuvent donc s'appuyer sur ce protocole pour savoir s'ils sont dans le pé-

rimètre de l'accord. Depuis l'application de ce système, de nombreuses dérogations ont déjà été accordées. J'ai participé à plusieurs événements culturels ces derniers jours, le dernier étant à l'ULB dans ce partenariat avec le TTO. Cela a permis de monter le spectacle prévu initialement dans les locaux du TTO, mais dans un autre cadre, et de remplir la salle comme prévu initialement pour ce spectacle.

Il faut quand même voir le verre à moitié plein sur ces questions des dérogations. Ces dérogations permettent aux bourgmestres de déroger à cette limite de 200 ou 400 personnes. C'est une bonne mesure d'accompagnement du secteur, puisqu'elle permet déjà de dépasser une limite stricte qui ne répondait pas à un pourcentage ni à la réalité de la reprise du secteur d'un point de vue économique.

Une personne au sein de mon cabinet a aussi été désignée pour épauler le guichet mis en place dans toute la démarche liée aux dérogations. Le but est de fluidifier le flux d'informations et d'apporter une réponse rapide aux questions et aux demandes des opérateurs et des autorités locales. En application de l'arrêté, nous avons d'ailleurs d'ores et déjà donné un accord ministériel pour de nombreuses dérogations. Je n'ai pas de chiffre à vous donner puisque c'est en flux tendu, mais tous les jours, des dérogations sont accordées pour permettre au secteur culturel de reprendre.

Aujourd'hui, nous continuons évidemment à travailler. Nous sommes en aval du dernier CNS, mais en amont du suivant. L'idée est donc d'avancer sur différents sujets, toujours pour atteindre un équilibre tenable pour le secteur culturel, en ce compris pour la viabilité financière des petites salles par exemple. Nous poursuivons nos consultations quasi quotidiennes avec les fédérations du secteur en vue du prochain CNS afin de porter un message de réouverture et de redéploiement.

Cet été, différents événements culturels ont pu avoir lieu sous différentes formes et dans différentes disciplines. Les retours sont variés. Ils ne sont pas tous négatifs ni tous hyperpositifs, ils sont nuancés, en fonction de la réalité du terrain. Si vous vous adressez aux salles de cinéma par exemple, la situation est assez catastrophique pour une partie d'entre elles puisque le public n'est pas venu comme espéré. Si vous vous adressez aux organisateurs de certains festivals ou d'événements similaires qui ont pu avoir lieu, certains ont dû refuser du monde. Il faut donc de la nuance sur les analyses portant sur ce qui s'est déroulé cet été. Mais cette situation a permis de donner le jour à des nouvelles pratiques et à des manifestations qui ont pu avoir lieu grâce à la créativité sur secteur et aussi à l'appui des autorités locales.

Cet été, nous avons rencontré des difficultés qui n'ont pas été évoquées dans la presse. Si je

prends par exemple la question des tournages de cinéma, dès la décision du CNS du 27 juillet, une interprétation de la bulle de cinq par certaines autorités locales avait été appliquée aux professionnels du cinéma. Il a fallu que je recadre les choses pour que des tournages ne soient pas interrompus à la suite d'une mauvaise compréhension des mesures décrétées par le CNS.

La saison à venir fait l'objet d'inquiétudes légitimes. Il est impossible prédire aujourd'hui de quoi sera faite la saison 2020-2021. En revanche, le travail que nous réalisons au cabinet avec l'administration a pour but de faire en sorte que cette saison puisse se déployer de la meilleure manière qui soit, qu'elle soit viable et soutenable pour le secteur, afin que les artistes et les techniciens puissent retrouver «le chemin du travail». Augmenter la jauge en réduisant la distanciation physique à un mètre, c'est «donner de l'oxygène».

Mais tout n'est pas réglé pour autant. La manifestation de ce week-end, organisée par le secteur événementiel – qui est bien plus large que le secteur culturel et ne dépend pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles – a été évoquée. Clairement, il reste des interrogations et du travail à mener à tous les étages pour permettre à l'événementiel de retrouver le chemin du rapport avec le public.

On a aussi évoqué les images d'incohérence qui peuvent résulter de certaines décisions prises, par exemple concernant les dérogations. Mais tout ce qui est possible et accepté dans certains lieux extérieurs pour un secteur l'est pour n'importe quel secteur. Si l'on permet la tenue d'activités sportives dans certains stades, l'événementiel pourrait aussi faire une demande de dérogation pour des lieux similaires.

Il faut donc pouvoir ouvrir le champ de la réflexion sur les différents secteurs en se disant que ce qui est permis pour les uns, en fonction de protocoles établis qui respectent les recommandations, doit pouvoir exister pour d'autres secteurs.

Le retour du public est fondamental et plus on donnera des gages d'un retour sécurisé, plus le public reviendra. Aujourd'hui, j'affirme de manière claire que tout est mis en place par le secteur culturel pour retourner en toute sécurité vers les activités, les spectacles et les représentations auxquels le public assistait de bon cœur avant la crise. Il n'y a aucun doute concernant les mesures de sécurité qui sont prises aujourd'hui et mises en place par le secteur culturel.

Néanmoins, le gouvernement a décidé, parallèlement à la mesure de soutien aux médias, de prévoir une communication institutionnelle entre autres pour le domaine de culture. Ce travail se poursuit et devrait se concrétiser à brève échéance. La question du lien avec le public fait partie des sujets sur lequel le gouvernement voudrait travailler dans ce cadre précis.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, vous avez commencé par exposer votre difficulté méthodologique: vous êtes en quelque sorte assise entre deux chaises avec, d'un côté, des questions spécifiques auxquelles vous avez l'intention d'apporter une réponse dans le courant de cette commission et, de l'autre, la nécessité de rentrer dans un débat plus général puisqu'une interpellation permet évidemment une réflexion de portée plus large. Cette difficulté méthodologique n'est pas bien grave dans le cadre de nos travaux. Mais je trouve qu'elle est assez emblématique d'une difficulté beaucoup plus grave, qui est la vôtre finalement. C'est en tout cas le constat auquel j'arrive.

Vous êtes fondamentalement assise entre deux chaises et partagée. D'une part, vous avez le souci de relayer les préoccupations, de nourrir les concertations, de soutenir le secteur, d'être en empathie. Et, d'autre part, vous êtes en quelque sorte pieds et poings liés parce que vous devez vous incliner devant les décisions du CNS. C'est une vraie difficulté – qui n'est pas tant d'ordre méthodologique que politique – à traduire dans des actes concrets, dans des décisions, dans des mesures opérationnelles les souhaits, les espoirs que vous entretenez à l'unisson du secteur culturel.

C'était particulièrement frappant dans votre réponse aux questions que j'ai posées concernant les propositions de la FEAS. Vous vous étonnez même que je pose la question alors que vous avez dit tout le soutien que vous apportiez à ces propositions. Mais ma question ne porte pas sur le soutien que vous apportez ou que vous n'apportez pas; ma question consiste à demander pourquoi ces mesures que vous soutenez ne se traduisent pas dans des décisions. Je vous interrogeais notamment sur le rôle du ministre-président en tant que relais de l'ensemble du gouvernement, de l'ensemble de la majorité, de l'ensemble du secteur culturel par rapport aux décisions qui sont prises.

J'ai envie de dire, après avoir entendu votre réponse, que celle-ci constitue un hommage sans doute bien involontaire à Annie Cordy, grande figure de notre Communauté: «J'voudrais bien, mais j'peux point.»

Cette phrase résume votre situation. Il ne faut alors pas s'étonner que vous ne trouviez pas dans la presse des éléments de satisfaction ou d'encouragement venant du secteur culturel. Vous êtes étonnée que les doléances soient longuement reprises et qu'il n'y ait pas beaucoup de retours positifs. Effectivement, il n'y en a pas beaucoup, non seulement dans la presse, mais aussi sur le terrain auprès des acteurs culturels. Le problème est le manque d'efficacité.

Vous affirmez vouloir redéployer la saison culturelle. Au-delà des mots, que proposez-vous? Vous voulez aider le public à retrouver le chemin

des lieux culturels. C'est une absolue nécessité, car il y a là une fracture qui s'est installée. Cette rupture fait perdre l'acquis d'années de fréquentation entre les acteurs culturels et le public. Comment résorber cette fracture? Vous avez évoqué une communication institutionnelle. Ce n'est pas du tout à la mesure des enjeux ni de cette difficulté majeure devant laquelle butent les acteurs culturels et la population dans son ensemble. La culture est une rencontre entre l'artiste et son public. Je doute fort que la communication institutionnelle que vous annoncez soit de nature à la rétablir.

Vous vous excusez de ne pas répondre à certaines questions qui n'avaient pas été annoncées, mais même aux questions qui ont été clairement posées vous n'apportez guère de réponses. Je vous ai interrogée sur le nombre de dérogations sollicitées et accordées. Vous n'avez pas ces chiffres. Cela m'étonne par rapport à la maîtrise du dispositif que vous avez mis en place, à savoir le guichet et ce collaborateur que vous avez affecté au travail de facilitation. J'espère que vous pourrez nous les communiquer dès qu'ils seront disponibles.

Il en va de même pour les activités culturelles de cet été. Vous dites que cela dépend des secteurs, mais vous n'avez aucune donnée. Je crains que vous ne preniez pas la mesure objectivée de ces réalités.

En conclusion, il y a un vrai problème d'efficacité. Je ne doute pas de vos intentions ni de votre bonne volonté, mais la traduction de ces bonnes intentions dans des faits et des mesures efficaces sur le terrain laisse à désirer.

Je me permets aussi de souligner un problème de cohérence. Je vous ai trouvé, Monsieur Lux, particulièrement gonflé en cette période de déconfinement de venir chercher noise concernant ce qui a pu être dit au fédéral ou ici. Le message est clair: la prudence, oui, mais la peur, non. Vous venez donner des leçons de cohérence, au moment même où votre chef de groupe vient de dire qu'en tant que chef de groupe, il ne comprend pas les décisions du CNS auquel participe le ministre-président du gouvernement dont vous êtes membre. Je me réjouis que vous entriez dans la majorité fédérale. Vous serez alors obligé de sortir de ce double discours.

M. Charles Gardier (MR). – Je vais essayer d'être plus bref, d'autant que le discours de chacun est assez similaire. Nous sommes ainsi tous d'accord pour constater qu'il y a des choses à faire, qu'il faut les mettre en œuvre et que le secteur est en souffrance. Ensuite, il y a la manière, les difficultés prises en compte par les uns, moins prises en compte par les autres. Quand on ne doit pas prendre les décisions, il est évidemment plus facile de les commenter, de les trouver incohérentes et de céder à la facilité.

Pour ma part, je vous remercie Madame la Ministre, pour l'ensemble de vos réponses. Je vous remercie aussi d'avoir pris en compte,

d'écouter et d'essayer d'améliorer la situation, comme en témoignent nombre de personnes concernées sur le terrain. Une chose me frappe cependant: la difficulté à mesurer réellement l'impact de ce secteur culturel et de celui de l'événementiel en général.

Le chef de groupe Ecolo, M. Segers, rappelait à juste titre toute l'importance de la culture et son rôle de liant. Un monde sans culture est un monde invivable. Au-delà de cela, le secteur de la culture représente surtout un poids économique énorme et un important pourvoyeur d'emplois, éléments qui ne sont pas suffisamment connus de tous. J'ai déjà eu l'occasion de poser plusieurs questions à ce sujet. Assez régulièrement, on me dit qu'un euro investi dans la culture en rapporte trois, quatre, cinq. Des enquêtes ont été menées dans les régions qui nous entourent sur le poids précis de ce milieu. Chez nous, on se rend compte, tant dans le secteur culturel que dans toute une série de sphères, que cette lacune n'est pas encore comblée. Il y a là un manque pour se faire tout simplement entendre.

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses, même s'il reste – vous l'aurez compris – beaucoup de pain sur la planche et de choses à mettre en œuvre. Les attentes sont énormes: nous l'avons encore vu ce week-end dernier au cours d'une énième manifestation en forme d'appel au secours. Bon nombre de choses sont encore à dire et des perspectives doivent être données pour rendre au secteur culturel ce dont il a un besoin vital: le public.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Vous avez notamment dit, Madame la Ministre, que «le secteur culturel a besoin de perspectives claires et durables.» Je suis évidemment d'accord avec vous sur ce point et je salue l'une de vos avancées que vous avez contextualisée dans votre réponse, à savoir le taux de remplissage à 60 %, mesure qui emportait votre adhésion. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant hormis pour les salles de spectacles et les théâtres qui sont largement subventionnés. En revanche pour ceux et celles qui ne le sont que peu ou pas – j'ai déjà eu l'occasion de montrer toute ma préoccupation à leur égard –, cette jauge n'arrange pas leurs affaires. Pour eux, il faut instaurer un taux de remplissage de 100 %.

À ce sujet, nous avons lu dans la presse de ce jour que la ville de Bruxelles se montre très volontariste pour les salles se situant sur son territoire, revendiquant pour elles un taux de 100 %. Certes, cela créerait une distorsion puisque la ville de Bruxelles, manifestement, dispose de fonds. Dans cette perspective, elle a noué une collaboration avec le professeur Nathan Clumeck du CHU Saint-Pierre pour concilier les intérêts culturels et sanitaires.

Je vous ai écoutée attentivement, vous avez obtenu des avancées, vous êtes sincère, vous êtes enthousiaste, vous êtes assertive, mais les citoyens

reprochent encore et toujours aux politiques, singulièrement aux ministres appartenant à un exécutif actuel, mais aussi aux échevins et bourgmestres, de ne pas faire droit à leur attente de résultats tangibles.

Si les politiques sont décriés, ce n'est en effet pas tellement parce qu'ils ne sont pas d'accord avec eux. Des opinions en sens divers s'expriment en réalité parce que les citoyens constatent tout à la fois l'absence de résultats et une impuissance liée par un contexte sanitaire particulier, mais aussi par une lasagne institutionnelle belge assez complexe à gérer. Vous disposez cependant d'un représentant de la Fédération Wallonie-Bruxelles en la personne du Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet. Citoyens, consommateurs de culture et secteur culturel n'attendent qu'une seule chose: des résultats et des «perspectives claires et durables», comme vous l'avez dit, pour pouvoir enfin se déployer et si pas de retrouver une activité normale, au moins d'avoir une activité qui leur permettra de se nourrir et de nourrir les citoyens de toute cette culture dont ils ont un impérieux besoin.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Est-ce qu'on peut reprendre à pleine voile? Non. Est-ce qu'on veut le faire? Oui, mais les experts nous disent que ce n'est pas encore le moment. Le rôle d'un homme politique, c'est d'essayer de parvenir à la reprise, tout en prenant en compte les chiffres que nous avons.

Je voudrais remercier Madame la ministre pour les informations qu'elle a données et pour avoir souligné que nous devons analyser les données par spécificité. Le tout, en maintenant le dialogue et en objectivant les données. Aujourd'hui, on constate qu'une série d'opérateurs culturels se réinventent face à l'épidémie. Néanmoins, on remarque que certains ne le font pas. C'est une question qui va se poser au niveau culturel également. Si nous devons faire face à d'autres épidémies, est-ce qu'à un moment donné, cela a encore du sens de partager la culture dans des salles où le public se rassemble? Je le répète encore. C'est une question que l'on devra se poser, même si je regrette de devoir le dire au détriment de l'histoire de l'art et la culture.

Je voudrais aussi revenir sur un élément qui a été mentionné tout à l'heure. Ma parole de chef de groupe ne vaut pas plus que la parole d'un de mes députés. Je suis écologiste. Ce n'est pas parce que je suis chef de groupe que j'ai autorité sur ce qu'ils disent. C'est extrêmement important pour moi de le souligner. Si c'était le cas, je ne serais pas chef de groupe.

Enfin, une dernière remarque et comprenez qui voudra: «C'est point commode d'être à la mode quand on est la bonne du curé.»

Mme la présidente. – J'ai été saisie de deux projets de motion. Le premier, signé par

Mmes Pavet et Bernard, M. Liradelfo et Mme Lekane, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant entendu l'interpellation de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée “Déconfinement du secteur culturel et perspectives”,

considérant l'importance de l'école dans l'accès à la culture pour les adolescents,

considérant l'importance de la culture dans le processus d'apprentissage des élèves,

considérant que près de 60 % des élèves de l'enseignement secondaire ne vont jamais visiter de musée ou d'exposition en dehors de l'école,

considérant que plus de 90 % des élèves de l'enseignement secondaire ne vont jamais au théâtre en dehors de l'école,

considérant l'impact de la crise sanitaire sur le secteur culturel,

considérant les licenciements et pertes de revenus subis par les travailleurs et travailleuses de la culture,

considérant les retombées économiques des sorties scolaires pour le secteur culturel,

considérant que plus de 75 % des opérateurs culturels subventionnés réalisent des activités culturelles et artistiques destinées au monde scolaire,

considérant les capacités des lieux culturels à mettre en place, en concertation avec les écoles, un cadre sécurisé pour accueillir le public scolaire,

demande au gouvernement:

de lever immédiatement l'interdiction pour les élèves de l'enseignement secondaire d'effectuer des sorties scolaires,

de communiquer aux établissements scolaires et aux opérateurs culturels les consignes sanitaires à respecter pour que les sorties scolaires se fassent dans un cadre sécurisé

et de permettre aux établissements scolaires de convenir avec les opérateurs culturels de la façon d'organiser au mieux les sorties scolaires, tenant compte de leurs expertises respectives.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par M. Segers, Mme Emmery et M. Maroy, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée par madame la ministre Bénédicte Linard en Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes à l'interpellation de M. Benoît Dispa, intitulée “Déconfinement du

secteur culturel et perspectives”, et l’intervention à sa suite de Mme Pavet,

considérant le contexte sanitaire lié à l’épidémie de la Covid-19,

considérant les difficultés que vivent tant les structures culturelles que les personnes qui les font vivre dans le cadre de cette crise,

considérant les mesures d’aide mises en place par le gouvernement afin de soutenir le secteur, et notamment les mesures spécifiques pour soutenir spécifiquement les opérateurs culturels impactés par la crise,

considérant la concertation régulière mise en place par le gouvernement avec les acteurs de l’école et du secteur culturel depuis le début de la crise afin d’organiser une réponse adéquate,

considérant l’action du gouvernement qui porte son analyse et ses propositions au niveau fédéral afin de permettre une reprise large des activités,

considérant qu’en vertu de l’article 17, alinéa 2, de l’arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant des mesures d’urgence pour lutter contre la propagation du coronavirus Covid-19, il est donné compétence aux ministres de l’Éducation de fixer les conditions spécifiques d’organisation des leçons et des écoles, sur la base de l’avis des experts, en tenant compte du contexte sanitaire et ses évolutions possibles,

considérant qu’il ressort du préambule de la circulaire 7686 de la ministre de l’Éducation qu’à la suite de l’avis remis le 14 août 2020 par les experts du groupe d’experts en charge de l’*Exit Strategy* (GEES), la rentrée peut s’opérer en code jaune, à tous les niveaux (enseignement maternel, primaire, secondaire, enseignement artistique à horaire réduit...), mais en imposant une vigilance accrue et quelques ajustements,

considérant que ces ajustements prévoient notamment que «la semaine de 5 jours de cours sera donc à nouveau la norme de départ en code jaune dans l’enseignement secondaire», mais que, complémentairement et uniquement dans l’enseignement secondaire, «le code jaune sera renforcé momentanément pour limiter au strict minimum les activités extra-muros et les contacts avec des tiers à l’école»,

considérant dès lors que le code jaune permettant la rentrée de l’ensemble des élèves de l’enseignement secondaire en présentiel est autorisé à la condition expresse que les activités extra-muros et les contacts avec les tiers soient limités au strict minimum,

considérant que l’ensemble des mesures reprises dans les circulaires 7686 et 7691 constituent un tout équilibré et que la réformation d’une partie d’une de ces circulaires entraînerait inévitablement des conséquences sur l’ensemble de la stratégie de rentrée et, a fortiori, sur le retour de

l’ensemble des élèves de l’enseignement secondaire en présentiel durant cinq jours par semaine,

considérant le protocole de l’accueil temps libre adopté le 28 août 2020 et le protocole de base pour la culture qui démontrent que des mesures existent et sont mises en place par les opérateurs culturels pour assurer la sécurité des enfants, des adolescents et encadrants,

considérant la réévaluation constante de la situation afin de faire évoluer les protocoles et circulaires pour qu’ils permettent la plus large activité culturelle possible, en toute sécurité,

considérant la concertation qui se poursuit avec le secteur culturel, les experts sanitaires et les autres Communautés afin d’envisager de nouveaux assouplissements concernant l’accueil du public en tenant compte des études menées sur la circulation du virus,

considérant l’engagement public des ministres Caroline Désir et Bénédicte Linard, le 26 août 2020, par voie de communiqué commun, à réévaluer les normes en vigueur concernant les sorties extra-muros pour l’enseignement secondaire en fonction de l’évolution de la situation sanitaire mais également en tenant compte du respect des droits de l’enfant dont celui d’accéder à la culture, et également à formuler aux experts et autres Communautés des modalités pratiques permettant d’envisager rapidement une reprise des sorties culturelles,

considérant que la priorité du gouvernement est de garantir le droit à l’éducation des élèves de l’enseignement maternel, primaire et secondaire, en permettant un retour de tous à l’école, tout en veillant à la sécurité et à la santé tant des élèves que des membres du personnel et de la société dans son ensemble,

considérant au surplus que la motion présentée ne repose sur aucun avis d’expert préalable et ne démontre pas de prise en compte du contexte sanitaire et de ses évolutions,

considérant enfin que le dépôt de la motion présentée porte sur un sujet différent de l’interpellation à laquelle elle fait suite alors même qu’un débat thématique est prévu le jour suivant,

passé à l’ordre du jour.»

Je propose de suspendre l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations est suspendue à 13h10 et reprise à 14h15.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l’heure des questions et interpellations est reprise.

6 Questions orales (article 82 du règlement)

6.1 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des mesures de soutien au secteur du livre»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, après des réflexions très globales et disparates, qui vous ont mis quelque peu dans l'embarras, ce que je comprends, nous entamons maintenant des questions plus spécifiques. La mienne porte sur le secteur du livre. La rentrée littéraire est un moment très important pour les acteurs de la chaîne du livre. Cette année, elle est évidemment marquée par la crise de la Covid-19, qui continue à avoir une incidence sur le secteur.

Mais, il y a au moins deux bonnes nouvelles, essayons de voir la bouteille à moitié remplie. La première est que le confinement a poussé pas mal de citoyens à retrouver les plaisirs de la lecture ou à s'y adonner encore plus qu'auparavant. La deuxième bonne nouvelle est que les clients sont de retour dans les librairies. Certaines ont même vu leur chiffre d'affaires décoller, tandis que d'autres, notamment celles qui sont situées dans des quartiers de bureaux, souffrent encore. Fin mai, le gouvernement lançait un vaste plan d'aide au secteur du livre. Les principales mesures en sont une enveloppe de 400 000 euros et une autre de 250 000 euros pour soutenir les auteurs dont les projets ont été touchés par la crise, l'achat massif de livres belges pour un million d'euros et un plan de promotion de la littérature belge francophone de 100 000 euros.

Lors de notre dernière réunion de commission avant l'été, nous avons fait le point ensemble sur la mise en œuvre de ce plan. Vous m'avez indiqué que les formulaires de demande d'aide pour les auteurs seraient mis en ligne vers la mi-août et que les dossiers devraient être introduits pour la mi-septembre avec pour objectif d'analyser les dossiers reçus en septembre. Par ailleurs, vous m'avez annoncé que le plan de promotion de la littérature belge francophone était en cours de discussion entre l'administration et le Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn) et qu'une proposition vous serait faite à la fin août.

Qu'en est-il des formulaires de demande d'aide pour les auteurs? Ont-ils été mis en ligne à la mi-août comme prévu? Dans l'affirmative, des dossiers ont-ils déjà été introduits auprès de votre administration? Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? L'analyse des dossiers pourra-t-elle être réalisée dans le courant du mois de septembre, comme vous l'espérez début juillet? Des difficultés apparaissent-elles dans la sélection objective des demandes d'aide? Une proposition vous a-t-elle été faite pour le plan de promotion de la litté-

ration belge francophone? Êtes-vous désormais en mesure de nous en dire plus? Enfin, où en êtes-vous dans l'achat massif de livres belges? Vous aviez expliqué que la procédure était un peu plus complexe, qu'il nous faudrait être un petit peu patients. Quand cet achat sera-t-il organisé? Si je me souviens bien, vous espériez que cela soit avant la fin de l'année. La procédure s'est-elle un peu accélérée? Quels seront les éditeurs et auteurs concernés? Sur la base de quels critères seront-ils choisis? J'aimerais faire le point sur le plan de soutien au secteur du livre dont je rappelle toute l'intelligence, l'utilité et l'efficacité.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, voici l'état de mise en œuvre des différentes mesures de soutien à la chaîne du livre dans le cadre de la crise de la Covid-19. Les formulaires de demande d'aide pour les auteurs ont été mis en ligne le mercredi 19 août. Les opérateurs disposent d'un mois pour y répondre. Au moment de rédiger cette réponse, sept dossiers de personnes morales et dix dossiers de personnes physiques ont été introduits.

Mon administration s'est réunie avec le PILEn le 24 août pour parler du plan de promotion de la littérature belge francophone. Il a été proposé que le PILEn introduise une demande budgétisée pour réaliser la campagne, en coordination avec les actions menées par les fédérations professionnelles qui la composent, sur la base de la communication «Lisez-vous le belge?» financée par Wallonie-Bruxelles International (WBI). Une réunion dans les locaux de cette dernière a eu lieu le 7 septembre. La proposition du PILEn à l'administration doit suivre dans le courant de la semaine prochaine. Le plan de promotion développé entre l'administration et la profession devrait m'arriver ensuite.

Les critères de la sélection de titres pour l'achat massif de livres ont été établis sur la base des propositions du PILEn. Ils concernent les livres publiés en français en 2019 ou 2020, écrits ou illustrés par des auteurs ou autrices ou illustrateurs ou illustratrices édités à compte d'éditeur et résidant en Belgique ou étant publiés par un éditeur professionnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, référencés à la Banque du livre et sur prixdulivre.be, transmis dans une institution de dépôt légal. Les livres qui ne sont pas concernés sont les livres spécialisés, les livres juridiques, les manuels scolaires et les albums de coloriage.

Le PILEn travaille à présenter les titres des éditeurs belges dans le catalogue d'achats. Pour les titres des auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles publiant en France, la base de données du portail des littératures www.objectifplumes.be devrait venir enrichir les métadonnées dont PILEn ne dispose pas. Ce transfert de données nécessite cependant un développement qui est en cours.

La mise en œuvre de l'achat massif de livres par une centrale de marchés est cependant actuellement bloquée au niveau de l'Inspection des finances. Le principe de la centrale de marchés reste la seule à pouvoir garantir les retombées financières auprès de 80 librairies indépendantes. Des solutions doivent être trouvées. Mon cabinet et l'administration y travaillent d'arrache-pied.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je constate avec satisfaction que ce plan, intelligent, est en cours. Il prend un peu de temps à se développer, mais il progresse. Je regrette les quelques blocages que vous avez mentionnés au niveau de l'Inspection des finances. Nous lançons un appel «à toutes les voitures» pour que tout le monde œuvre dans le même sens. Nous ne devons pas oublier la finalité de notre plan qui est de venir en aide à des personnes durement touchées par la crise de la Covid-19. Quand un fonctionnaire s'installe dans son bureau en ayant pu garder son salaire, il doit penser à cela. Je pense que vous m'avez compris entre les lignes.

6.2 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Concrétisation des recommandations du groupe “Un futur pour la Culture”»

6.3 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appel à projets “Un futur pour la Culture”»

6.4 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Un futur pour la Culture»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, outre les 30 millions d'euros alloués au secteur culturel, tous secteurs confondus, depuis le début de la crise, vous avez annoncé en juin dernier la création d'un groupe de réflexion chargé de dessiner «un futur pour la culture». Son objectif est de développer, à bref délai, des solutions politiques innovantes en vue de sortir durablement le secteur culturel de la crise due à la pandémie.

Ce groupe composé de 52 membres est chargé d'agir selon une démarche en cinq temps: une phase de récolte et d'analyse des données et de consultation; l'élaboration de propositions par le groupe de réflexion et la rédaction du plan de redéploiement; les retours des fédérations professionnelles et des instances d'avis; un dialogue avec les autres niveaux de pouvoir; et enfin, le prolongement et la concrétisation du plan.

Le premier rapport de ce groupe vous a été communiqué en juillet dernier et fait l'objet d'une concertation avec les différentes fédérations professionnelles. Il souligne deux vecteurs d'approche des futurs travaux et de mise en œuvre des mesures qui seront prises: d'une part, le soutien à la création, la médiation et la participation à la vie culturelle, et d'autre part, le développement de l'outil numérique, avec un focus sur une meilleure articulation entre la création culturelle et les acteurs responsables de la diffusion, l'un des objectifs affichés par le gouvernement dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC).

Le deuxième vecteur sera développé à plus long terme, durant les phases ultérieures des travaux du groupe de réflexion. Dans l'intervalle, ce sont deux mesures du vecteur «soutien à la création», à mettre en œuvre à très court terme, qui m'incitent à vous interroger aujourd'hui. Ces mesures sont lancées sur le site www.culture.be afin de répondre rapidement aux difficultés auxquelles les artistes et leur entourage font face depuis le début de la pandémie.

La première mesure concerne l'octroi de bourses à la création d'un montant allant de 3 000 à 10 000 euros, lesquels sont accordés sans obligation de résultat. Les artistes peuvent les solliciter sur la base d'un partenariat avec un opérateur culturel dans le principe du compagnonnage. La deuxième mesure concerne le soutien à la mise en place de résidences d'artistes. Le but de ces résidences est de replacer l'art et la culture au centre de la société et de favoriser une rencontre durable entre les artistes, leur territoire et les citoyens. Ces espaces culturels pourront accueillir les artistes durant leur période de création, qui durera de trois semaines au moins à une saison culturelle tout au plus.

Les appels à projets lancés pour ces deux mesures, d'un montant total de trois millions d'euros, sont destinés à encadrer l'œuvre artistique – je vous cite – «comme les scientifiques qui bénéficient de bourses pour faire de la recherche». L'idée étant de bâtir des partenariats entre artistes et opérateurs culturels implantés sur un territoire.

La concertation avec les fédérations professionnelles du secteur culturel sur le premier rapport rendu par le groupe «un futur pour la culture» semble passer par les chambres de concertation et les instances d'avis, instituées par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle.

Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Qu'en est-il ressorti concrètement?

Conformément à l'agenda initial en cinq phases du groupe «Un futur pour la culture», pouvez-vous me préciser où en est sa réflexion? Selon quel calendrier les étapes suivantes devraient-elles être réalisées? La presse avançait au début du mois de juillet que ses travaux semblaient être un peu en avance. Êtes-vous en mesure de confirmer cette bonne nouvelle? Il était prévu que les deux appels à projets seraient disponibles pour les artistes dès la rentrée. Est-ce bien le cas? Pouvez-vous nous donner plus d'informations concernant ces appels à projets? Ont-ils déjà du succès auprès du secteur?

Mme Isabelle Emmery (PS). – Deux appels à projets viennent donc d'être lancés afin de soutenir les artistes et la création culturelle, à hauteur d'un montant total de 3 millions d'euros. Ces appels découlent du travail du groupe de réflexion «Un futur pour la culture» que vous avez réuni dès le mois de juin dernier. Soutien à la mise en place de résidences d'artistes, bourses à la création sur le mode du compagnonnage, je ne peux que me réjouir de ces initiatives. Madame la Ministre, comme vous le disiez récemment dans un communiqué de presse: «Vivre sans culture, ce n'est pas vivre».

D'autres mesures sont-elles déjà envisagées par le groupe de réflexion? Pouvez-vous en ébaucher les contours? Pouvez-vous nous dévoiler les pistes à court et moyen termes étudiées par ce groupe d'experts? Il est précisé que «les projets seront soumis à un jury désigné par la ministre de la Culture». Qui composera ce jury? S'agira-t-il des instances d'avis classiques? Sinon, sur quelle base ses membres seront-ils désignés? Quels seront les critères d'attribution?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – J'aimerais, à mon tour, mettre en avant certains éléments.

Tout d'abord, quant à la méthode, il convient de souligner la rapidité d'exécution du mandat donné à ce groupe. Les défis sont complexes et la réflexion collective n'est pas toujours évidente quand 52 personnes ayant des profils différents et des expériences diverses sont réunies autour de la table. Parvenir, dans ce cadre, à un rapport d'une telle qualité est remarquable.

Le rapport est constitué d'une quarantaine de pages; il décrit un plan de relance construit autour d'une boussole principale, celle des droits humains et, en particulier, la protection et la promotion des droits culturels. Il énumère également plusieurs balises considérées comme étant des priorités et des points d'attention à avoir à l'esprit pendant toute la lecture. J'aimerais y revenir, car ce sont des éléments importants pour notre lecture du redéploiement du monde culturel et de ses secteurs: la transversalité, le décloisonnement et la perméabilité, une nouvelle gouvernance, le temps et la recherche, la proximité et l'ancrage territo-

rial, l'égalité et la non-discrimination dans l'accès à la création ainsi que l'accès et la participation à la vie culturelle; enfin, la soutenabilité.

Le plan s'articule en trois axes prioritaires: le soutien à la création, le soutien à la médiation et à la participation culturelle, et l'aspect numérique. Chaque axe est décliné en priorités et en propositions d'opérationnalisation parfois très poussées. Enfin, le rapport se termine par des perspectives à court terme, avec la description de deux appels à projets à lancer très rapidement, et à moyen terme, en proposant de poursuivre les réflexions au sein de groupes de travail et de prolonger les confrontations d'expériences.

Ma première question concerne l'appel à projets à court terme. Qu'en est-il du calendrier relatif à leur mise en œuvre, Madame la Ministre? Disposez-vous déjà de chiffres concernant le nombre de projets introduits? J'aimerais savoir si cet appel à projets a eu du succès.

En lien avec cette question du succès, quelle communication a-t-elle été développée de façon à toucher un maximum de personnes, et pas seulement celles qui sont les mieux informées?

À moyen terme, comment comptez-vous utiliser ce rapport? Donneriez-vous une suite favorable à la proposition du groupe de poursuivre la réflexion, notamment au travers de groupes de travail dont les thématiques ont été très clairement identifiées? Comment envisagez-vous de relier cette réflexion et ceux qui y ont contribué à un public plus large et aux secteurs? Enfin, une présentation de ce rapport en commission est-elle envisagée? En effet, son contenu est intéressant et mérite d'être partagé.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En un temps record, le «groupe des 52» a abouti à une production riche, alors que les conditions de travail étaient toujours celles du confinement. Je profite de cette réponse pour remercier une nouvelle fois les coprésidents de ce groupe, qui ont mené cette réflexion de main de maître.

Le premier rapport m'a été remis au début du mois de juillet. Il comporte des mesures à court terme – nous y reviendrons –, à moyen terme et à long terme. Comme annoncé, ce rapport est une base pour un travail collaboratif mené avec les fédérations professionnelles et les autres niveaux de pouvoir, afin d'aboutir à un plan de redéploiement dans les prochains mois.

La concertation avec les fédérations professionnelles aura lieu dans les nouvelles chambres de concertation, qui vont entamer leur travail. Néanmoins, sans attendre ces premières réunions, on a envoyé le rapport, à la mi-juillet, aux fédérations ainsi qu'au Conseil supérieur de l'éducation permanente. Les avis des fédérations seront «col-légialisés» dans le cadre des chambres de concer-

tation, et un avis commun par secteur sera demandé.

Afin de faciliter la mise en œuvre des propositions, j'ai invité les fédérations à articuler leur réflexion autour d'un socle commun de travail, en leur posant quatre questions. La première question est la suivante: «Dans un contexte de redéploiement post-crise, les trois axes du rapport vous semblent-ils adaptés à votre secteur?» Deuxième question: «Au sein de ces trois axes, quelle sont les trois actions proposées dont la mise en œuvre vous semble prioritaire?». Troisième question: «Identifiez-vous des axes complémentaires à investiguer qui pourraient répondre à des problématiques spécifiques vécues par votre secteur et comment les perspectives de redéploiement proposées pourraient-elles se concrétiser dans votre secteur?». Il s'agit ici par exemple des dispositions légales, de l'organisation sectorielle, du maillage, du questionnement institutionnel, etc. Quatrième question: «Quels enseignements tirez-vous de la gestion de la crise? En cas de rebond ou d'événement similaire, quels seraient vos trois points d'attention principaux, et pourquoi?».

Il m'a semblé utile de baliser le travail des fédérations pour aboutir à des points de comparaison et de convergence quant à ce rapport et ainsi éviter un foisonnement de réponses éventuellement incompatibles.

Comme vous le constatez, l'objectif est bien de compléter, de préciser et de phaser les propositions du «groupe des 52». Nous sommes donc dans la phase d'enrichissement du rapport par les secteurs eux-mêmes. J'attends ces avis le plus rapidement possible, en ayant bien conscience néanmoins que les urgences mobilisent énormément les opérateurs et les fédérations professionnelles.

Monsieur Lux, vous m'avez demandé si une présentation du rapport par les coprésidents était envisageable en commission. Je ne peux que répondre favorablement à cette demande. Vous le savez, le rapport est public, le processus est transparent, et nous pouvons sans aucun problème en discuter dans cette assemblée.

Quant aux questions relatives aux mesures à court terme, le «groupe des 52» a proposé la mise sur pied rapide de deux appels à projets. Cette proposition rejoignait les intuitions de l'administration et de mon cabinet. Lors du contrôle budgétaire du mois de juin, nous avons déjà prévu un montant à cet effet. L'appel a donc été lancé dès la fin du mois d'août. Les postulants ont jusqu'à la mi-septembre pour remettre leurs projets.

Outre ces deux appels à projets, nous avons dégagé 600 000 euros supplémentaires pour alimenter le budget initial alloué à l'aide à la création, qui est donc passé à 1,9 million d'euros. Nous avons ainsi largement répondu au secteur,

qui avait demandé une augmentation de 350 000 euros.

Je n'ai, à ce stade, pas de vue précise sur le nombre de projets déjà rentrés, mais tant l'administration que mon cabinet sont fort sollicités pour répondre à des questions et réagir à des envies d'opérateurs et d'artistes, ce qui démontre un enthousiasme certain.

Le jury est en cours de constitution. Sa composition suivra les balises données par le «groupe des 52»: «La composition du jury sera équilibrée, reflétera la diversité des genres, la diversité des origines et la diversité socioculturelle». Ce jury sera donc créé spécifiquement pour attribuer ces projets.

M. Charles Gardier (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses complètes, d'autant plus que les questions étaient nombreuses. Je voudrais cependant formuler deux petites observations. D'une part, si nous comprenons tout l'intérêt d'une présentation de ce rapport par les coprésidents, je tiens à faire remarquer que deux jours d'audition seront déjà consacrés au mécanisme du *tax shelter*. Il faudra donc organiser tout cela en tenant compte des réalités du calendrier. D'autre part, quand je vous entends parler d'un jury spécifique, je m'interroge sur la manière dont devraient collaborer les instances d'avis, le Conseil supérieur de la culture (CSC) et toutes les structures en cours d'installation. Ces organes doivent pouvoir fonctionner de manière harmonieuse et efficace. N'y avait-il pas là une opportunité de les faire intervenir de conserve, plutôt que de créer une instance supplémentaire?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les chambres de concertation seront les endroits où les fédérations rassembleront les différents apports et, dans cette mesure, elles sont associées aux autres organes. Vous avez raison, Monsieur le Député, d'insister sur ce point particulier. Votre préoccupation est légitime, mais elle est rencontrée par le processus mis en place.

M. Charles Gardier (MR). – C'est parfait, Madame la Ministre.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Nous avons certes du pain sur la planche, avec les auditions relatives au *tax shelter*. Néanmoins, ce rapport est intéressant, surtout lorsqu'il bénéficiera de l'apport des réponses des fédérations. Il conviendrait dès lors d'organiser une présentation portant sur l'ensemble du processus. Quant aux mesures préconisées, votre méthode consistant à baliser le travail et à cerner les priorités à travers trois questions est intéressante, Madame la Ministre. Concernant les appels à projets, j'avais les mêmes interrogations que mon collègue Charles Gardier. Vous nous avez rassurés: l'ensemble du mécanisme des instances d'avis et la méthode de travail au travers des chambres de concertation assurent

la cohérence. On pouvait en effet s'interroger sur les critères relatifs au choix des membres du jury. Ce seront donc des artistes.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La question de M. Gardier portait sur le moyen et le long termes. Le jury qui traitera des appels à projets est indépendant des chambres de concertation. C'est un groupe de personnes assurant la diversité: socioculturelle, de genre, d'origine, etc.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Dans ce cas, ma question est pendante, car j'ignore comment vous allez opérer ce choix. Quels seront les critères?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je souligne un engagement fort, rapide et concret – réalisation commune à la fois au groupe de travail, aux services de l'administration et à votre cabinet, Madame la Ministre – dans la mobilisation de moyens en faveur du soutien des artistes et des opérateurs par ce processus particulièrement intéressant de compagnonnage. Celui-ci comporte en effet, d'une part, une dimension de travail collectif et, d'autre part, du soutien à deux dimensions pouvant parfois s'opposer.

Je suis également heureux de vous entendre dire que ce rapport a déjà été utilisé dans le cadre d'une concertation avec les secteurs, sur la base de quatre questions qui m'apparaissent pertinentes. Il serait intéressant d'entendre les réponses des secteurs destinées à enrichir celles qui figurent déjà sur la table en gardant à l'esprit, autre élément important et très intéressant, l'enjeu de transversalité. Il faut sortir des silos et éviter l'écueil d'une éventuelle replongée dans une vision hypersectorielle, tout en jonglant entre ces niveaux.

Quant à la présentation du rapport, elle sera effectivement encore plus intéressante quand celui-ci aura bénéficié d'autres apports.

6.5 *Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Revendications des artistes plasticiens»*

M. Olivier Maroy (MR). – Longtemps restés discrets dans la gouvernance culturelle, les artistes plasticiens ont finalement décidé de se fédérer pour mieux faire entendre leurs revendications. La Fédération des arts plastiques (FAP) est donc née à la mi-juillet. Les arts plastiques sont le regroupement de toutes les pratiques ou activités donnant une représentation artistique, esthétique ou poétique, au travers de formes et de volumes.

En font notamment partie l'architecture, la peinture, la sculpture, le dessin et la gravure.

La FAP a donc élaboré un ensemble de propositions juridiques, non seulement pour permettre la reprise post-Covid-19, mais surtout pour défendre sur le moyen et le long termes des conditions de rémunérations professionnelles décentes pour les artistes plasticiens.

Sur le court terme, pour faire face à la crise de la Covid-19, ils demandent l'accès aux fonds d'aide d'urgence et la création d'un fonds spécifique qui permette la relance des commandes publiques, à l'instar du plan d'achat d'un million d'euros de livres francophones belges.

Sur le moyen et long terme, la FAP défend plusieurs idées. Elle souhaite un droit de monstration, c'est-à-dire un droit d'auteur sur l'exposition de l'œuvre, comparable à ce que perçoit un compositeur lors de la diffusion publique de sa musique. Ce sont donc les galeries et centres d'art qui y seraient soumis. La FAP réclame un abaissement du seuil de 2 000 à 400 euros pour bénéficier du droit de suite afin que les artistes plus jeunes qui pratiquent des prix de vente plus bas en bénéficient également. Le droit de suite se définit généralement comme étant le droit pour l'auteur d'une œuvre d'art graphique ou plastique originale de percevoir un pourcentage du prix obtenu par cette œuvre lors de ses reventes successives. La FAP vise à faire bénéficier l'artiste du possible emballage des prix à la revente de son œuvre. Une autre demande vise l'augmentation du pourcentage de droit de suite pour nourrir un fonds commun de soutien aux plasticiens et freiner la spéculation sur l'art. La FAP revendique également une exonération de l'impôt des personnes physiques pour les artistes qui perçoivent moins de 15 000 euros annuels pour la vente de leurs œuvres. Enfin, elle demande un encouragement à l'investissement par le biais d'une déduction fiscale sur la première vente, tel un *tax shelter*. Une autre idée vise la création d'une commission paritaire pour les artistes plasticiens salariés. La dernière demande vise à intégrer la FAP au sein des chambres de la nouvelle gouvernance culturelle.

Madame la Ministre, quelles mesures envisagez-vous pour soutenir les artistes plasticiens et leur nouvelle fédération? Les avez-vous rencontrés cet été? Si oui, quels ont été les résultats de cette rencontre?

Qu'en est-il d'un accès aux fonds d'aide d'urgence pour les artistes plasticiens? Leur organisation en une fédération change-t-elle la situation et la possibilité de solliciter une aide?

Que pensez-vous de cette idée d'un droit de monstration pour les artistes plasticiens? Ce droit n'existe pas en Belgique, mais est notamment appliqué au Canada et est exploré en France. Il me revient que vous auriez indiqué vouloir explorer cette piste. Qu'en est-il?

Êtes-vous favorable à la diminution du seuil de la valeur marchande de l'œuvre pour bénéficier du droit de suite? Même si cela est en principe hors de vos compétences, comment accueillez-vous l'idée d'une exonération de l'impôt sur les personnes physiques pour les artistes qui perçoivent moins de 15 000 euros annuels pour la vente de leurs œuvres?

Concernant l'intégration de la FAP au sein de la structure de la nouvelle gouvernance culturelle, vous aviez indiqué au début du mois de juillet que vous n'envisageriez pas la reconnaissance de nouvelles fédérations professionnelles avant cinq ans, faute de budget. Le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance») le permet toutefois en cas de «carence constatée». Dans quelle mesure envisagez-vous une reconnaissance de la nouvelle FAP?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, comme vous le soulignez dans votre question, les artistes plasticiens ont longtemps été discrets dans la gouvernance culturelle. Force est de reconnaître que le secteur pourrait d'ailleurs être mieux soutenu au niveau structurel. L'effet de loupe de la crise sanitaire a mis en lumière la complexité de la situation de ces artistes face à un statut d'artiste chancelant et inadapté. Elle a également mis en évidence la précarité à laquelle ils sont confrontés. En raison de cette précarité, il ne leur est souvent pas possible de vivre de leur art.

Dans la composition du groupe d'experts que j'ai mandatés pour réfléchir à un futur pour la culture, une attention particulière a d'ailleurs été portée pour assurer la représentativité des plasticiens afin que leurs demandes soient relayées. Dans le rapport de ce groupe, plusieurs conclusions les concernent: le rôle de dialogue indéniable que les créateurs peuvent avoir avec le secteur patrimonial; le fait que tout travail d'artiste mérite une rémunération; l'urgence de soutenir les artistes émergents et hors des circuits institutionnels traditionnels; le besoin de se recentrer sur l'expérimentation et la recherche.

Pour répondre à la nécessité de relance du secteur, ces conclusions seront traduites dans des mesures à court, moyen et long terme. J'ai déjà eu l'occasion de les expliciter lors d'une réunion précédente de la commission. Toutefois, je veux insister sur le fait que, même si ces mesures s'adressent à l'ensemble des opérateurs culturels par leur côté transversal, elles visent particulièrement les artistes plasticiens. Je vise ici les deux appels à projets. Ces mesures leur permettent de se faire accompagner par des structures de compagnonnage, de bénéficier d'un salaire pour un travail de recherche, d'expérimentation, de création ou de médiation, de se raccrocher à un territoire et à ses populations afin de créer du lien et des partenariats durables.

Pour revenir plus particulièrement à vos questions, j'ai rencontré le 26 août dernier des représentants de plusieurs institutions culturelles reconnues, la porte-parole de la FAP en devenir, ainsi que des artistes plasticiens. Cette rencontre fut très riche, car elle a permis de faire le point sur plusieurs demandes du secteur, dont certaines sont d'ailleurs en train d'être concrétisées par mes services. Une table ronde sur la rémunération des plasticiens aura d'ailleurs lieu le 12 octobre à la Bellone. Elle permettra d'entendre un panel de représentants, mais également de faire une comparaison avec les pratiques dans d'autres pays. J'aurai l'occasion d'y assister pour ses conclusions et d'entendre le débat qui sera ouvert. Les questions de fond que vous évoquez en lien avec le droit de monstration ou le droit de suite pourront être abordées à ce moment-là.

Sachez que je ne manquerai pas de relayer les demandes émanant du secteur lors des conférences interministérielles (CIM), afin que les questions liées à la fiscalité, à la rémunération et au statut puissent être mises sur le devant de l'agenda politique. Je l'ai d'ailleurs déjà fait à plusieurs reprises.

Un troisième fonds d'urgence n'existe pas encore à ce jour, même si la question de sa création se pose. Je rappelle néanmoins que les plasticiens, comme les autres artistes, ont eu l'occasion de bénéficier du fonds lors des deux premiers appels, pour autant qu'ils soient liés à une institution ou un collectif soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les appels à projets ont complété les dispositifs d'aide. Les deux appels à projets s'adressent directement à des artistes, les plasticiens ont donc bien compris qu'ils pouvaient en bénéficier. C'était en tout cas le cas des artistes plasticiens que j'ai rencontrés.

Enfin, en ce qui concerne la chambre de concertation et la place que pourrait jouer la nouvelle FAP, je reste ouverte aux propositions, à l'instar de ce que j'ai déjà affirmé pour le secteur de la danse et de la musique. L'ASBL n'est active que depuis le 2 juillet et sa première assemblée générale aura lieu à la fin du mois de septembre. Laissons-lui le temps de s'organiser et de se professionnaliser et laissons également à la chambre de concertation l'occasion de s'installer. Si une carence est constatée, je prendrai une décision au moment opportun.

M. Olivier Maroy (MR). – Je me réjouis d'entendre que les artistes plasticiens trouvent enfin la place qu'ils méritent. Ils sont en effet restés trop longtemps discrets et en retrait. Le fait qu'ils se fédèrent est positif, car de cette façon, vous avez un interlocuteur direct et vous pouvez répondre à leurs préoccupations.

Il se fait que je compte moi-même des plasticiens dans mon entourage plus ou moins proche. Vous avez raison, Madame la Ministre, quand vous dites que beaucoup ne parviennent pas à

vivre de leur art. J'ai d'ailleurs la sensation que c'est encore plus compliqué pour cette catégorie d'artistes que pour des comédiens.

Vous avez également raison sur la dimension d'expérimentation et le côté «recherche et développement» de cette forme d'art qui ne sont pas pris en compte. Il n'est pas possible d'écrire le statut des plasticiens en deux coups de cuillère à pot. Je salue l'organisation d'une table ronde pour les entendre et pour mener une réflexion concertée.

J'aurais aimé que vous vous exprimiez davantage sur le droit de monstration et le droit de suite. Sans doute serez-vous interpellée à ce sujet le 12 octobre. Je sens en tout cas qu'une nouvelle dynamique est en route.

La crise de la Covid-19 aura peut-être eu le mérite d'insister, une bonne fois pour toutes, sur l'importance de la culture. Investir dans la culture rapporte trois ou quatre fois plus... toutes les études le prouvent! Lors de la précédente législature, nous avons entendu en audition les auteurs d'une étude à ce propos-là. Cette crise aura également eu le mérite, je l'espère définitivement, de faire en sorte que nous n'attendions plus 30 ans pour aboutir sur un véritable statut d'artiste. Je ne manquerai pas de rester extrêmement attentif à la suite donnée à ce dossier.

6.6 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des aides octroyées au secteur culturel»

M. Olivier Maroy (MR). – La Fédération Wallonie-Bruxelles a rapidement débloqué des moyens importants pour soutenir le secteur de la culture, très durement touché par la crise sanitaire. Une première enveloppe budgétaire de 8,6 millions d'euros concernait la période du 14 mars au 3 mai. Elle a été suivie d'une seconde enveloppe de 8,5 millions d'euros, pour la période du 4 mai au 5 juillet. Les opérateurs culturels qui ont subi des pertes de recettes importantes en raison de l'annulation de leurs activités et/ou de la fermeture des lieux durant la période de confinement ont pu introduire, avant le 29 juin, une demande en ligne en vue de bénéficier de ce Fonds d'urgence pour la culture.

Madame la Ministre, lors de notre dernière réunion de commission, le 7 juillet dernier, vous nous aviez communiqué que 431 dossiers avaient été introduits, que les arrêtés de subventions concernant la première enveloppe budgétaire avaient été transmis aux bénéficiaires, que les moyens octroyés étaient en cours de liquidation, et que vous espériez pouvoir proposer au gouvernement,

à la mi-juillet, d'approuver les arrêtés de subventions des bénéficiaires de la seconde enveloppe.

Le gouvernement a-t-il approuvé aujourd'hui les arrêtés de subventions concernant les bénéficiaires de la seconde enveloppe budgétaire? Dans l'affirmative, le détail des montants octroyés a-t-il été publié à l'instar de la première enveloppe? Pouvez-vous nous en dire plus par catégorie? Pouvez-vous faire le point sur la liquidation de la première enveloppe de 8,6 millions d'euros? Tous les montants ont-ils été versés? Qu'en est-il de la liquidation des subventions spécifiques pour le secteur du livre et le secteur des cinémas? Ce dernier est terriblement touché, car les citoyens ne reprennent plus le chemin des salles obscures.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'ai le plaisir de vous confirmer que le gouvernement a bien approuvé, le 17 juillet dernier, les arrêtés de subvention dans le cadre du deuxième volet du Fonds d'urgence pour la culture couvrant la période du 4 mai au 5 juillet, les festivals et les activités de diffusion internationale.

Les indemnisations ciblent 269 opérateurs pour un montant de 5 403 485 euros, 27 opérateurs pour un montant de 2 720 468 euros et 79 opérateurs pour un montant d'un million d'euros. Le détail de ces indemnisations a été communiqué par voie de presse, il est disponible sur mon site internet.

J'ai déjà répondu en partie à votre question concernant le secteur du livre et les aides allouées. Les 6,75 millions d'euros auxquels vous faites référence pour les cinémas concernent le plan de relance du secteur et non une indemnisation des dommages subis à cause de la crise sanitaire. Par conséquent, une partie de ces subventions a déjà été liquidée, notamment les subventions liées à l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma» ou les subventions majorant les aides existantes. Une autre partie n'a pas encore été liquidée, car elle dépend d'aides qui seront octroyées lors des prochaines réunions de commission.

Tous les montants de la première tranche, équivalant à 60 % de l'indemnité, sont liquidés. On n'a constaté aucun problème particulier au niveau administratif, si ce n'est un léger retard, dans certains cas, dû au fait que le bénéficiaire n'était pas encore connu des outils comptables des services de l'administration. Le formulaire grâce auquel les bénéficiaires d'une indemnisation du premier ou du deuxième volet du Fonds d'urgence pour la culture peuvent introduire les justificatifs en vue de l'obtention du solde de leur indemnité, est en ligne. Il le restera jusqu'au 30 septembre inclus. Le solde s'élève à maximum 40 % du montant de l'indemnité totale en fonction des justificatifs.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d’avoir fait le point à l’occasion de la rentrée. Il est important d’assurer le suivi des mesures annoncées.

6.7 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation du Centre Keramis»

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Ouvert en 2015, le Centre Keramis, situé à La Louvière, est un nouveau musée contemporain en Fédération Wallonie-Bruxelles. Consacré à l’art de la céramique, il est construit autour des trois grands fours-bouteilles de Boch, datant des années 1860, et d’un ancien entrepôt de la manufacture. Ce magnifique musée a coûté 11 millions d’euros, qui ont été payés par la Région wallonne et l’Union européenne. La Fédération Wallonie-Bruxelles ayant hérité de ce cadeau, elle doit désormais le faire vivre.

Pourtant, il est apparu, dès le départ, que les moyens alloués étaient insuffisants. En 2015, le musée disait avoir besoin de 400 000 euros par an. L’Institut du patrimoine wallon, lui, avait évoqué le montant de 840 000 euros en 2011. Votre prédécesseure a porté le financement à 340 000 euros par an, auxquels s’ajoutent 85 000 euros d’aides à l’emploi, ce qui représente un budget de 425 000 euros, alors que les besoins financiers avaient été évalués à 215 000 euros lors de l’ouverture.

Selon le conseil d’administration du musée, le sous-financement du Centre Keramis est devenu chronique. En outre, le musée s’est vu notifier le refus d’accès à la catégorie A, qui lui aurait ouvert la voie à un meilleur financement. Le nouveau décret réserve, en effet, les subsides supérieurs à 350 000 euros aux seuls musées en catégorie A, et ce, malgré un avis favorable du Conseil des musées. À titre conservatoire et afin de respecter l’équilibre budgétaire, le conseil d’administration a décidé de réduire l’accessibilité et l’accueil des publics, d’arrêter la programmation des expositions temporaires et de licencier trois membres du personnel engagés sur fonds propres.

Pour justifier sa décision, le cabinet de votre prédécesseure affirmait que le musée n’était pas encore éligible en catégorie A.

Il lui manquait, en effet, un inventaire complet, des gardiens et sa politique éditoriale et son multilinguisme étaient jugés trop faibles. Ne voulant pas laisser le musée dans les problèmes financiers, la ministre de l’époque avait prolongé l’octroi de la subvention de 340 000 euros pour trois ans afin de permettre au musée de répondre aux critères exigés. Le conseil d’administration du

musée, lui, avait réfuté les arguments de la ministre. Il ressort des comptes et bilans des quatre derniers exercices que le musée a engrangé des bénéfices en 2015, 2016 et 2017.

Madame la Ministre, quelle est la situation financière actuelle du musée? S’agissant des reproches formulés au musée par votre prédécesseure, quelles évolutions avez-vous observées depuis début 2019? Le musée répond-il aujourd’hui aux critères de conformité lui permettant d’accéder à la catégorie A? Quelle analyse faites-vous de ses actions menées en matière de politique éditoriale et de multilinguisme?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le Centre Keramis est un lieu de mémoire et patrimonial unique. J’ai eu l’occasion de le visiter en mars dernier, peu avant le confinement. J’ai connaissance de sa situation délicate et de son besoin de refinancement. Le musée a dû procéder à des licenciements qui ont fragilisé son travail. Afin de stabiliser la situation et de pallier d’éventuels autres licenciements, j’ai décidé de lui accorder une subvention extraordinaire de 100 000 euros pour l’année 2020 grâce à l’enveloppe de la Loterie Nationale, ce qui a offert à l’équipe des perspectives d’avenir.

Sans surprise, mes services m’ont appris que le musée avait rentré un nouveau dossier de reconnaissance. Celui-ci sera analysé lors d’une prochaine séance de la nouvelle Commission des Patrimoines culturels. L’avis éclairé des services et de la Commission est indispensable pour prendre une décision quant à leur éventuelle reconnaissance en catégorie A ou à une hausse de leur subvention. Cette même Commission me fera rapport de l’évolution du musée en regard des remarques que ma prédécesseure avait formulées à son égard.

Il m’est donc difficile de m’exprimer aujourd’hui sur un avis qui ne m’est pas encore parvenu. Je vous demanderai donc de faire preuve d’un peu de patience à ce sujet. Je suis le dossier de près et suis consciente de l’importance des missions culturelles remplies par le Centre Keramis, comme en témoignent les 100 000 euros supplémentaires octroyés au musée cette année.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Madame la Ministre, je me réjouis de constater que vous êtes sensible à la situation de ce musée. Il serait en effet dommage de le voir disparaître, au vu des montants qui ont été investis pour sa création. À cet égard, l’octroi d’une subvention extraordinaire est positif. Il revient désormais au musée de mettre en valeur son patrimoine et de repenser son mode de fonctionnement pour le rendre plus économique, tout en continuant à organiser des expositions, ce qui est tout de même la mission principale d’un musée.

Ces différents éléments sont certainement évoqués dans le dossier introduit par les responsables du musée. J'espère que vous serez en mesure de le faire accéder à la catégorie A afin qu'il puisse poursuivre son développement. Je ne manquerai pas de revenir vers vous une fois que vous aurez reçu l'avis de la Commission.

6.8 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Portail Librel»

Mme Isabelle Emmery (PS). – À de nombreuses reprises, nous avons eu l'occasion d'aborder en réunion de commission l'offre proposée par Librel, à savoir le portail numérique des libraires indépendants francophones de Belgique. La presse nous informait il y a quelques jours du souhait de Librel de se lancer dans la vente de livres papier. Ceci nécessiterait certains aménagements: inventaires permanents des stocks chez les libraires participants, création d'une interface de paiement commune, etc.

Madame la Ministre, ces derniers mois, le taux de fréquentation de Librel a-t-il évolué? Tous les livres ou éditeurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont-ils présents sur Librel? Confirmez-vous la volonté de Librel de se lancer dans la vente de livres papier? La Fédération Wallonie-Bruxelles apportera-t-elle son soutien à ce projet? Un calendrier est-il déjà prévu? En mai dernier, vous annonciez qu'une subvention de 100 000 euros serait accordée à Librel. Quelles avancées ont pu être réalisées ou sont en cours de réalisation grâce à cette subvention? Enfin, comment Librel parvient-il aujourd'hui à se distinguer face à la concurrence des opérateurs internationaux tels que Amazon et autres sites de vente en ligne?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La crise de la Covid-19 et le confinement ont considérablement augmenté le trafic sur Librel. Un intérêt nouveau des consommateurs est apparu pour la vente en ligne et le livre numérique. Sur les six premiers mois de l'année 2020, les achats ont quasiment doublé, avec un pic étonnant en avril où les achats ont sextuplé! Cette hausse touche également les livres gratuits qui étaient proposés durant le confinement par de nombreux éditeurs et pour lesquels des niveaux de téléchargement records ont été enregistrés en mars et en avril.

Par ailleurs, pour peu qu'elle existe en numérique et qu'elle soit distribuée dans les circuits de distribution numérique, la production des éditeurs et auteurs francophones belges est bien présente

sur Librel. Le portail contient d'ailleurs un onglet dédié spécifiquement à la production de nos éditeurs; la production de nos auteurs et autrices est régulièrement mise en avant sur la page d'accueil. Cette valorisation de la production de la Fédération Wallonie-Bruxelles est au cœur des missions figurant dans la convention conclue entre Librel et la Fédération Wallonie Bruxelles.

En outre, j'ai le plaisir de confirmer que Librel prévoit le lancement de la vente en ligne du livre imprimé pour cette fin d'année 2020. Le projet conçu par Librel se veut ambitieux. Au-delà des fonctionnalités de géolocalisation de la disponibilité des livres et de commande en ligne dans les librairies, il a pour objectif de permettre à une large gamme de librairies indépendantes de la Fédération Wallonie-Bruxelles – y compris aux plus petites, peu équipées en services d'ingénierie informatique ou incapables aujourd'hui de faire remonter leurs stocks – d'accéder à la vente en ligne en prévoyant une solution d'externalisation.

En mai dernier, le gouvernement a décidé d'octroyer un soutien de 100 000 euros à la plateforme. Cette somme devrait couvrir les dépenses habituelles du portail, le lancement de la vente en ligne du livre imprimé, la promotion du portail, mais aussi les dépenses liées à l'équipement et à la formation d'une trentaine de librairies sous-informatisées au regard des exigences de la vente en ligne.

Pour se positionner face aux géants de la vente en ligne, une campagne de promotion des librairies membres de Librel viendra soutenir la nouvelle offre de lecture proposée par la plateforme. Elle encouragera le lecteur à commander sa lecture chez son libraire de proximité, plutôt que sur Amazon, par exemple. L'idée est de garantir au lecteur que le livre imprimé qu'il souhaite acquérir est disponible dans un commerce de proximité et qu'il peut le commander, le retirer et l'emporter. Les libraires équipés pour réaliser les envois offriront le choix entre l'expédition ou le retrait des livres.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je trouve ce projet très enthousiasmant, car les librairies indépendantes de proximité en milieu urbain doivent absolument être revalorisées. Dans les milieux moins urbains, les librairies peuvent être un réceptacle de vente en ligne intéressant.

6.9 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fin du moratoire relatif aux investissements dans les infrastructures culturelles»

M. Charles Gardier (MR). – La presse s'est fait l'écho de votre récente levée du moratoire

relatif aux investissements dans les infrastructures culturelles. Gelées depuis 2012, ces dépenses pourraient reprendre sous peu en fonction des priorités que vous proposera la Commission des infrastructures culturelles dès ce mois de septembre, notamment en ce qui concerne la budgétisation de chantiers d'immeubles prioritaires pour l'année 2021.

Il faut rappeler que le patrimoine immobilier des infrastructures culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles est conséquent. En effet, la Direction des infrastructures culturelles gère plus de 50 immeubles sis en Wallonie, à Bruxelles ainsi qu'à l'étranger. Pensons par exemple au Théâtre des Doms à Avignon ou au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris.

La récente levée de ce moratoire a permis à la Direction des infrastructures culturelles de réactiver la Commission des infrastructures culturelles, laquelle est à la manœuvre quant à la priorisation des choix des futurs chantiers. Sur la base de réunions mensuelles, cette commission est également chargée de la rédaction d'avis techniques et d'opportunités destinées au pouvoir exécutif communautaire.

Madame la Ministre, avez-vous d'ores et déjà pu vous réunir avec les membres de la Direction des infrastructures culturelles? Dans l'affirmative, qu'en est-il ressorti? D'autres réunions sont-elles prévues dans l'immédiat? Est-il possible de prendre connaissance de vos priorités ainsi que de celles de la Direction des infrastructures culturelles quant aux investissements dans les infrastructures? La priorité sera-t-elle accordée à la préservation du patrimoine existant ou à la création de nouvelles infrastructures? Pouvez-vous me communiquer le détail du budget disponible en comparaison avec celui des dossiers d'ores et déjà en attente? Quels sont les projets actuellement à l'étude? La Commission des infrastructures culturelles étudie-t-elle les demandes émanant des communes? Si oui, dans quelle proportion? Quel est l'objet des principales demandes?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je vous remercie de votre intérêt pour les infrastructures culturelles, qu'elles appartiennent formellement au patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou à des collectivités locales.

Le moratoire décrété en 2011 sur les nouveaux investissements visait les subventions aux collectivités locales pour l'acquisition, la rénovation ou l'aménagement d'infrastructures culturelles. Ce moratoire avait privé la Direction des infrastructures culturelles de toute réflexion prospective en la matière. Il m'a paru nécessaire de relancer cette réflexion, en commençant par l'instruction des demandes déposées et qui ne recevaient plus aucun suivi. L'objectif était de définir, le cas échéant, des priorités d'intervention

en phase avec les besoins de l'action culturelle, mais également avec les capacités budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces investissements sous forme de subventions aux collectivités locales propriétaires d'infrastructures culturelles sont à distinguer de la gestion et de l'entretien du patrimoine immobilier des infrastructures culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le moratoire ne concernait pas ce volet d'action de la Direction des infrastructures culturelles, qui a évidemment perduré bien que certains chantiers d'envergure n'aient pu être lancés pour des raisons budgétaires. Sur ces investissements directs, ma priorité est la préservation, l'entretien et la rénovation du patrimoine existant. Des investissements sont notamment prévus au Botanique, à Bruxelles, où la rénovation des serres est en cours; au domaine du château de Seneffe et au domaine de Mariemont en Wallonie; ainsi qu'au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris.

La Commission des infrastructures culturelles, que j'ai demandé à l'administration de relancer, n'est compétente que pour le premier type de dossiers, celui des subventions. Outre les demandes introduites lors de la précédente législature, il y a, actuellement, une dizaine de demandes en cours de traitement. La commission s'est réunie au début de l'été et a entamé le travail d'analyse des demandes en cours, avec l'objectif de définir des priorités d'intervention en la matière. J'attends les conclusions de la commission à l'automne.

Sur le plan budgétaire, les crédits prévus au budget initial 2020 étaient d'un peu plus de cinq millions d'euros en investissements directs et de quatre millions d'euros en subventions, ce dernier montant comprenant le remboursement d'emprunts de projets antérieurs. Ce budget présentait un solde disponible de près de trois millions d'euros dont l'affectation est actuellement à l'examen à l'occasion des travaux liés à l'ajustement budgétaire, à partir des avis de la Commission des infrastructures culturelles et du stade d'avancement de la réalisation des projets. Les propositions budgétaires 2021 sont également en cours d'élaboration, en bonne entente avec l'administration.

M. Charles Gardier (MR). – C'est une bonne nouvelle et il était important de recommencer à investir dans les outils que constituent ces infrastructures. Je suis satisfait de vos réponses, Madame la Ministre. J'espère simplement que les budgets continueront à suivre, car il est important d'investir dans la culture et ses bâtiments. C'est également une manière de soutenir la relance économique dont nous allons avoir grandement besoin dans les mois qui viennent.

6.10 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,

*des Médias et des Droits des femmes,
intitulée «Le Muséobus»*

Mme Sabine Roberty (PS). – «Si tu ne viens pas à Lagardère, Lagardère ira à toi!» Pour paraphraser cette citation tirée du *«Bossu»*, j'ajouterais: «Si tu ne viens pas à la culture, la culture viendra à toi!»

C'est en tout cas l'un des objectifs qui a motivé la création du Muséobus en Fédération Wallonie-Bruxelles il y a quelques années. Ce Muséobus, sorte de musée itinérant, propose des expositions pensées pour le milieu scolaire, d'une durée de 18 à 24 mois. La venue, l'accès et les visites guidées y sont gratuits.

Des licenciés ou agrégés en histoire, histoire de l'art et archéologie, sont chargés de préparer des expositions sur des thèmes divers et variés. Le bus peut accueillir de trois à cinq groupes de 25 élèves par jour dès la troisième maternelle. Jusqu'au 30 octobre prochain, le Muséobus accueille une exposition sur le thème de l'agriculture, intitulée *«C'est quoi l'agriculture?»*.

Madame la Ministre, pourriez-vous dresser un bilan de l'activité du Muséobus? A-t-il du succès auprès des écoles? Les retours des enfants et enseignants sont-ils positifs? Dans l'affirmative, la mise en place d'un second Muséobus sera-t-elle envisagée à l'avenir? Le Muséobus en fonction actuellement est-il toujours en bon état de marche? Dans quel laps de temps faudra-t-il le remplacer?

Observe-t-on des disparités quant aux zones géographiques visitées par le Muséobus ou les demandes d'écoles sont-elles au contraire uniformément réparties? Sur la base de quels critères définit-on les sujets d'exposition à venir?

Les expositions itinérantes organisées dépendent de prêts accordés par les différents musées et institutions. Ces derniers acceptent-ils volontiers de prêter leurs objets et collections?

Quelques impératifs techniques sont nécessaires pour accueillir le Muséobus: l'aire de parking doit ainsi mesurer au minimum 20 mètres de long pour 8 mètres de large. Est-il arrivé qu'une école ne puisse pas accueillir le Muséobus, faute d'accessibilité satisfaisante?

En 2016, le Muséobus avait été proposé aux institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) ainsi qu'à un public de réfugiés. Est-ce toujours le cas aujourd'hui? Le Muséobus est-il également proposé aux élèves de l'enseignement spécialisé et aux enfants hospitalisés? Dans le premier cas comme dans le second, l'exposition et les activités proposées sont-elles adaptées à ces publics?

Quel sera l'avenir du Muséobus cette année, eu égard aux conditions sanitaires actuelles? L'espace intérieur étant réduit, comment assurer

des visites dans les meilleures conditions sanitaires possible?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai déjà eu l'opportunité de visiter le Muséobus et je dois dire que j'ai été épatée par la richesse des éléments qu'il contient et qu'il met à la disposition des enfants, avec tout le dynamisme qui caractérise son équipe. Dans le cadre du travail que nous menons actuellement, avec la ministre de l'Enseignement, sur le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), le Muséobus est un outil phare qu'il convient de mettre en valeur, d'autant que son succès est incontesté auprès des écoles.

En moyenne, la fréquentation par semaine scolaire est de quatre écoles pour seize à vingt visites. Cette opération touche donc en moyenne 350 à 400 élèves. S'ajoutent à cela, durant les congés scolaires, la venue des plaines de vacances, des IPPJ, des institutions pour enfants, des centres pour personnes handicapées, des homes pour personnes âgées et des instituts psychiatriques. Les visites sont à chaque fois adaptées en fonction des publics. L'objectif est toujours d'offrir aux visiteurs une expérience ludique, pédagogique et motivante. En moyenne, sur une année, ce sont plus de 10 000 visiteurs, répartis sur 120 sites qui suivent plus de 570 heures de visites actives. Le Muséobus se déplace dans toutes les provinces. Celles-ci sont équitablement desservies. La priorité est cependant donnée aux écoles les plus éloignées des offres muséales.

Derrière ces chiffres se cachent des réalités capitales, mais difficilement chiffrables: l'impact de l'animation et du lieu sur les élèves. Pour certains, la visite dans le Muséobus est leur toute première expérience muséale. Pour ceux-là et tous les autres, c'est l'occasion d'aborder un savoir à travers des expériences cognitives, des manipulations d'objets, des jeux et des supports variés. Tout est conçu pour offrir une expérience didactique, ludique et sensorielle où chacun sera valorisé en fonction de ses compétences.

En plus d'une grande flexibilité quant au minutage, la forme et le contenu, les visites actives sont très riches. Cette richesse découle, entre autres, de l'organisation du service: ce sont les deux mêmes personnes qui créent l'exposition et qui la guident. La rencontre avec des objets, des illustrations et des films matérialise le passé et concrétise notre histoire et notre patrimoine, qui nourrissent notre présent et nous aident à l'appréhender.

Le Muséobus participe aussi à des événements tels que le Science Trucks Festival organisé à Bruxelles en avril 2019 par l'ASBL Cap Sciences (900 visiteurs) ou les EDUC Days, en novembre 2019, en lien avec le stand de l'Administration générale de la culture (AGC)

(423 visiteurs, dont en grande majorité des enseignants).

Les avantages pour l'établissement demandeur sont nombreux: la gratuité totale, les contraintes organisationnelles réduites, l'absence de coût et de temps de déplacement des élèves et, surtout, la certitude d'un contenu de qualité, adapté aux différents publics. Les demandes sont plus importantes que les capacités horaires. Au terme de chaque exposition, il reste des écoles qui n'ont pas eu l'occasion de recevoir la visite du Muséobus.

Une évaluation de la visite est systématiquement demandée aux enseignants ainsi qu'aux élèves, et la proportion des élèves satisfaits est de 75 à 100 %. Le travail sur une thématique spécifique s'effectue sur quatre ans: deux années de préparation (en parallèle à la présentation de l'exposition en cours) et deux années d'exposition à proprement parler. Il est donc important que les médiatrices/animatrices se sentent bien dans le sujet.

L'équipe veille à ce que les thèmes soient en adéquation avec les programmes scolaires, tant de l'enseignement fondamental que du secondaire.

En ce qui concerne les prêts d'œuvres accordés par les différents musées, ceux-ci ne peuvent se défaire de pièces maîtresses de leurs collections durant les deux années que dure l'exposition en cours: c'est donc l'occasion pour les musées de sortir des éléments inexploités des réserves et de se faire connaître par les visiteurs du Muséobus.

Quant aux impératifs techniques inhérents à l'accueil du Muséobus, il appartient à l'école de prévoir l'emplacement. Il est souvent situé dans l'enceinte de l'établissement, sur un parking, dans la cour ou dans une rue avoisinante.

Vous le savez sans doute, depuis le 12 mars, le Muséobus est à l'arrêt. L'équipe est dans l'attente de pouvoir repartir vers les écoles. Elle a rédigé un protocole interne, qui décrit les mesures de sécurité et d'hygiène spécifiquement associées aux activités du Muséobus.

Ce protocole interne a été établi sur la base des circulaires en vigueur dans le secteur de l'éducation et de la culture. Il me sera transmis dans les jours à venir pour que je puisse l'analyser.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, vous avez répondu à toutes mes questions, sauf celle de savoir s'il serait envisageable d'avoir un deuxième Muséobus. J'ai écouté vos chiffres avec beaucoup d'attention. Puisque le résultat est particulièrement positif, je n'hésiterai pas à revenir en réunion de commission pour vous rappeler toute l'importance de ce genre d'outil. Je poserai la question à Mme Désir pour aborder le sujet sous l'angle de l'enseignement.

6.11 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Revendications du monde culturel visant à établir un statut d'artiste»

6.12 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suite des réunions de la conférence interministérielle Culture»

6.13 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Poursuite de la lutte pour la création d'un statut pour les artistes, techniciens et techniciennes»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Nous le répétons inlassablement depuis des semaines: la crise sanitaire a mis en lumière la précarité des acteurs du monde culturel, qu'ils soient artistes ou techniciens. Pourtant, cela fait des décennies que ces artistes plaident pour la création d'un véritable statut, un statut décent qui leur permettrait d'avoir enfin une vie professionnelle stable. Il faut bien reconnaître qu'il aura fallu une crise sans précédent pour qu'ils soient enfin entendus et que les choses bougent réellement.

Soyons clairs: la responsabilité de cette situation est partagée. Toutefois, l'important n'est pas d'identifier les responsabilités, mais de mesurer le chemin qui vient d'être parcouru et celui qui reste encore à faire. Évidemment, tout n'est pas encore réglé, loin s'en faut, mais les avancées sont bel et bien là.

Ainsi, le Parlement fédéral a adopté la loi du 15 juillet 2020 améliorant la situation des travailleurs du secteur culturel. Ces mesures ont été adoptées dans l'optique d'un soutien d'urgence aux artistes en période de crise sanitaire et sont donc limitées dans le temps. Elles devraient normalement s'achever le 31 décembre prochain. Je dis «normalement», car un amendement permet de compléter ou de prolonger les dispositions de cette loi, ce qui pourrait s'avérer très précieux.

Toutefois, un bémol de taille existe: au sein de certains organismes de paiement, syndicats et Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC), certains auraient encore trou-

vé le moyen de faire dire à la loi ce qu'elle ne dit pas et par conséquent d'empêcher certains artistes de bénéficier des protections que cette nouvelle loi est censée leur offrir. Madame la Ministre, je le dis avec force: c'est inacceptable! Inacceptable, cette attitude de certains, si j'en crois les témoignages qui ont récemment été relayés par un grand média francophone. Je vais le dire clairement: qu'on arrête de chercher à compliquer la vie de ceux qui souffrent! Cette loi a été adoptée pour permettre aux professionnels du secteur de la culture, aux artistes et aux techniciens, de garder la tête hors de l'eau. On attend des personnes qui travaillent dans ces institutions et qui n'ont, elles, pas perdu leur salaire – je m'arrêterai là pour ne pas être méchant – qu'elles mettent de l'huile dans les rouages, qu'elles jouent leur rôle de facilitateur et non qu'elles enquiquinent les gens. Ça commence à bien faire!

Mon propos est aussi de me pencher sur la suite, car, évidemment, nous ne pouvons pas nous contenter de solutions d'urgence. Nous avons trouvé des pansements pour stopper l'hémorragie, mais maintenant – j'imagine que mes collègues partageront mon point de vue – il faut un traitement de fond, une solution pérenne. C'est le moment ou jamais! Une cinquantaine fédérations d'artistes réfléchit à ce nouveau statut. L'objectif est bien évidemment de faire des propositions au prochain gouvernement fédéral, qui est en gestation et dont on espère qu'il arrivera à terme très prochainement. Les fédérations souhaitent faire ces propositions au plus tard à la fin de l'année. La réflexion a également lieu au cabinet de la ministre de la Culture, dans le champ de ses compétences, au niveau de la conférence interministérielle (CIM) Culture et dans nos différentes formations politiques. Enfin, tout le monde se retrouve les manches!

L'une des pistes évoquées pour financer ce statut de l'artiste est une cotisation de sécurité sociale auprès des entreprises qui exploitent les œuvres.

Pour appuyer leur raisonnement, les fédérations font le parallèle avec le secteur de la recherche et du développement.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous éclairer sur l'état d'avancement des réflexions à ce sujet, y compris au sein de votre cabinet et de votre administration? En effet, même si cette question ne dépend pas directement de vos compétences, vous pouvez jouer votre rôle d'aiguillon pour pousser les réflexions dans l'un ou l'autre sens. Où en sont les réflexions au sein de la CIM Culture? Même si l'instauration de ce statut n'est pas de votre ressort, que pensez-vous de cette idée d'une cotisation de sécurité sociale auprès des entreprises qui exploitent les œuvres afin de financer un potentiel futur statut d'artiste? Cette piste tient-elle la route? Disposez-vous d'informations concernant cette proposition? J'ajouterai une question qui va de soi: quelle est

votre piste à vous? Vous voilà dans la fonction depuis plus d'un an maintenant et j'imagine que vous avez une idée claire de la direction dans laquelle il faudrait aller.

M. Maxime Hardy (PS). – La dernière CIM Culture, qui s'est tenue à la mi-juillet, était consacrée aux recommandations du Conseil national de sécurité (CNS) et à la situation socio-économique des artistes. Le Parlement fédéral a adopté la proposition de loi prévoyant les mesures de soutien aux artistes et techniciens par l'assouplissement des conditions d'octroi des indemnités de chômage. Je partage l'avis de M. Maroy: personne ne doit entraver les aides destinées aux personnes et aux travailleurs qui souffrent.

Madame la Ministre, le 14 juillet, vous avez évoqué la nécessité de réaliser une analyse des statuts et rémunérations. Vous avez par ailleurs annoncé l'instauration d'un groupe de travail technique avec le dépôt d'une série de propositions après l'été. Ce groupe de travail s'est-il déjà réuni depuis la dernière CIM Culture? De qui se compose-t-il? Quelle méthodologie a-t-il adoptée afin d'avancer sur la question du statut d'artiste? Les fédérations professionnelles sont-elles associées?

Nous avons besoin de solutions pérennes et concertées. Un bilan provisoire des pistes de solutions proposées est-il déjà disponible? Enfin, envisagez-vous de présenter avec votre collègue flamand les résultats du travail de ces experts aux députés francophones et flamands des commissions de la Culture?

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, depuis votre entrée en fonction, nous avons déjà pu échanger à plusieurs reprises au sujet de votre collaboration et de votre soutien à la création d'un réel statut pour les artistes, techniciens et techniciennes. La crise de la Covid-19 a plongé un nombre extrêmement important de créateurs dans des situations très difficiles. Ecolo, avec d'autres, a retroussé ses manches pour obtenir des avancées au niveau fédéral. De débats durant le confinement puis d'un front francophone sur cette question urgente, nous avons même pu construire une alliance fédérale bien plus large. En effet, pratiquement tous les partis démocratiques ont soutenu cette proposition.

Même si l'application de la loi votée en juillet pose encore beaucoup de questions et que des éclaircissements sont nécessaires et urgents parce que l'ONEM interprète de manière abusive les règles qui ont été fixées. Aujourd'hui et vu le contexte, je n'imagine pas la constitution d'un gouvernement fédéral sans une référence à ce sujet. Au vu de notre responsabilité de députés de Communauté et de l'enjeu, nous nous devons d'être attentifs à ce sujet. Je ne doute pas que vous suiviez cela également avec la détermination et la volonté que vous avez déjà démontrées à plusieurs reprises.

Madame la Ministre, je souhaiterais connaître votre stratégie et votre point de vue pour soutenir le maintien de l'inscription de ce point à l'agenda politique. Avez-vous des échanges avec votre homologue flamand à ce sujet? Des discussions avec le fédéral sont-elles encore prévues?

Pour aller plus loin dans le développement politique, je souhaiterais partager avec vous le point de vue de notre groupe sur cette question. La crise de la Covid-19 a révélé au grand jour l'urgence et l'importance de donner un vrai statut aux professionnels de la création, pas seulement une réponse économique et financière à leurs difficultés majeures, mais aussi leur donner une vraie place dans la société, un espace d'accueil, de source et de rayonnement. Politiquement, démocratiquement, culturellement, nous devons prendre nos responsabilités politiques pour soutenir un projet ambitieux et donner une réponse structurée. Il faut être honnête, les mois de crise ont démontré que la structuration d'un vrai statut doit pouvoir se construire sereinement, avec une parfaite concertation sociale et fédérative, intégrant un dialogue pérenne. Je ne crois pas à une solution sortie uniquement du chapeau des députés. Un maillage fort est indispensable.

Je vous propose quatre balises auxquelles il serait utile de réfléchir. Il faut tout d'abord sortir les créateurs de la logique de chômage et créer un statut à part entière, basé sur un revenu garanti, permettant d'intégrer toutes les ressources de leurs revenus, sans assimiler leurs activités à celles d'une personne n'ayant aucune activité professionnelle, dont les allocations dépendent de la recherche d'un emploi. Il faudrait, par exemple, intégrer la question des droits d'auteur, celle des notes générées par les frais, etc. Ensuite, il faut établir la gestion de ce statut dans une alliance forte avec les acteurs du secteur: associations, fédérations, syndicats, chambres patronales. La politique doit se mettre à l'écoute du travail en cours, construire selon les critères sociaux l'accès, le contrôle et la régulation de ce statut. Il faut mettre entre les mains des acteurs des outils permettant de créer une solidarité nationale et coordonnée avec les entités fédérées. Par ailleurs, il faut inventer un financement ingénieux et solidaire pour ce statut. Il est nécessaire de réfléchir à la façon d'intégrer de l'argent dans un fonds, imaginer des fonds de garantie et des méthodes d'alimentation sur de nouveaux principes fiscaux et attachés à l'activité culturelle et économique. C'est en fait une coopérative économique et de solidarité qui doit pouvoir participer à la structuration d'un fonds, en partenariat avec les devoirs de l'État à soutenir ce que j'appelle l'exception culturelle.

Dans cette optique, il faut consacrer une réflexion au regard des grands cachets, de la taxation des GAFAN (Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix), des droits d'auteurs, de leur ins-

cription dans le temps, de la mutualisation des ressources patronales, etc.

Enfin, le niveau fédéral ne pourra pas être le seul à la manœuvre et au développement. Il faudra un dialogue constructif avec les Communautés, avec les Régions. La construction d'une consultation politique rafferme entre les entités est une des clés de l'aboutissement de ce chantier. La volonté de la Fédération d'y participer a donc toute son importance.

Madame la Ministre, quelle est votre position sur ce dossier? Dans quel sens comptez-vous travailler? Comment pouvez-vous assurer l'avancement de ce dossier, comme le prévoit notre magnifique arc-en-ciel, la Déclaration de politique communautaire?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Messieurs les Députés, la CIM Culture, réunie le 14 juillet, a décidé de créer un groupe de travail technique sur la position socio-économique des artistes et des techniciens d'ici le 15 septembre prochain. Sur la base de cette décision, une réunion intercabinet doit définir, avant le 15 septembre, le mandat et la mission du groupe de travail, sa composition et son calendrier.

La CIM est actuellement présidée par le ministre flamand de la Culture, Jan Jambon, qui a donc la main sur la mise en œuvre de cette décision. Ma détermination reste entière et mon cabinet s'est permis de lui rappeler l'urgence de ce dossier. La ministre Muylle participait à la CIM du 14 juillet; elle a manifesté son désir d'apporter son soutien au groupe de travail. Son souhait était d'affiner le statut des artistes à long terme et de manière durable. Le prochain gouvernement fédéral devrait rebattre les cartes. J'espère pouvoir collaborer avec des responsables fédéraux animés par une réelle détermination face à ces enjeux. Le dialogue et la complémentarité entre les différents niveaux de pouvoir doit rester au cœur du dispositif et c'est à travers la CIM que nous souhaitons activer ce dialogue et cette complémentarité.

Mon cabinet n'a pas été associé à la réflexion concernant la piste d'une cotisation de sécurité sociale auprès des entreprises qui exploitent les œuvres afin de financer un potentiel statut pour les artistes. Il est demandeur d'en savoir davantage. Toutes les pistes et initiatives doivent pouvoir nourrir la réflexion du groupe de travail interministériel.

Sans surprise, ma vision se rapproche de celle de M. Segers et continue de s'enrichir, entre autres grâce à la diversité des réalités qui se cachent derrière le mot «artiste». Cette diversité nécessite de travailler en profondeur. La table ronde, prévue le 12 octobre à La Bellone avec les plasticiens, constitue une part du travail intéressante. Nous devons prendre le temps de construire quelque chose qui a du sens et qui correspond aux

différentes réalités et à la diversité du monde culturel.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos précisions concernant le groupe de travail sur lequel on va fonder pas mal d'espoir. Je pense toutefois que ce n'est pas l'unique endroit où il y a lieu de réfléchir. Je suis content d'apprendre qu'au niveau des acteurs du monde culturel, on se fédère, on se regroupe. Il faut reconnaître aussi la responsabilité politique dans ce qui arrive. Durant toutes ces années, on a promis un statut et il n'est pas arrivé. Il y a peut-être eu aussi une dispersion trop grande, voire des conflits internes dans le milieu culturel. Chacun doit assumer sa part de responsabilité, si minime soit-elle.

Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faille prendre le temps de construire. Cependant, on attend ça depuis des dizaines d'années... Il faut donc doucement se presser. Là où vous avez raison, Madame la Ministre, c'est que la solution aurait déjà été trouvée si elle était si évidente. Monsieur Segers a parlé de la nécessité de trouver un financement ingénieux et solidaire. Il y a aussi cette piste, bien que je ne sois pas un spécialiste de la fiscalité, que j'évoquais tout à l'heure.

Il faut faire d'une contrainte une opportunité. La contrainte est cette crise de la Covid-19, qui aura finalement, on l'espère, eu quelque chose de positif: avoir permis de débloquer le dossier. Il est évident que c'est le prochain gouvernement fédéral qui devra inscrire ce point dans son programme. Au sein de ma formation politique, avec d'autres comme Charles Gardier, nous allons pousser pour que ce soit le cas. Nous ne connaissons pas encore la composition, mais la gestation a l'air pour l'instant de se passer correctement. On a besoin d'union, d'unité; M. Segers a raison de le répéter régulièrement. Nous continuerons de suivre cela de très près et on compte sur vous, Madame la Ministre, pour agir où vous le pouvez, notamment au sein de la CIM Culture, pour faire enfin évoluer favorablement ce dossier.

M. Maxime Hardy (PS). – Nous partageons tous ici une vision pérenne pour une nouvelle mouture du statut d'artiste. Je pense que nous pouvons nous rejoindre sur les quatre balises que vous avez évoquées, Monsieur Segers: la particularité du statut, son financement pérenne, de nouvelles pistes... En effet, cela se jouera à un autre niveau de pouvoir. J'ai donc envie de dire «*Avanti*»; espérons que cela fasse partie des priorités du prochain gouvernement fédéral. Je terminerai en soulignant, comme vous l'avez clamé, Madame la Ministre, qu'il faut aussi faire confiance au monde culturel. Je me réjouis de savoir que vous travaillez en concertation au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que nous puissions œuvrer de manière constructive avec l'ensemble des acteurs du secteur.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, j'entends que vous vous retrouvez un petit peu dans les quatre balises que nous présentons aujourd'hui et dans ce que nous y décrivons puisque nous appartenons à la même famille politique. On ne construira toutefois pas un statut sans un accord pluraliste; c'est vraiment important. Il faudra certes défendre nos balises, mais, si on veut aboutir, il va aussi falloir faire preuve de beaucoup d'empathie par rapport aux attentes des uns et des autres. C'est le plus important. Il faudra maintenir cette unité et cette cohésion pour arriver à entendre ce que disent les secteurs et chacun des partis.

Aujourd'hui, les allocations de l'ONEM qui sont attribuées à des personnes intermittentes représentent 0,17 % de son budget. On peut aussi envisager de geler cette somme pour la consacrer à un nouveau système. Quand je parle de responsabilité de l'État, c'est parce qu'il y a déjà des moyens. La construction d'un statut ne nécessite pas forcément une nouvelle forme de refinancement. Elle peut se faire grâce à de nouveaux mécanismes, mais les bases pour aboutir à ce statut existent déjà.

6.14 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Place réservée à l'éducation permanente»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Qui dit rentrée scolaire, dit également reprise de toute une série d'activités associatives et culturelles. Cette question sera consacrée au secteur de l'éducation permanente. Nous connaissons la place capitale que les secteurs associatifs et de l'éducation permanente prennent dans la gestion de «l'après-confinement», que ce soit en termes de résilience, d'esprit critique ou de soutien dans l'action des citoyens.

Plusieurs mesures ont été prises en vue d'alléger les contraintes des associations. Évoquons notamment l'octroi et la liquidation des soldes de subventions – même en cas de non-respect des conditions d'agrément –, des délais supplémentaires pour effectuer les processus d'évaluation, ou encore des assouplissements pour l'établissement des rapports d'activités pour l'année 2020.

Par ailleurs, vous avez mis sur pied un groupe de réflexion qui a rendu son premier rapport en juillet dernier. Le plan de relance envisagé est articulé autour de trois axes prioritaires: le soutien à la création; le soutien à la médiation et à la participation culturelle et le numérique.

Ce groupe de réflexion a travaillé suivant deux temporalités. À court terme d'abord, par le

biais de mesures à adopter dès la rentrée; à moyen terme ensuite, en se focalisant sur des points d'attention et changements structurels à apporter à certaines politiques et à certains décrets qui se sont révélés problématiques en contexte de crise. Vous précisiez dans votre communiqué qu'il ne s'agit pas de remettre à plat les politiques culturelles menées jusqu'ici, mais davantage de reconsidérer les priorités à la lumière de la situation actuelle.

Si j'ai lu le rapport avec beaucoup d'attention, je n'y ai pourtant pas trouvé mention du secteur de l'éducation permanente, pourtant étroitement lié à celui de la culture. Mes questions partiront donc de ce constat. Dans le cadre de ce groupe de réflexion, comment envisagez-vous le redéploiement particulier de la démocratie culturelle à travers les missions de l'éducation permanente? Comment envisagez-vous les suites à donner à ce premier rapport?

Par ailleurs se pose la question légitime de la sollicitation des acteurs de l'éducation permanente. Quelle place l'éducation permanente peut-elle avoir dans ce contexte? En juin dernier, vous annonciez que le travail ne serait pas uniquement réalisé au sein du groupe, mais bien en concertation avec les acteurs habituels que sont les fédérations. D'après vous, l'ensemble du travail fourni par les fédérations constitue la base de celui du groupe de réflexion. Aujourd'hui, Madame la Ministre, comment comptez-vous articuler les choses? Dans quel cadre et suivant quels délais les réflexions de ce groupe seront-elles soumises aux fédérations actives dans le domaine de l'éducation permanente?

J'en viens à une question plus technique. Dans le cadre des reconnaissances, si l'année 2020 est l'année de référence pour une association, quelles seront les implications? Comment ne pas pénaliser une association qui n'aura pas pu mener à bien l'ensemble de ses activités?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, nous nous rejoignons sur le constat de l'importance de l'éducation permanente dans les politiques culturelles et plus généralement au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plus qu'un secteur, l'éducation permanente est une démarche. Placée au fondement des politiques culturelles, elle fait de la culture de la démocratie – culture du débat, culture de l'esprit critique, culture des droits humains, culture de la solidarité – le projet commun de l'ensemble des opérateurs culturels soutenus par la Fédération Wallonie Bruxelles.

En ces temps troubles, alors que la crise sanitaire engendre une crise économique, sociale et culturelle, mon intention est bien de rester à l'écoute, de maintenir mon soutien aux associations d'éducation permanente et, plus générale-

ment, au tissu associatif socioculturel. Cette attention s'est traduite, durant la crise sanitaire, par des mesures, décidées en concertation avec le secteur, qui ont permis d'assouplir les différents cadres réglementaires et de les adapter à la situation inédite à laquelle nous avons été confrontés.

C'est dans le même état d'esprit que je réglerai la question très technique du statut de l'année 2020. Le Service général de l'éducation permanente et de la jeunesse m'a récemment soumis des hypothèses de solution. Elles sont examinées par mes collaborateurs et seront discutées avec les représentants du secteur. Je suis à l'écoute des secteurs, tant sur les questions techniques que sur les questions politiques. Je n'ai donc pas l'intention d'exclure les acteurs de l'éducation permanente des réflexions lancées sur le redéploiement de la culture.

Le rapport «Un futur pour la culture» transmis en juillet par un groupe de réflexion d'une cinquantaine d'actrices et d'acteurs du monde culturel n'est pas devenu mon nouveau cahier des charges en termes de politiques culturelles. C'est une base de discussion nous permettant d'envisager l'avenir. Elle a été soumise aux différentes fédérations sectorielles, dont la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA) et le Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP), afin de récolter leurs remarques et observations. Dans les semaines à venir, ces observations viendront utilement enrichir le plan de redéploiement du secteur culturel.

En effet, l'éducation permanente n'est pas évoquée dans ce rapport. Je m'attends à ce que cette absence soit pointée, à juste titre, par les représentants du secteur. Ce n'est toutefois pas parce que l'éducation permanente n'est pas nommée que les enjeux en termes de démocratie culturelle sont inexistantes. Lorsque vous avez découvert les six points d'attention développés en tête du rapport, par exemple l'ouverture du secteur culturel à la société civile – l'éducation permanente incarnant déjà cette ouverture –, ou encore l'importance de l'ancrage territorial, n'avez-vous pas identifié des éléments en faveur de la démocratie culturelle?

Dans la deuxième partie du rapport concernant la médiation et la participation culturelle, vous avez lu qu'il fallait «permettre la participation à la construction de l'œuvre, de sa signification, la libération de la parole, en particulier de la parole dominée, la libération du potentiel créatif de chacun.e». Ne retrouvez-vous pas là certains objectifs propres à l'éducation permanente?

Plutôt que d'opposer démocratisation de la culture et démocratie culturelle, les auteurs du rapport invitent à œuvrer à leur complémentarité. Ils rejoignent par là ma profonde conviction qu'il nous faut dépasser l'opposition stérile entre culture et socio-culture, ou entre création et anima-

tion, et développer une approche transversale des politiques culturelles. Une approche dans laquelle l'éducation permanente est essentielle. Le rapport, qui a beaucoup de qualités, ne le dit sans doute pas encore assez.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Je suis rassurée par vos propos. À travers ce rapport, j'ai essayé de retrouver les axes constitutifs de l'éducation permanente au travers du décret. Je n'en ai pas trouvé mention, d'où mon étonnement. Je continuerai à suivre l'évolution de ce secteur essentiel en ces moments de crise et dans la vie quotidienne, puisque l'éducation permanente fait société.

6.15 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avenir de la scène alternative en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Magasin 4 est un club fondé en 1994, dédié à la musique alternative. Ce club occupe depuis 10 ans, avec un bail précaire, un hangar situé avenue du Port à Bruxelles. Cet hébergement était provisoire, la Région prévoyant depuis plusieurs années de réaménager ce quai le long du canal. Magasin 4 étant à la recherche d'un lieu plus stable, un consensus avait été trouvé en juillet 2018 avec la Région pour abriter ce club dans un bâtiment à ériger d'ici 2023. Les responsables de Magasin 4 doivent faire face aujourd'hui à la fin de leur contrat d'occupation prévue dans un an, à savoir le 31 août 2021. Ils devront quitter définitivement la salle à cette date et aucun relogement direct n'est prévu. Une solution à long terme a donc été trouvée, mais pas de solution à court terme.

Cette salle est gérée par une équipe de passionnés, bénévoles et bénéficie de peu de moyens. Bien entendu, la crise liée à la Covid-19 n'a pas aidé le club qui a souffert, comme le monde culturel dans son ensemble, de l'annulation de nombreux concerts et du manque de rentrées financières.

Si aucune solution n'est trouvée d'ici un an, Magasin 4 devra mettre fin à ses activités pendant la période des travaux de construction, dont la fin est prévue en 2023. Si tel est le cas, il y a de grands risques de voir disparaître purement et simplement Magasin 4 après plus de 25 ans d'existence.

Il y a quelques mois, je vous interrogeais, Madame la Ministre, sur l'avenir du Barlok, lieu culturel alternatif bruxellois, contraint également de fermer ses portes.

Ce type d'endroits fonctionne; le public et les artistes répondent présents. En cinq ans par

exemple, le Barlok avait organisé une trentaine de concerts par mois, ce qui représente un total de 300 groupes et de 13 000 spectateurs par an. Quelque 3 600 artistes s'y étaient produits depuis ses débuts en 2014.

La crise de la Covid-19 que nous connaissons aujourd'hui a mis en lumière l'importance de tous ces lieux alternatifs: cafés-concerts, garages, anciennes églises, espaces associatifs ou autres bien connus des quartiers et de leurs habitants.

Magasin 4 et Barlok ne sont que quelques exemples de scènes alternatives bruxelloises qui doivent faire face à la précarité de leur lieu d'accueil. D'autres structures rencontrent les mêmes difficultés en Région wallonne. Pourtant, ce type de scène apporte un plus indéniable à l'offre culturelle de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, quel est l'avenir de la scène alternative en Fédération Wallonie-Bruxelles? Les responsables de Magasin 4 vous ont-ils contactée afin de trouver un nouveau lieu d'accueil provisoire? Un accompagnement est-il prévu?

Vous m'informiez en décembre dernier que soutenir ce genre de structures n'était pas prévu dans les dispositifs existants, mais vous étiez ouverte à un débat à ce propos. Votre cabinet a-t-il été approché afin d'envisager un soutien de votre part? Avez-vous évolué sur cet aspect des choses?

Le groupe des 42 experts dont vous vous êtes entourée a travaillé sur cet axe. J'ai retrouvé dans une interview à ce sujet les mêmes termes qui soulignent l'importance de ces dispositifs. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en résulte? Cela va-t-il remonter à la surface au vu de l'intérêt qui est né dans le groupe d'experts? Quels sont vos conclusions et vos projets à ce sujet? D'autres réunions sont-elles encore prévues?

Au départ, je m'interrogeais en déposant ce type de question. Je m'interroge maintenant beaucoup moins sur la pertinence de ma question, car je constate que le groupe d'experts trouve lui aussi qu'il s'agit d'un sujet important.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En parlant d'experts, je me permets une incise. J'ai engagé récemment dans mon cabinet une personne chargée de ce qui relève de l'art de la scène musicale. Cela me permet d'enrichir encore mon équipe, particulièrement dans ce domaine.

La scène alternative en Fédération Wallonie-Bruxelles fait partie des secteurs de musique que nous soutenons à travers plusieurs opérateurs, tels que Court-Circuit qui reçoit une subvention annuelle de 325 000 euros.

Court-Circuit, dans son rôle de coordination des missions communes du Club Plasma (Plateforme des scènes des musiques actuelles), a également la gestion du Magasin 4. Leur contrat-programme court jusqu'en 2022. Leurs activités seront réévaluées à la fin de celui-ci et l'on pourra alors envisager le soutien à de nouvelles scènes alternatives, telles que le Barlok, dont vous me parliez également en décembre 2019.

Cette subvention a pour but de développer le projet Extra-Muros, une collaboration entre les membres du réseau Plasma et des petits lieux de diffusion parrainés, afin de toucher de nouveaux publics et de mutualiser leurs expertises et leurs activités promotionnelles. Cette somme est comptabilisée dans l'activité principale de l'ASBL, organisme de promotion et de formation.

Votre question m'interpelle donc. Je suis convaincue que nous, pouvoirs publics, devons laisser la place au développement d'une scène alternative, à Bruxelles ou ailleurs. Cependant, à ma connaissance, le Barlok n'a pas fait appel au cadre de soutien ou à l'accompagnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne Magasin 4, ses responsables n'ont pas pris contact avec mon cabinet afin de trouver un nouveau lieu d'accueil durant la période de travaux de construction d'ici 2023.

Pourtant, tout comme le Barlok, Magasin 4 s'est forgé une solide réputation sur la scène alternative et environ 300 groupes s'y produisent chaque année. Comme je vous l'indiquais en décembre dernier, hormis via le Club Plasma, ce genre de structure n'est pas prévue dans les dispositifs existants pour un subventionnement.

Je suis ouverte à un débat, mais je n'ai, à ce jour, pas reçu d'interpellation à ce sujet.

Concernant le dernier volet de votre question, le groupe dit «des 52» a remis son rapport d'une cinquantaine de pages dès le mois de juillet dernier. Dans le chapitre «opérationnalisation», l'accent est mis sur «la reconnaissance et aide aux lieux alternatifs aux institutions qui constituent des maillons essentiels, des laboratoires, pour la création contemporaine».

Il ne fait aucun doute que les lieux de diffusion de la scène alternative tels que Magasin 4 constituent un laboratoire pour la création et qu'à ce titre nous les soutiendrons.

N'oublions pas que la grande singularité de la scène alternative découle de son indépendance. Ce n'est, selon moi, pas notre rôle d'intervenir dans la gestion de ce type de projets si aucune demande concrète n'émane des acteurs concernés.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse et votre intérêt pour la scène alternative. Vous avez parlé de «laboratoires». On est ici effectivement dans une sorte de recherche et développement.

C'est un aspect à mettre en avant pour une partie des arts plastiques. On a intérêt à avoir une vision transversale de ce que peut être la recherche et développement à travers l'ensemble de nos disciplines et à en faire un point d'appui pour aller de l'avant et porter notre culture au plus loin.

6.16 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Étude sur l'évolution des pratiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Maxime Hardy (PS). – La récolte de données quantitatives et qualitatives s'est certes améliorée ces dernières années, mais la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose toujours pas d'un outil permettant d'assurer un état régulier de l'évolution des pratiques culturelles et des spécificités sectorielles au niveau de l'emploi et du poids économique. En se plongeant de manière approfondie dans les pratiques culturelles d'une population, il est possible de mesurer les bouleversements majeurs qui traversent la société: la montée du numérique, la fracture territoriale et socioprofessionnelle, le déclin de certains champs de la culture. Cette mine de renseignements sert notamment à adapter le questionnement aux comportements et pratiques émergents et à mieux identifier les facteurs d'accès ou, au contraire, de distanciation aux pratiques culturelles.

Une récente étude française «*Cinquante ans de pratiques culturelles en France*», éditée cet été, met notamment en évidence que la consommation quotidienne de vidéos en ligne est devenue la principale pratique culturelle des jeunes entre 15 et 24 ans. À l'heure où le secteur culturel connaît une crise sans précédent et est contraint de se réinventer, ce type d'informations peut être précieux tant pour les opérateurs que pour l'orientation des politiques culturelles.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude et de ces constats? Sont-ils transposables à notre population? À quelle fréquence les données sont-elles actualisées sur les pratiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles? Un cadre statistique centralisé sur des thématiques globales existe-t-il pour l'administration de la culture? Quelles sont les missions confiées à l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) dans le cadre de l'analyse systématique des statistiques culturelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je n'ai pas lu l'étude française que vous citez. Elle semble confirmer l'observation quotidienne que chaque pa-

rent d'adolescent peut faire: l'évolution rapide des types de pratiques culturelles des nouvelles générations et la place croissante que prend la consommation de vidéos en ligne dans la vie des adolescents. La récente crise sanitaire a sans doute encore amplifié ces pratiques culturelles en ligne.

La collecte de données qualitatives et quantitatives est un enjeu important pour la connaissance de la société et le pilotage des services publics. C'est pour cette raison que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée de l'OPC il y a déjà près de 20 ans. Les enquêtes et les analyses réalisées par l'OPC sont des outils précieux d'observation et de questionnement. Par ailleurs, l'OPC et l'Administration générale de la culture (AGC) ont instauré une réflexion visant la construction d'un système d'information coordonné, qui permettra de disposer d'un cadre statistique global pour les politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce système d'information, son développement et son alimentation régulière associeront étroitement les opérateurs culturels reconnus et soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un récent rapport vient d'être publié sur l'état d'avancement de ce chantier prometteur.

L'OPC a mené deux enquêtes quantitatives relatives aux pratiques culturelles: la première en 2007 et la seconde en 2017. Il a également mené une enquête, qualitative cette fois, sur ce même sujet en 2012. Il est souhaitable que l'alternance de ces études d'envergure se poursuive, au minimum au même rythme. Un des constats interpellants de ces études est que la plupart des sorties et activités extérieures ont reculé entre 2007 et 2017; la principale raison invoquée par les personnes sondées par rapport à leur non-fréquentation des institutions culturelles, des concerts, du théâtre, du cinéma, des expositions, des lieux historiques et de la bibliothèque était le manque d'intérêt, sauf pour le cinéma où ce critère passait en second, derrière le prix élevé.

Il serait évidemment intéressant de consacrer des moyens supplémentaires à de nouvelles enquêtes, notamment une étude qualitative sur les personnes absentes de nos institutions culturelles ou une recherche qui permettrait de suivre un même groupe de personnes sur une période longue afin de voir comment évoluent leurs pratiques en fonction de l'âge ou du statut professionnel.

Aucun monitoring permanent de l'évolution des pratiques culturelles ne permettra cependant jamais de faire l'économie d'un travail d'intelligence collective et d'un débat démocratique sur les évolutions que nous souhaitons donner collectivement à nos politiques culturelles.

M. Maxime Hardy (PS). – Madame la Ministre, nous partageons donc le constat qu'il est nécessaire d'actualiser les données de ces études. En effet, le monde évolue très vite et les pratiques culturelles sont en perpétuel mouvement, notamment à cause de l'accessibilité aux nouvelles tech-

nologies, des changements de comportement, particulièrement chez les plus jeunes.

Demain, en séance plénière, nous aurons justement un débat autour de l'influence que peuvent avoir certaines mesures sanitaires sur les pratiques culturelles des plus jeunes, leur accès à la culture et leurs comportements futurs. N'oublions pas que les jeunes formeront la société de demain: nous avons donc intérêt à connaître leurs comportements et l'évolution de ceux-ci ainsi qu'à actualiser rapidement les informations de ces recherches.

6.17 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Théâtre Le Public face à la crise»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Cet été, nous avons été saisis d'un cri d'alarme émis par le théâtre Le Public. Dans un courrier adressé aux parlementaires et publiquement, le théâtre met en avant le risque important de licenciement de ses travailleurs. Le théâtre évoque, d'une part, le licenciement de 80 % de son personnel et, d'autre part, une mise au chômage technique ou temporaire.

Par ailleurs, le courrier appelait à une aide extraordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 100 000 euros par mois pour maintenir l'activité à pleine voilure ou à un retour aux mesures sanitaires pré-CNS du 27 juillet.

La crise touche fortement les acteurs du monde des arts vivants, c'est un drame auquel aucun acteur politique ne peut être insensible. Que du contraire, c'est avec force et réactivité que nous devons répondre. Par ailleurs, il est important de rappeler la nécessité de développer l'emploi artistique et le théâtre Le Public assure l'engagement de très nombreux artistes et techniciens. En ce sens, nous voulons rester pleinement à l'écoute et attentifs aux personnes qui collaborent dans les théâtres et qui, faute de reprise pleine de l'activité artistique, voient leur survie et leur emploi menacés.

Il importe également de comprendre et de dialoguer autour des impacts de la crise liée à l'épidémie, qui peuvent toucher différemment les opérateurs culturels. Certains modèles sont moins résilients que d'autres face à une baisse des recettes de billetterie et à des manques à gagner en recettes de type HORECA. Il faut donc une analyse au cas par cas, dans des décisions justes et équitables pour tous les secteurs culturels frappés par la crise.

Madame la Ministre, depuis le début de la crise, à côté des voix fédératives pour des expressions communes et solidaires, il existe aussi des voix spécifiques portées pour des réalités propres,

voire personnelles. Bien que la crise ait amené de très fortes sollicitations de part et d'autre, il importe de garder le dialogue avec chacun.

En ce sens, je souhaiterais comprendre comment le dialogue avec ce théâtre est organisé. Pouvez-vous nous faire un état des lieux précis de vos échanges depuis le début de la crise? Votre cabinet a-t-il reçu les représentants du théâtre en question? Si oui, ces derniers vous ont-ils dernièrement présenté des éléments permettant d'organiser la saison 2020-2021 en connaissance du contexte sanitaire que nous vivons?

Par ailleurs, la question du licenciement d'employés nous préoccupe fortement. Avez-vous connaissance du détail de cette analyse? Nous pouvons lire dans le rapport du réviseur d'entreprise de 2019 que «l'organisation ne dispose pas de fonds associatifs ou affectés, et l'existence d'une perte reportée de 194 665 euros entraîne un fonds social négatif à due concurrence». Autrement dit, en cas de licenciement, il n'y a pas de réserve sociale.

Nous rejoignons donc pleinement les inquiétudes des employés du théâtre. Au vu des difficultés rencontrées, il nous semble dès lors important, d'une part, que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités et, d'autre part, que des solutions d'aménagement et d'adaptation puissent s'organiser au sein de l'entreprise.

À ce sujet, la question des charges et loyers mérite d'être analysée. En effet, sachant que différents opérateurs ont pu renégocier des conditions locatives afin de limiter leurs coûts pour les concentrer sur l'emploi de l'activité artistique, pouvez-vous nous indiquer si de telles dispositions ont bien été prises pour le théâtre en difficulté?

Par ailleurs, si une restructuration de l'emploi devait avoir lieu, comment la concertation sociale s'organiserait-elle au sein de ce type d'entreprise, qui compte environ 50 équivalents temps plein?

De plus, le théâtre appelant à revenir à une situation sanitaire pré-CNS du 27 juillet, les conditions que vous avez établies dernièrement permettent-elles de répondre à une jauge telle que la sienne?

Enfin, lors des appels à l'aide dans le cadre de la Covid-19 au printemps dernier, le théâtre Le Public a-t-il pu bénéficier d'une aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles lui permettant d'alléger les pertes en 2020? Si oui, pour quel montant?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le député, même si la Fédération Wallonie-Bruxelles a pu obtenir des avancées significatives, comme la distance d'un siècle entre les bulles de spectateur, les mesures sanitaires ont encore un impact largement restrictif pour le secteur des arts de la scène, ce qui l'empêche de re-

bondir pleinement après la période de fermeture pure et simple des lieux culturels. Le théâtre Le Public ne fait pas exception.

J'ai bien entendu le cri d'alarme du secteur des arts vivants, que je ne cesse de relayer. Comme vous le soulignez, il est important d'apporter les réponses les plus équilibrées et justes pour l'ensemble des secteurs, mais aussi des opérateurs au sein d'un même secteur. C'est pourquoi le cabinet construit son travail de gestion de crise en concertation avec les fédérations représentatives.

Néanmoins, pour répondre à votre question, nous avons eu un dialogue spécifique avec le théâtre Le Public. Depuis le début de la crise, mon cabinet et moi-même avons rencontré leur codirecteur et codirectrice. J'ai également reçu plusieurs courriels de leur part contenant des descriptions détaillées des pertes constatées ou estimées, déjà effectives ou à venir selon plusieurs hypothèses ou scénarios. Je les ai lus avec la plus grande attention. Je suis régulièrement alimentée en informations par les représentants du théâtre Le Public sur les différents effets à court, moyen et long terme de la crise sur sa situation ainsi que sur celle de l'intégralité du secteur.

Pour répondre à votre question, le théâtre Le Public a bien bénéficié d'une aide sur les premier et deuxième volets du fonds d'urgence destiné au secteur culturel pour un montant total de 459 147,76 euros, soit le montant qui avait été demandé par le théâtre au titre de préjudice, additionné comme pour d'autres organismes, à un montant relatif aux pertes estimées du *tax shelter*. Cette somme couvre donc 100 % du préjudice subi.

Dans les divers échanges auxquels j'ai fait référence, j'ai notamment reçu la liste des employés que le théâtre envisageait de licencier si la situation ne s'améliorait pas. Il faut replacer ce cri d'alarme dans son contexte. D'une part, cet appel a été lancé suite au Conseil national de sécurité (CNS) du 27 juillet, soit avant la mise en œuvre de l'assouplissement des mesures sanitaires concernant les jauges.

D'autre part, si le titre de l'appel fait référence au licenciement de 80 % du personnel du théâtre, il porte en réalité sur une hypothèse de mise en chômage économique temporaire du personnel. Une partie de ces employés sont des employés permanents du théâtre, les autres sont des employés non permanents qui sont spécifiquement liés aux projets artistiques. Je vise ici les comédiens et comédiennes, les techniciens et techniciennes, les metteurs et metteuses en scène, et tous ces travailleurs et travailleuses, qui sont l'essence même d'un spectacle.

Il me semble qu'un fonds social ne pourrait être mobilisé pour venir combler les annulations des prestations des artistes et techniciens. C'est la raison pour laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles a toujours conditionné les aides du

fonds d'urgence à la rémunération de ces professionnels. Je suis moi aussi, attentive, à leur situation, qu'ils travaillent avec Le Public ou dans d'autres théâtres.

Durant cette crise, j'ai pu observer que chaque direction de théâtre a fait des choix de maintien ou de report de charges. En tant que ministre de tutelle, je me dois de donner le cadre d'utilisation, de vérifier et de contrôler sa mise en œuvre et travers notamment l'utilisation des données publiques. Cependant, je ne peux, en aucun cas, m'immiscer dans la gestion quotidienne d'un théâtre. Ces missions reviennent à la direction et au conseil d'administration.

Depuis les dernières estimations transmises par Le Public le 24 août dernier, la donne a changé. J'ai fait en sorte que la distance entre les bulles de spectateurs ne soit plus que d'un mètre, au lieu d'un mètre et demi. Cette disposition permet une jauge d'environ 60 % dans les salles, soit ce qui était préconisé par la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS).

Le théâtre Le Public, comme toutes les salles accueillant du public, bénéficie de ces mesures d'assouplissement qui doivent encore être renforcées. Il a d'ailleurs confirmé par voie de presse que les mesures mises en place en Fédération Wallonie-Bruxelles ont changé la donne par rapport à la situation basée sur des hypothèses liées aux décisions de cet été.

Enfin, je l'ai dit dans mes réponses à vos collègues, je souhaite poursuivre le travail de réflexion. Il faut pérenniser notre soutien au secteur au cours de sa reprise ainsi qu'à l'emploi culturel et artistique et nous assurer également de la viabilité des différentes salles.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir détaillé ce dossier important. Comme je l'expliquais, c'est un théâtre où il y a beaucoup d'emplois artistiques. Je prends bonne note de votre suivi spécifique, qu'il s'agisse de vos rencontres ou encore de vos dialogues, de votre volonté de trouver des solutions aux questions qui sont posées et de soutenir cet emploi artistique. Nous pouvons d'ores et déjà imaginer que, dans un second temps, nous pourrions étudier les impacts dans les différents théâtres et autres lieux du secteur en termes d'emploi.

Je constate que dans un cas aussi spécifique que celui-là, vous pouvez apporter des réponses. Nous aurons également l'occasion de revenir sur l'organisation des théâtres et la gestion de leur personnel dans la cadre d'un éventuel remaniement du décret «Arts de la scène» du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène.

6.18 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente

du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Patrimoine immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, le vade-mecum de la Fédération Wallonie-Bruxelles reprend en ces termes la nécessité de reconnaissance de notre patrimoine oral et immatériel: «Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, de génération en génération».

Notre institution a la compétence de promotion et de reconnaissance de notre patrimoine vivant, ce qui a déjà été réalisé par le passé, notamment concernant les carillons, la bière ou encore l'art de la marionnette à tringles. En ce moment même, des efforts considérables sont réalisés pour inscrire un savoir-faire ancestral, la pierre sèche, à ce patrimoine immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, le décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française indique, dans son article 29, que le ministre de la Culture peut, après avis favorable de la Commission du patrimoine oral et immatériel, allouer des subventions aux personnes organisant des manifestations visées à l'article 28 – ici, un savoir-faire lié à l'artisanat traditionnel – dans le but de favoriser la préservation de ces dernières. Cette préservation passera aussi par l'enregistrement de leurs aspects sur le monument, sur les supports physiques, sous forme sonore, écrite ou iconographique.

Avez-vous octroyé de telles subventions cette année ou comptez-vous le faire? Si oui, pouvez-vous nous indiquer quels montants sont dégagés à cet effet? Concernant la technique de la pierre sèche, avez-vous déjà reçu des échos des efforts consentis par les différents acteurs prônant son inscription au patrimoine immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Le décret précité ayant été adopté il y a 18 ans, envisagez-vous son éventuelle révision pour y inclure d'autres types de savoir-faire qui sont désormais menacés de disparition, d'autres traditions, rites, arts ou événements qui mériteraient de pouvoir un jour être reconnus comme partie intégrante de notre patrimoine culturel?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française prévoit «l'octroi de subventions qui peuvent être accordées dans le but de favoriser la préserva-

tion d'une manifestation reconnue chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel, d'enregistrer son aspect sur des supports physiques, et pour la réalisation, l'acquisition et la restauration de l'équipement indispensable à la pratique, au maintien ou à la transmission de la manifestation».

Les subventions peuvent donc être octroyées à d'autres fins que la restauration. Jusqu'à présent, en 2020, sur trois demandes de reconnaissance et deux demandes de subventions, j'ai décidé d'accorder 1 848 euros pour la restauration des Géants de la Ducasse du Faubourg de Messines à Mons et 1 236 euros pour l'enregistrement des airs et chants du Cramignon, les danses traditionnelles de la Basse-Meuse. Par ailleurs, j'ai reconnu le Tour Saint-Vincent de Soignies comme chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel. Cela peut paraître peu, mais, proportionnellement au nombre de demandes qui parviennent à l'analyse de l'instance d'avis, les dossiers qui reçoivent un avis positif de la Commission du patrimoine oral et immatériel se voient pour la quasi-totalité subventionnés ou reconnus.

Concernant l'art de la construction en pierre sèche, un dossier de reconnaissance est en cours de rédaction au centre des métiers du patrimoine de l'Agence wallonne du patrimoine (AWAP). Ce dossier devrait être soumis à la nouvelle commission des patrimoines culturels qui se réunira prochainement.

Comme pour le secteur du patrimoine culturel mobilier, le décret du 11 juillet 2002 est devenu obsolète pour le secteur du patrimoine culturel immatériel. Sa révision est inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). En effet, il ne répond plus aux textes et aux directives opérationnelles actuelles de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Mes services m'ont fait parvenir l'avant-projet de décret qui avait été envoyé à ma prédécesseure sans réponse de sa part. Afin de répondre à l'ambition de développer une vision patrimoniale coordonnée et actualisée, je compte inscrire à l'ordre du jour du gouvernement ce nouveau décret dans les mois qui viennent.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour toutes vos réponses qui me satisfont en grande partie puisque la révision est prévue dans les mois à venir. Nous savons que cela prend un certain temps. Un dossier de reconnaissance est à l'analyse et en cours de rédaction. Nous resterons attentifs à ce dossier. Ce sera certainement un atout supplémentaire pour notre Fédération, après tout ce qui a déjà été reconnu.

6.19 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,

des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mise en œuvre du décret sur la gouvernance – nouvel appel à candidatures»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, en juillet dernier, vous lanciez un nouvel appel à candidatures en vue de compléter la composition des organes consultatifs dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle.

Les dossiers doivent être remis pour le 15 septembre, soit trois mois après la date prévue initialement. Eu égard à la crise que nous avons traversée, nous comprenons évidemment les retards et difficultés rencontrés dans la mobilisation des futurs membres. Chacune des fédérations s'est évidemment consacrée à soutenir les artistes et opérateurs touchés de plein fouet par l'arrêt des activités du secteur de la culture.

Madame la Ministre, quel est l'impact de ce retard sur le travail des organes consultatifs? Si certaines commissions sont complètes et peuvent se réunir, comment la possibilité de recours pourra-t-elle être traitée en l'absence d'un nombre suffisant de membres? Enfin, pouvez-vous définitivement nous rassurer sur l'issue de la problématique des jetons de présence?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le décret «Nouvelle gouvernance culturelle» est entré en vigueur en ce début d'année. La nouvelle architecture des instances d'avis est complexe – ce qui explique un certain retard au démarrage – et instaure deux types d'instances. D'une part, les chambres de concertation, composées principalement de représentants des fédérations. Ces dernières sont chargées de remettre des avis sur les politiques culturelles sectorielles et sur les projets de décret et d'arrêtés; de contribuer et participer à l'évaluation des décrets et des cadres légaux et de proposer un canevas d'évaluation de dossier individuel. D'autre part, les commissions d'avis sont chargées de remettre des avis motivés sur les demandes individuelles. C'est pour compléter ces dernières qu'il a fallu mettre en route un appel complémentaire.

Vous m'interrogez sur les impacts du retard pris dans l'installation des nouvelles instances. Pour les dossiers individuels, les «anciennes instances» – dont je remercie chaleureusement les membres pour leur travail dévoué – ont travaillé jusqu'à cette rentrée. Certaines ont même proposé de prolonger leur travail, le temps que les sous-commissions soient effectives. Il n'y aura, je l'espère, pas ou peu de retard dans le traitement des dossiers.

Le mois de septembre est donc aussi celui de la rentrée des «nouvelles instances»! Je ne peux

que m'en réjouir. Les chambres de concertation ont entamé leur travail. Elles planchent toutes à la création de leur règlement d'ordre intérieur (ROI) et je leur ai demandé de me remettre un avis sur le rapport du groupe des 52.

Les commissions d'avis entament aussi leurs travaux. Hier, j'ai eu l'occasion de rencontrer les futurs membres de la Commission du cinéma qui se réunira officiellement le 14 septembre prochain. En parallèle, la première réunion de la Commission des arts vivants a eu lieu hier au Théâtre royal des Galeries. Ce fut l'occasion pour ses membres de discuter de la composition proposée par l'administration pour les différentes sous-commissions qui traiteront des demandes de subventions et de se doter d'un ROI. Pour ce qui est des autres instances, je peux vous communiquer l'agenda si vous le souhaitez.

En ce qui concerne les instances connexes, le Conseil supérieur de la culture (CSC) tiendra sa première réunion le 29 septembre prochain. J'y assisterai avec curiosité et enthousiasme. Cette instance n'a jamais existé en Fédération Wallonie-Bruxelles et sera un espace de dialogue transversal et intersectoriel. Vu mon attachement à cette transversalité et à la co-construction, je serai dès lors ravie d'élaborer avec eux des politiques culturelles ambitieuses.

La chambre de recours attend encore quelques candidats pour être complète. J'ai bon espoir que ce soit le cas à court terme. Cela nous permettrait de gérer les éventuels recours portant sur les premières décisions des commissions d'avis. Pour rappel, celles-ci entament à peine leur travail.

Enfin, vous m'interrogez sur la problématique des jetons de présence. Le travail au sein de mon cabinet et de l'administration est toujours en cours pour aboutir à une solution pérenne. Des contacts ont été pris avec les administrations fédérales. Vous n'êtes pas sans savoir que la même problématique se pose du côté néerlandophone. Je vais mettre le point à l'agenda de la prochaine conférence interministérielle (CIM) Culture, même si des contacts ont été établis et un travail est déjà mené de notre côté, en amont de celle-ci.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes ces précisions. Nous espérons qu'un renouvellement de toutes les instances pourra aboutir rapidement. Le fait que les «anciennes instances» continuent à travailler en attendant que certaines commissions d'avis et sous-commissions soient complètes n'est pas idéal. Nous nous devons effectivement de les remercier pour la continuité du service qu'elles assurent. Nous espérons que la chambre de recours sera vite au complet, afin que tout le modèle puisse fonctionner de manière optimale. Quant aux jetons de présence, il est nécessaire de trouver une solution. La concertation entre entités fédérées, avec vos homologues néerlandophones,

pourrait inciter le niveau fédéral à aller de l'avant à ce sujet.

6.20 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Licenciements et pertes de revenus pour les travailleurs de la culture»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Depuis le début de la crise sanitaire, les témoignages de travailleurs et travailleuses de la culture rencontrant des difficultés financières se sont succédé. Malgré les mesures mises en place par votre gouvernement, des artistes ont vu leurs contrats annulés par des institutions culturelles, parfois largement subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sans compensation aucune. D'autres ont eu droit à une simple avance en guise de compensation, au lieu de recevoir leur rémunération comme prévu. Une artiste raconte par exemple avoir été payée par un centre culturel pour quatre jours de travail annulés à cause de la Covid-19, mais il ne s'agissait que d'une avance. Elle doit aujourd'hui au centre culturel les quatre jours de travail en question.

Certains programmeurs, par peur de ne pas rentrer dans leurs frais, mettent la pression sur les travailleurs ou structures pour diminuer la rémunération prévue. Un centre culturel a ainsi demandé à une compagnie de baisser son prix pour compenser la diminution des jauges. Il ne s'agit malheureusement pas d'un cas isolé.

Certaines structures ont tout simplement dû se séparer de travailleurs, comme l'Ancienne Belgique, qui a rompu sa collaboration avec plus de 200 personnes. D'autres lieux culturels s'inquiètent de devoir passer par là pour simplement survivre.

Le 31 août, une manifestation a eu lieu devant le bâtiment du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À cette occasion, la délégation nous expliquait leurs inquiétudes. Il y a un besoin urgent d'aides pour compenser le manque à gagner de tickets invendus à cause des mesures de sécurité, mais rien n'a été annoncé depuis le mois de juillet.

Dans la presse, nous apprenions que vous avez également reçu cette délégation leur affirmant que «vous alliez continuer à mettre en œuvre un accompagnement, notamment pour pallier les pertes de billetterie» et «qu'il n'existe pas de cadre légal pour que vous puissiez empêcher des licenciements massifs».

De nouvelles aides sont-elles prévues pour soutenir les billetteries du secteur culturel? Qu'entendez-vous par «accompagnement» de la

Fédération Wallonie-Bruxelles en cas de licenciement? Un plan préventif pour empêcher les licenciements est-il prévu? De quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle empêcher la diminution des cachets?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je ne peux que déplorer, comme vous, que les mesures d'aides mises en place à destination des opérateurs culturels n'aient pas toujours trouvé écho en termes de maintien des emplois et des contrats de cession. Il s'agissait là pourtant d'une condition sine qua non d'accès au fonds d'urgence.

Je condamne aussi fermement les démarches visant à faire pression sur les compagnies pour qu'elles diminuent leur prix de cession. Je rappelle à ce titre que nous avons maintenu toutes les interventions « Art et Vie », justement pour éviter ce genre de pratiques.

Je suis bien consciente des craintes des opérateurs liées à la baisse des recettes en billetterie due aux mesures sanitaires en vigueur. Vous pointez néanmoins très injustement que rien n'a été annoncé depuis le début du mois de juillet. Dois-je vous rappeler que le CNS a réduit les jauges le 27 juillet et que nous n'avons une vue claire sur les conditions de reprise du secteur culturel que depuis le CNS du 20 août? Il n'est pas possible aujourd'hui pour le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de mettre en œuvre de nouvelles aides pour des impacts qui ne sont ni définis ni quantifiés.

Nous sommes le 8 septembre et à peine un peu plus de 15 jours se sont écoulés depuis le dernier CNS. Vous vous doutez bien que la mise en œuvre d'une mesure d'aide exceptionnelle nécessite un peu plus de temps que cela.

Par ailleurs, pour revenir à votre affirmation selon laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a rien annoncé, je me permets de vous rappeler qu'au contraire la Fédération a joué un rôle majeur dans le soutien au monde culturel ces derniers jours en réduisant la distance physique de 1,5 m à 1 m entre les bulles de spectateurs. Une procédure a également été mise en place par mes services pour faciliter et harmoniser le travail des bourgmestres que le CNS a autorisés à donner des dérogations pour dépasser le nombre de 200 places assises en intérieur et de 400 en extérieur.

J'ai effectivement parlé d'un accompagnement concernant les pertes de billetterie, et non en cas de licenciement parce que cet accompagnement vise justement à éviter de passer par une phase de licenciement. Depuis le début de la crise, la question de l'emploi est ma préoccupation majeure, quel que soit le secteur dans lequel j'ai des prérogatives, que ce soit en culture, mais aussi dans le secteur des médias ou de l'enfance. Je

vous rappelle, à toutes fins utiles, que je suis ministre de la Culture et non pas de l'Emploi.

Je prends mes responsabilités vis-à-vis des travailleurs du secteur culturel, tous corps de métiers confondus. Je n'en oublie aucun. Mais toute solution durable passera inévitablement d'une part par l'accompagnement des opérateurs et d'autre part par une collaboration avec les niveaux de pouvoir qui ont une possibilité d'action directe sur les compétences de l'emploi. Laisser croire que la politique de l'emploi et du statut des artistes se trouve en Fédération Wallonie-Bruxelles relèverait de la désinformation.

J'en profite pour vous rappeler, ou vous l'apprendre peut-être, que l'Ancienne Belgique que vous citez comme seul exemple de licenciement massif dans le secteur culturel est un opérateur dépendant de la Communauté flamande et non de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mon gouvernement, en concertation régulière avec le secteur et avec l'appui non négligeable de l'administration de la Culture, a tout mis en œuvre depuis le début de la crise pour que ce genre de situation ne se produise pas sur son territoire.

Comme je l'ai déjà expliqué lorsque j'ai reçu une délégation des manifestants présents devant mon cabinet le 31 août, je ne dispose d'aucun cadre légal qui me donnerait le pouvoir d'interdire des licenciements et la baisse des cachets.

Néanmoins, mon cabinet a travaillé d'arrache-pied et continue de travailler pour éviter que les opérateurs culturels ne se retrouvent acculés au point de n'avoir plus que ces échappatoires pour maintenir la tête hors de l'eau.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Effectivement, j'ai donné l'exemple de l'Ancienne Belgique, mais je peux en donner bien d'autres malheureusement. J'ai parlé du théâtre Le Public qui menace de se séparer de 80 % de son personnel. Je reviendrai également sur le Trocadéro qui menace de fermer, purement et simplement.

Je peux citer une foule d'autres acteurs et lieux culturels qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui vont mal! Par exemple, les centres culturels qui ne sont pourtant pas les moins bien lotis parlent aussi, notamment dans la presse, de réelles inquiétudes quant à l'emploi. Pourtant, ils bénéficient de subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous dites que la Fédération a fait beaucoup de choses! Quand je dis que rien n'a été annoncé depuis le mois de juillet, je reprends les propos des travailleurs de la culture qui étaient venus manifester. Ils ne parlent pas des jauges, mais de l'aide aux billetteries. C'était là l'objet de ma question! De nouvelles aides sont-elles prévues pour soutenir les billetteries du secteur culturel?

Quant à l'emploi, vous avez déclaré, Madame la Ministre, qu'il vous était impossible de vous prononcer sur ce que nous réserve la saison

2020-2021. Au vu de tous ces cris d'alarme, la saison sera catastrophique pour l'emploi. Que prévoyez-vous pour quantifier l'impact de la crise sur les emplois menacés? Qu'entendez-vous par l'accompagnement? Cet accompagnement semble très flou. Face au risque de perte d'emploi, il est normal que les travailleurs de la culture soient pessimistes et se tournent vers vous!

6.21 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Absence d'aides pour les lieux culturels non subsidiés»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Lors de la commission du 23 juin, nous vous avons interpellée, Madame la Ministre, à propos du sort des opérateurs culturels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais non subsidiés. Ceux-ci sont restés sur le carreau et n'ont jusqu'ici reçu aucune aide. Certains d'entre eux avaient introduit une demande d'aide, mais plusieurs de ces demandes ont été refusées, 66 exactement. Ces opérateurs rejoignent ainsi la longue liste des lieux et organisations culturels qui doivent affronter, sans aucune aide, les terribles pertes économiques dues à la crise sanitaire.

Si ces organismes ont pris la peine d'introduire une demande d'aide, c'est parce qu'ils pensaient pouvoir en bénéficier. En effet, sur le site www.subsides-covid19.cfwb.be, il est indiqué que «le Fonds d'urgence est accessible aux opérateurs culturels et organisateurs d'événements qui bénéficient, à la date du 10 mars 2020, d'une reconnaissance, d'une convention ou d'un contrat-programme, d'une subvention ponctuelle ou de toute autre aide prévue par un dispositif de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière culturelle». Or, le 23 juin en commission, vous nous répondiez que le gouvernement avait fixé un cadre d'intervention dont les contours ont guidé l'analyse des dossiers et qu'il fallait que l'opérateur soit soutenu financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour nous, il existe une contradiction entre ces deux annonces et nous souhaitons obtenir des précisions.

Madame la Ministre, aider les opérateurs reconnus, mais non subventionnés était-il effectivement envisagé dans un premier temps? Si oui, pourquoi les conditions ont-elles changé en cours de route? Que proposez-vous comme soutien aux opérateurs, particulièrement les plus vulnérables qui n'ont pu bénéficier du fonds d'urgence et dont la survie est aujourd'hui mise en péril?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En guise de préalable à ma réponse, je

souhaite rectifier votre affirmation selon laquelle 66 opérateurs reconnus, mais non subsidiés se seraient vu refuser une aide dans le cadre du premier fonds d'urgence couvrant la période du 13 mars au 3 mai 2020. Certains de ces 66 opérateurs entrent en effet dans ce cas de figure, mais d'autres se sont vus refuser une aide pour d'autres raisons, diverses et variées. Quelques-uns n'étaient ni subventionnés ni reconnus. D'autres ne faisaient pas partie du périmètre éligible, comme les opérateurs en éducation permanente, par exemple. D'autres encore ont recensé des pertes qui n'étaient pas comprises dans la période éligible. Cette précision ne change pas le sens de votre interrogation, mais j'apprécie que les informations qui circulent dans le débat public soient correctes.

Pour répondre à votre question, la confusion générée par l'emploi du terme «reconnaissance» réside dans le fait que l'un des exemples de soutien listé ne s'appliquait pas à l'ensemble des opérateurs du secteur culturel, qui a plusieurs visages. Dans le secteur des centres d'expression et de créativité et dans celui des musées, la reconnaissance induit automatiquement un subventionnement, ce qui n'est pas le cas pour les arts de la scène, où un opérateur peut être reconnu sans toutefois bénéficier d'un subventionnement. La reconnaissance est dans ce cas uniquement une étape préalable au dépôt d'une demande d'aide ponctuelle ou structurelle. Il se peut que l'emploi de ce terme ait créé une confusion dans l'esprit de certains opérateurs, malgré le fait que nous ayons clairement communiqué à ce propos au préalable.

Pour ce qui est des opérateurs qui n'ont pu à ce stade bénéficier d'aucune aide, croyez bien que je n'y suis pas insensible. Je suis bien consciente du fait que, même si ces opérateurs n'ont pas été jugés jusqu'à présent conformes aux critères de subventionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou faisant écho aux politiques culturelles mises en œuvre à ce jour par les pouvoirs publics, leur existence et leur survie sont plus que nécessaires au maintien d'un paysage artistique riche et varié, et leur existence est primordiale pour la défense de la diversité culturelle.

Je souhaite trouver une solution en leur faveur, mais je ne dispose à ce stade ni du cadre légal ni du cadre budgétaire pour dégager une piste. J'ai cependant commencé et je continue à m'atteler à cette question qui fait partie du travail qui est mené et sera mené au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Pour citer un exemple concret, le Trocadéro de Liège a lancé une pétition et un cri de désespoir. Un des plus vieux théâtres de Liège est en effet menacé de mettre la clé sous la porte. Il fait partie de ces lieux qui n'ont bénéficié d'aucun fonds d'urgence puisqu'ils ne sont pas reconnus. Ce théâtre demande une aide d'urgence, même temporaire, pour survivre. Vous dites que vous vous penchez sur la

question de ces lieux qui n'étaient déjà pas subventionnés ou reconnus. Mais il y a urgence: dans le cas du Trocadéro, la fermeture s'annonce pour le mois d'octobre. Il faut donc trouver une solution le plus rapidement possible. Il demande une reconnaissance, même temporaire, sans quoi les pouvoirs publics devront assumer sa disparition, et ce, dans des délais très courts. Il s'agit d'un exemple parmi d'autres que nous avons relayés auparavant. Tant qu'aucune solution ne sera trouvée pour ces lieux qui sont en train de disparaître, nous continuerons à vous poser des questions à ce sujet.

6.22 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Guichet des arts»

Mme Françoise Schepmans (MR). – La Déclaration de politique communautaire (DPC) de la Fédération Wallonie-Bruxelles fait état du projet de «relancer le guichet des arts pour renseigner et accompagner tout artiste ou porteur de projets dans son bassin de vie (conseils juridiques, promotion, soutien administratif, partenariats potentiels, matériel)». Concrètement, il s'agit de disposer d'un lieu unique pour recevoir toute information destinée aux artistes et porteurs de projets culturels, y compris les informations fédérales liées à l'emploi ou à la sécurité sociale notamment.

D'après le journal «*Le Soir*» du 15 juillet dernier, les projets de création de guichets/office culture, que chaque Communauté souhaite développer, ont été évoqués lors de la conférence interministérielle (CIM) Culture qui s'était tenue quelques jours plus tôt. Les ministres chargés de la Culture ont décidé, semble-t-il, de créer un groupe de travail en vue de réaliser une étude sur un guichet qui serait un point d'accès centralisé à l'information pour tout acteur ou actrice du monde culturel.

La volonté des membres de la CIM Culture est-elle de créer un guichet culture par Communauté ou un seul guichet pour l'ensemble de la Belgique? Cette deuxième proposition semble plus difficile à concrétiser. Quelques mois plus tôt, le ministre-président bruxellois, Rudi Vervoort, avait fait part de sa volonté de créer un guichet culture unique et multilingue au service de tous les artistes bruxellois. Ce projet est-il toujours d'actualité ou est-il désormais intégré au projet de la CIM?

Le groupe de travail prévu pour réaliser une étude sur un guichet culture a-t-il été installé? S'est-il déjà réuni? Dans l'affirmative, à quelles dates? Pouvez-vous nous fournir plus d'informations concernant l'étude susmentionnée?

Quels sont son objectif, ses modalités et son calendrier? Pourriez-vous préciser les raisons qui ont conduit à la disparition du précédent guichet des arts créé, il y a quelques années, par la Communauté française?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vous confirme la décision prise par les ministres de la Culture, lors de la conférence interministérielle du 14 juillet dernier, de relancer le groupe de travail qui s'était réuni en mai 2019, sous la législature précédente, afin de concrétiser le projet de guichet des arts, même s'il est probable qu'il ne portera plus ce nom, mais c'est là un aspect purement cosmétique.

Ce projet se situe à la croisée des déclarations politiques des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire française (COCOF) et de la *Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC)*. Sur proposition de mon cabinet, la CIM Culture, présidée par Jan Jambon, a défini les missions du groupe de travail, à savoir établir un aperçu des initiatives existantes, déterminer les besoins et le groupe cible en consultation avec les parties prenantes, proposer une analyse comparative des solutions possibles et établir un calendrier. Le groupe de travail présentera les résultats de ses travaux à la CIM à la fin de cette année. Le gouvernement fédéral siègera également dans le groupe de travail.

Sans pouvoir me prononcer sur les intentions des uns et des autres et dans l'attente d'une clarification des besoins de terrain, m'est avis que ce travail de coopération entre les ministres de la Culture doit tenter de fédérer et de mutualiser tout ce qui est possible dans un souci de cohérence, d'économie d'échelle et de centralisation de l'information en faveur des artistes. Le groupe de travail n'ayant pas encore été constitué, votre demande sur l'état de la réflexion est prématurée. La décision interministérielle est par ailleurs assez récente et est intervenue juste avant la trêve estivale. Le travail a pleinement repris dès le début de ce mois. Le 4 septembre, mon cabinet a rencontré le cabinet de M. Vervoort à ce sujet.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, ce projet suscite beaucoup d'intérêt. Nous pouvons nous nous réjouir que le groupe de travail se soit déjà réuni. Nous attendons donc la concrétisation de ces travaux pour la fin de l'année 2020.

6.23 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bourses d'aide aux projets

« dans le cadre d'une politique de soutien à la création et à la diffusion culturelles dans le domaine des lettres et du livre »

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Le gouvernement a adopté une série de mesures visant à venir en aide au secteur culturel, lequel est malheureusement le plus touché par la crise sanitaire. Le plan de relance annoncé le 29 mai dernier prévoit, notamment, diverses mesures visant à soutenir la chaîne du livre.

J'ai depuis été interpellée par plusieurs opérateurs du secteur au sujet de ces aides. Plus particulièrement, deux enveloppes, soit 400 000 euros pour les personnes physiques et 250 000 euros pour les personnes morales, ont été dégagées afin d'accorder des «bourses d'aide aux projets dans le cadre d'une politique de soutien à la création et à la diffusion culturelle dans le domaine des lettres et du livre». Plusieurs conditions balisent l'accès aux dites bourses. Sont seuls éligibles les projets inscrits «dans le programme éditorial, artistique et/ou culturel d'un opérateur reconnu ou susceptible d'être reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles».

Une condition d'éligibilité m'interpelle cependant particulièrement: l'enveloppe réservée aux personnes morales n'est pas accessible à celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 500 000 euros. S'il est évident que les opérateurs au chiffre d'affaires modeste, moins présents sur le marché, ont besoin d'être soutenus – et bénéficient déjà, pour la plupart, de subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles –, cette condition exclut les opérateurs de taille moyenne dont le chiffre d'affaires est situé entre 500 000 et 1 000 000 d'euros par an, sans toutefois faire le poids face à des concurrents plus importants.

Or, ces opérateurs de taille moyenne, ayant accès à un public plus large et participant, dès lors, largement à la promotion de la littérature belge francophone, doivent impérativement être soutenus. Actuellement, la seule aide financière accessible aux éditeurs dont le chiffre d'affaires dépasse les 500 000 euros annuels consiste en la possibilité d'obtenir un prêt par le biais du fonds d'aide à l'édition, doté d'une trésorerie de 600 000 euros. Un prêt ne constitue qu'une aide provisoire et creuserait davantage dans les finances des éditeurs belges francophones, déjà gravement impactés par la crise sanitaire. Cette aide n'est donc pas comparable au système de bourses. Exclusion de l'accès aux bourses les éditeurs dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 500 000 euros a un impact évident sur les auteurs qui ont confié leur travail à ces maisons d'édition et dont les projets ont été reportés, voire annulés, en raison des mesures de confinement.

Quelles sont les raisons qui expliquent que ces bourses ne soient pas accessibles aux per-

sonnes morales dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 500 000 euros? Quels sont les motifs qui vous ont déterminée à fixer un tel plafond, Madame la Ministre?

Une demande a été adressée à votre gouvernement visant à relever ce plafond. Quelles suites ont été données à cette demande? Quelles aides, autres que la possibilité de prêts, sont-elles mises en place pour permettre aux opérateurs francophones belges de se maintenir sur le marché face à des concurrents étrangers tels qu'Amazon? Enfin, un système de bourse similaire est-il à l'étude pour venir en aide à ces opérateurs de taille moyenne?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la mise en œuvre des mesures Covid-19 adoptées par le gouvernement a été confiée à l'administration, qui a travaillé en étroite collaboration avec le Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn). C'est le PILEn qui a proposé les critères. Sur la base de ses propositions, il avait été décidé d'appliquer un plafond de chiffre d'affaires de 500 000 euros aux personnes morales en vue d'aider en priorité les structures les plus fragiles. Ce principe de priorisation me paraît, aujourd'hui comme hier, tout à fait légitime et bienvenu. Cependant, ni l'administration ni le cabinet ne disposent de l'expertise utile pour établir si la hauteur du plafond est adaptée à la situation actuelle de tous les éditeurs en Fédération Wallonie Bruxelles.

À la demande des fédérations professionnelles d'éditeurs siégeant au PILEn, mon administration m'a interpellée la semaine dernière à ce sujet et je serais d'avis d'adopter une certaine souplesse pour répondre au mieux aux opérateurs en difficulté, en adaptant les critères de la manière suivante: premièrement, les demandes rentrant complètement dans le cadre sont soutenues prioritairement; deuxièmement, les demandes sortant du cadre, mais solidement étayées sont soutenues à concurrence des soldes disponibles.

Cependant, vu les nombreux blocages actuels à l'Inspection des finances et vu la clôture prochaine de l'appel pour permettre l'exécution complète de cette mesure avant la fin de l'exercice budgétaire, je demande à mon administration de veiller à prévenir tout nouveau blocage éventuel qui serait consécutif à cet assouplissement des critères.

En ce qui concerne les mesures pour le secteur du livre qui permettent de faire face à la concurrence des géants de la vente en ligne, je vous remercie de vous référer aux réponses que j'ai déjà apportées à cette assemblée à ce sujet, notamment celles à la question de ce jour de la députée Isabelle Emmerly relative au «Portail Librel» et à la question du député Olivier Maroy relative à

mon intention de réaliser l'achat massif de livres via la centrale de marchés de la Fédération Wallonie Bruxelles. Je rappelle que cette centrale est seule à pouvoir garantir les retombées financières auprès des 80 librairies indépendantes de la Fédération. D'après les informations reçues de mon administration, elle fait actuellement l'objet d'un autre blocage auprès de l'Inspection des finances.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Vos réponses apportent une nouvelle relativement bonne, sachant que certains éditeurs de taille moyenne ont déjà échoué à la première tranche d'aide en raison d'un curseur discriminatoire. Ce sont donc plus ou moins les mêmes qui passent à la trappe pour cette bourse d'aide aux projets. Je m'inquiétais de l'écartement systématique de ce type de maisons d'édition qui sont un peu entre les deux du fait de critères qui les écartent *a priori* alors qu'elles participent activement à la promotion de la littérature belge.

La solution que vous adoptez est hybride avec une priorité accordée aux opérateurs dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas le seuil de 500 000 euros. Cependant, si les dates sont conservées, est-ce que l'ensemble de l'enveloppe disponible ne sera pas affectée à ces premiers opérateurs? Est-ce qu'une marge de manœuvre est envisageable au niveau des dates afin de permettre aux opérateurs au chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros d'introduire une demande si l'enveloppe n'est pas liquidée?

6.24 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fusion de La Deux et de Pure en Tipik à la RTBF»

M. Olivier Maroy (MR). – Il y a deux semaines, la RTBF dévoilait sa nouvelle grille pour la rentrée. Une nouveauté a particulièrement attiré l'attention: La Deux et Pure fusionnent pour devenir Tipik, une seule et même marque pour une offre multimédia TV, radio et numérique, dédiée aux jeunes adultes de 25 à 40 ans, c'est-à-dire les «Millenials». Ce nouveau média a donc été lancé hier, le 7 septembre. On lui souhaite évidemment plein succès.

Des nouveautés vont apparaître en radio même si celle-ci restera centrée sur la musique, alternant entre nouveautés et morceaux des années 1990 et 2000. Une nouvelle matinale intitulée «Le Réveil de Djé» sera proposée ainsi que de nouvelles émissions en soirée.

La grille télévisée sera également revue avec de nouveaux programmes destinés à son public cible. Les incontournables de La Deux restent en place: «La Tribune» – avec hier soir les adieux émouvants de Michel Lecomte – «Le Grand Cac-

tus», etc. Des programmes inédits feront aussi leur apparition: «L'Escape Show», «Stress en cuisine» ou encore «The love Experiment». Il s'agit en quelque sorte de télé-réalité.

Le numérique est au cœur de cette nouvelle offre, avec une page unique par réseau social, où on pourra retrouver le meilleur des contenus radio et TV de Tipik, mais aussi du contenu spécifique pensé pour Facebook, Instagram et YouTube. Audio aura aussi droit à du contenu exclusif, en plus d'accueillir les émissions TV et radio.

Il s'agit de concrétiser la stratégie 360° lancée par la RTBF en 2018. Le cross-médias est maintenant au cœur de l'ADN du service public. L'objectif est de viser quatre publics différents. Je me réjouis de l'intelligence de cette architecture bien pensée. On espère que la sauce prendra.

Une polémique est néanmoins apparue d'emblée étant donné qu'une agence de communication dénommée Tipik, basée à Bruxelles et dont la marque est déposée, s'est insurgée sur les réseaux sociaux. L'agence s'est dite surprise de voir la RTBF utiliser son nom et sa marque et a indiqué vouloir agir face à cette situation. Pour se défendre, la RTBF pointe le fait que les domaines d'activité de l'agence et du service public ne sont pas du tout les mêmes et que des différences visuelles importantes existent également entre les deux Tipik.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur les raisons qui ont motivé cette réorganisation, notamment en regard des missions de service public du contrat de gestion de la RTBF? Il ne nous appartient évidemment pas de nous immiscer dans la politique éditoriale de la RTBF. Néanmoins, notre rôle est de veiller à ce que les missions de service public définies dans le contrat de gestion soient respectées. Sera-ce le cas?

Êtes-vous en mesure de nous donner des informations au sujet de l'impact budgétaire de cette réorganisation? La RTBF est désormais privée d'une partie de ses recettes publicitaires, d'une part, parce que le marché est en berne – les annonceurs sont moins au rendez-vous – et, d'autre part, parce que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de réduire la pression publicitaire, ce dont je me félicite. On peut donc légitimement s'interroger sur les conséquences budgétaires de cette initiative.

Enfin, une collaboration est-elle envisagée entre Tipik et Tarmac, le média radio/télé/internet de la RTBF portant sur la culture urbaine, qui a été créé en 2017 et qui s'adresse aux jeunes? La coexistence des deux médias pose question. On peut se demander si à force de vouloir courir trop de lièvres, la RTBF ne se disperse pas un petit peu, avec la crainte de la voir réclamer auprès des autorités publiques des recettes supplémentaires.

Pour finir, qu'en est-il aujourd'hui de cette polémique autour de la marque déposée «Tipik»?

Une solution a-t-elle été trouvée à l'amiable entre la RTBF et l'agence de communication?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le monde des médias est à un tournant. Vous le savez, le public en général – et les jeunes en particulier – ne consomme plus les médias comme on le faisait encore il y a 10 ou 20 ans. Les médias linéaires (télévision, radio) doivent se réinventer pour trouver de nouvelles manières d'exister auprès de ce public. Et c'est d'autant plus vrai pour les médias qui ont des missions de service public.

Avec Tipik, la RTBF veut proposer une offre transversale numérique/radio/TV à des personnes qui sont actuellement moins en contact avec les médias traditionnels. Ces personnes ont un usage numérique très marqué: elles se tournent principalement vers les réseaux sociaux, les plateformes de streaming et de contenus en ligne.

Ce n'est pas la première fois que la RTBF innove en ce sens. Elle a en effet déjà lancé Tarmac, en 2017, un média numérique couvrant la culture urbaine. L'offre de Tarmac s'adresse à un public entre 16 et 24 ans, alors que l'offre Tipik s'adresse aux 25-39 ans. Il s'agit donc de deux médias distincts, mais rien n'empêche évidemment que des synergies, des émissions communes, aient lieu.

Selon les prévisions de la RTBF, regrouper la radio Pure, la chaîne télé La Deux et un contenu numérique sous une marque unique permettra de rendre cette offre globale plus visible auprès du public cible. Par exemple, pour améliorer l'accessibilité de l'offre au public, il n'y aura plus qu'un seul compte Instagram, celui de Tipik, plutôt qu'un compte pour la radio et un autre pour la télé. C'est plus pratique.

La RTBF n'a pas communiqué de données financières concernant le coût de cette réorganisation.

Je ne peux que me réjouir du fait que la RTBF semble développer de nouvelles idées pour innover, évoluer et tenter de capter un public plus jeune. Tipik lui permet de remplir activement sa mission de s'adresser à tous les publics, quels que soient les contenus. Je ne doute pas qu'elle permettra aussi de remplir les missions de service public en matière d'information, de développement culturel et de divertissement notamment.

M. Olivier Maroy (MR). – Oui, la RTBF remplit totalement son rôle en s'adaptant aux nouveaux modes de consommation de la jeune génération. Mon fils de 19 ans, par exemple, ne regarde jamais la télé et n'écoute jamais la radio. En revanche, il «consomme» des programmes sur d'autres plateformes. Capter le public plus jeune, c'est une nécessité absolue.

Je lisais il y a quelques jours l'interview du nouveau CEO de la VRT qui racontait que lorsqu'il a expliqué à ses enfants qu'il devenait le patron de la VRT, son fils lui avait demandé ce qu'était la VRT. Il a tout dit. Si la RTBF ne s'adaptait pas aux nouveaux modes de consommation, elle risquait tout simplement à terme d'être menacée. On applaudit donc le dynamisme et la créativité de la RTBF.

J'entends les arguments sur la complémentarité entre deux médias différents que seraient Tipik et Tarmac. On espère en tout cas qu'il n'y aura pas trop de doublons. Je regrette malgré tout de ne pas disposer d'informations financières.

On souhaite en tout cas bon vent à cette nouvelle offre de médias.

6.25 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Positionnement des médias de proximité dans l'offre de chaînes des distributeurs»

6.26 Question de M. Laurent Devyn à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Positionnement des télévisions locales dans l'offre des distributeurs TV»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Modifié par le décret du 14 juin 2018 modifiant le décret sur les services de médias audiovisuels coordonné le 26 mars 2009, le décret «SMA» impose, en son article 83, que les médias de proximité, autrement dit, les télévisions locales, soient proposées, dans leur zone de couverture, parmi les quinze premières positions de l'offre de base des distributeurs. En d'autres termes, lorsque qu'un citoyen s'empare de sa télécommande, l'opérateur doit lui proposer la télévision locale dans les quinze premières positions. Cette mesure vise à offrir une meilleure visibilité aux télévisions locales qui fournissent une information proche des citoyens. Cela doit permettre aussi aux télévisions locales de valoriser davantage leurs espaces publicitaires, ce qui est essentiel pour la viabilité de leur modèle économique.

Pour se conformer à cette obligation, les distributeurs disposaient d'un délai de deux ans à dater de l'entrée en vigueur de la modification du décret «SMA», soit jusqu'au 14 août 2020. En juillet dernier, en réunion de cette commission,

vous nous informiez que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) n'avait pas d'inquiétudes particulières sur la volonté des distributeurs de services de respecter le décret.

Le bon élève est Proximus, qui programme depuis cet été le média de proximité, à savoir la télévision locale, sur le canal 10. Par conséquent, le citoyen tape 10 sur sa télécommande pour y avoir directement accès. Toutefois, sauf erreur de ma part, il me revient que, chez VOO et Orange, il faudra attendre la fin de l'année pour voir les médias de proximité disponibles au numéro 11 chez VOO et numéro 13 chez Orange. Cela constitue donc explicitement une violation des termes du décret «SMA» et du délai de deux ans, écoulé depuis le 14 août 2020.

Madame la Ministre, comment analysez-vous ce non-respect de la législation du décret «SMA» par les distributeurs VOO et Orange? Votre administration ou votre cabinet a-t-il pris contact avec ces deux distributeurs? Quels arguments furent invoqués par ces derniers pour justifier leur non-respect du délai imposé par le décret? Envisagez-vous de prendre une initiative à l'égard de ces deux mauvais élèves? Dans l'affirmative, laquelle?

M. Laurent Devin (PS). – Depuis peu, chaque client de l'opérateur Proximus peut accéder directement à sa télévision locale, en fonction de la zone où il habite, sur le canal 10. Auparavant, cet accès n'était pas direct. La personne devait en effet passer par une manipulation intermédiaire, une pression sur le bouton rouge de sa télécommande, qu'il devait répéter à chaque passage. En opérant ce changement, Proximus respecte à présent le décret «SMA» qui, pour rappel, impose que les douze médias de proximité soient placés, à l'intérieur de leur zone de couverture, dans les quinze premières positions de l'offre de base des distributeurs.

Nous avons également appris que d'ici la fin de 2020, les autres distributeurs se conformeront à leur tour au décret «SMA» et que les douze médias de proximité seront disponibles sur le canal 11 chez VOO, et sur le canal 13 chez Orange. S'il a fallu à BX1 combattre pour faire appliquer la disposition décréte en vue d'améliorer sa numérotation, nous pouvons à présent noter l'impact positif pour l'ensemble des médias de proximité.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de l'amélioration de cette numérotation au niveau de la visibilité des télévisions locales et de l'accessibilité aux informations de proximité? Ne pensez-vous pas qu'il faudrait, éventuellement au moyen d'une campagne de communication, faire connaître le changement qui vient d'être obtenu auprès des clients des distributeurs pour la numérotation des télévisions locales?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la San-

té, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les télévisions locales exercent un service public de proximité, ce sont souvent des médias de référence pour les habitants des zones qu'ils desservent. Elles doivent, à ce titre, pouvoir être aisément accessibles par leur public, mais également pouvoir atteindre de nouvelles audiences, ce à quoi permettra de contribuer un meilleur positionnement de ces chaînes dans les offres de base des distributeurs de télévision. Sans doute s'agit-il d'une évidence, mais celles-ci sont toujours bonnes à dire.

Il appartient au seul collège d'autorisation et de contrôle du CSA de statuer sur le respect, par un opérateur, des dispositions du décret «SMA». Le législateur reconnaît à cette autorité administrative indépendante, dans la procédure qu'il organise, un pouvoir large d'appréciation et de décision. Je ne peux ni ne veux me substituer à cette autorité et à ses décisions. Le CSA m'a informée qu'il était en contact avec tous les distributeurs soumis à l'obligation décréte, c'est-à-dire Brutélé, VOO SA, Telenet, Orange et Proximus, et qu'il resterait très attentif à l'évolution de ce dossier.

Par un courrier du 12 juin, le collège d'autorisation et de contrôle du CSA a demandé à ces distributeurs – étant donné que l'échéance fixée par le législateur se rapprochait – de lui faire état de leur avancement dans la mise en œuvre de l'article 83 § 1^{er} alinéa 2 du décret «SMA». Plus précisément, le CSA demandait si les distributeurs avaient déjà procédé aux ajustements requis ou s'ils rencontraient éventuellement des difficultés liées à des obligations contractuelles existantes, comme évoquées dans la disposition légale précitée. Le CSA m'assure qu'il restera très attentif aux réponses reçues.

Pour les deux opérateurs auxquels vous faites référence, VOO et Orange, le CSA me fait savoir que les arguments invoqués par ces derniers consistent essentiellement en des contraintes d'ordre technique. L'opérateur VOO, qui commercialise également sous sa marque Brutélé, a fait savoir à mon cabinet qu'il avait toutefois déjà entrepris différentes actions pour se conformer aux prescriptions décrétes. Il a ainsi libéré le canal 11, qui sera réservé aux médias de proximité. Il permet également à ses clients de positionner le média de proximité souhaité sur ce canal. VOO continuera à informer les médias de proximité sur cette alternative technique de repositionnement par défaut et le CSA analysera la faisabilité de cette procédure et son échéancier. Sur la base des derniers éléments publiés sur son site internet, daté d'août 2020, Telenet fait figurer les médias de proximité – BX1, Canal C et Téléambre – en dixième position de son offre de base.

Nous pouvons donc constater que les choses avancent et je m'en réjouis. En effet, c'est un dossier très important pour aider le service public des médias de proximité à atteindre son public plus

aisément. Je suis donc extrêmement attentive à l'évolution de ce dossier, non seulement parce que le soutien aux médias de proximité est inscrit dans notre Déclaration de politique communautaire, mais pour la raison qu'il s'agit de médias indispensables! Les médias de proximité sont des médias fiables et crédibles, ancrés dans les territoires et ils sont au plus près des citoyens. Je resterai également très attentive à ce point, mais aussi ouverte à toute concertation que les opérateurs jugeraient utile pour faire avancer leur dossier de manière constructive.

Enfin, une campagne d'information sur le nouveau positionnement des médias de proximité me semble indispensable pour permettre d'atteindre l'objectif voulu par le législateur du décret du 14 juin 2018 modifiant le décret sur les services de médias audiovisuels coordonné le 26 mars 2009. À ce propos, le Réseau des médias de proximité (RMP), qui a notamment pour mission d'assurer la promotion de ses membres, a déjà diffusé un communiqué de presse informant le public de ces différentes évolutions positives.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, l'utilité des médias de proximité est évidente. La proximité est inscrite dans leur ADN et ces médias sont complémentaires avec la RTBF. Vous avez raison de dire qu'ils doivent être facilement accessibles et que nous devons pouvoir les trouver dans les quinze premières positions sur sa télévision. Je vous trouve cependant un peu trop cool! Il y a un mauvais élève et c'est VOO, une fois de plus! C'est agaçant, car ils ont eu un délai de deux ans pour se conformer au décret «SMA» et ils ne sont toujours pas prêts. Ils vous répondent qu'ils ont libéré le canal 11 et que les téléspectateurs peuvent faire des manipulations techniques. Il est vrai qu'il est possible de programmer les canaux de sa télévision et de choisir la chaîne mise par exemple en numéro 1. Chacun peut faire son menu, mais peu de citoyens sont capables de procéder à ces manipulations techniques.

Si j'ai bien noté, VOO vous informera sur la possibilité d'être accessibles à tous. Non, il n'y a pas à tergiverser! Ils avaient jusqu'au 14 août pour le faire et ils ont eu deux ans! J'espère vraiment que VOO se conformera rapidement, avant la fin de l'année du moins, au prescrit décréto.

Je souhaite souligner que d'ici quelques années ce débat sera quelque peu dépassé, car il ne concernera qu'une infime frange de la population, les personnes les plus âgées. Comme nous l'avons évoqué tout à l'heure avec le lancement de Tipik, il y a moins en moins d'écrans de télé trônant au milieu du salon. Dans dix ans il y en aura encore moins. Nous regarderons toujours les programmes télé, mais d'une tout autre manière et les plus jeunes ont déjà commencé.

Le défi numéro un pour les médias de proximité est de réussir le défi du numérique, du digital et de la présence, non pas à la télévision de bon-

papa ou de papa, mais sur les smartphones, sur les tablettes ou sur les ordinateurs. La Fédération Wallonie-Bruxelles devrait soutenir les télévisions locales pour réussir ce passage. Dans dix ans, nous ne parlerons plus de positionnement sur la télé classique. Mais aujourd'hui cela reste très important et je défends ardemment l'accessibilité des médias de proximité qui sont totalement complémentaires avec la RTBF. Je soutiens encore une fois qu'il faudrait davantage de synergies entre ces deux médias de service public.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, nous sommes bien d'accord, les médias de proximité sont des médias indispensables et ils sont parfaitement complémentaires avec la RTBF. Ils doivent également se réinventer et informer au mieux. Reconnaissons cependant que plus une chaîne est proche de la première place dans la numérotation du catalogue télévisé, plus elle a de chances d'être regardée. Je me réjouis de votre attention sur ce point qui me tient à cœur, et comme M. Maroy, j'attends avec impatience que VOO se conforme au décret «SMA» qui est pertinent sur ce point, de manière à ce que la télévision locale soit positionnée comme elle le doit. Le 14 août était une date butoir. Si nous ne voyons pas d'amélioration d'ici la fin de l'année, je reviendrai vers vous. À un moment donné, les obligations et les engagements doivent être respectés. Je compte sur votre attention. Je sais que vous êtes vigilante.

En ce qui concerne Tipik, Monsieur Maroy, je me réjouis du rajeunissement que j'ai déjà pu constater hier soir avec la présence de nouveaux animateurs, dont Roger Laboureur, une vedette en devenir. Eddy Merckx était là aussi, ainsi qu'un jeune gardien talentueux, Michel Preud'homme. Tous étaient dans un délire que Marc Delire ne pouvait contenir. Sérieusement maintenant, j'ai trouvé l'émission très bonne et très typique à l'occasion du lancement de Tipik.

6.27 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi du dossier relatif à la vente des Éditions de l'Avenir»

M. Olivier Maroy (MR). – Le 9 juillet dernier, quelques jours seulement après notre dernière réunion de commission avant la trêve estivale, nous apprenions que le groupe IPM allait mettre la main sur le quotidien «L'Avenir» et sur les magazines «Moustique» et «Télé Pocket». Après moult reports, une décision de Nethys était enfin tombée. Pour rappel, quatre candidats avaient été retenus: IPM, Rossel, Roularta et Fidelity Partners.

IPM se porte acquéreur de la totalité des parts du quotidien «L'Avenir» et des deux maga-

zines hebdomadaires. L'accord prévoit un futur partenariat à établir avec la coopérative Notre Avenir, qui inclura une participation au capital et la désignation d'un administrateur indépendant ainsi que le respect de la charte rédactionnelle et le maintien du siège social du quotidien à Namur.

Dès l'annonce du choix d'IPM, les syndicats des Éditions de L'Avenir (EDA) ont cependant fait part de leurs craintes concernant l'emploi et la santé financière du repreneur. Toutefois, François le Hodey, patron d'IPM, a souvent communiqué dans la presse pour rassurer en écartant le spectre d'une éventuelle restructuration.

Madame la Ministre, pourriez-vous aujourd'hui nous en dire plus sur le rôle qui sera joué par la coopérative Notre Avenir? Êtes-vous en mesure de nous donner plus d'informations concernant les engagements à maintenir l'emploi au sein des EDA? Le patron d'IPM a annoncé vouloir redéployer les EDA dans une double perspective de croissance et de rentabilité; que répondez-vous aux syndicats qui craignent des pertes d'emploi? M. le Hodey a également annoncé des rapprochements entre le quotidien «L'Avenir» et les titres d'IPM que sont «La Libre Belgique» et «La Dernière Heure». Qu'en sera-t-il exactement? Quelles sont désormais les prochaines étapes dans ce processus de transfert des EDA? Rappelons que son personnel a déjà vécu des années extrêmement difficiles; nous espérons donc qu'il pourra dorénavant goûter à un avenir un peu plus serein.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je connais notre intérêt partagé pour ce dossier qui, même s'il ne relève pas directement de mes compétences, est à la fois essentiel pour le pluralisme du paysage médiatique francophone, pour le maintien de l'emploi journalistique et pour le maintien d'une information locale de qualité.

Depuis votre dernière question sur ce sujet, le 7 juillet dernier, le groupe IPM a été choisi pour reprendre l'ensemble des EDA. D'après mes informations, les négociations entre Nethys et IPM sont toujours en cours. Il est donc difficile de donner des éléments de contenu à ce stade. Il semble aussi que les syndicats devaient rencontrer aujourd'hui même le directeur de Nethys, M. Witmeur. La coopérative Notre Avenir, quant à elle, est toujours en attente d'une rencontre avec le patron d'IPM et de nouvelles de la part de Nethys.

Je ne dispose malheureusement d'aucune autre information à ce sujet, mais je ne doute pas que vous interrogerez également le ministre de tutelle de Nethys, M. Dermagne. Soyez assuré que je suivrai avec intérêt vos échanges.

M. Olivier Maroy (MR). – Bien entendu, Madame la Ministre, nous posons également nos questions au sein du Parlement wallon. J'entends bien que vous n'êtes pas la ministre la plus con-

cernée par ce dossier, mais au-delà des aspects techniques, il en va tout de même du pluralisme de la presse. Nous avons longtemps craint que cette situation menace ce pluralisme. Or, vous avez un rôle de garante vis-à-vis du statut des journalistes; il me semble donc quelque peu caricatural de dire que vous n'êtes pas compétente dans ce domaine. J'imagine tout de même que vous suivez tout ceci d'un œil attentif.

6.28 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Octroi d'une aide publique à RTL Belgium»

6.29 Question de M. Laurent Devyn à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la négociation de l'aide d'urgence à RTL»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Au début du mois de juillet, le gouvernement a annoncé l'octroi à RTL Belgium d'une aide publique destinée à compenser le préjudice subi par ses chaînes privées à la suite de la crise de la Covid-19. Cette aide devait compenser jusqu'à 80 % des pertes et un montant d'environ 24 millions d'euros a été évoqué. Une convention en fixerait par ailleurs les conditions. Vous évoquiez notamment la contribution à la production audiovisuelle, l'investissement dans l'accessibilité des programmes aux personnes qui ont une déficience sensorielle, des garanties pour l'emploi ou encore l'interdiction de verser des dividendes. Par ailleurs, dans le cadre de cet accord, RTL Belgium accepterait de rentrer à nouveau dans le périmètre de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), ce à quoi la transposition de la nouvelle directive des services de médias audiovisuels (SMA) aurait probablement conduit.

L'annonce de cette aide publique a suscité de nombreuses réactions dans le secteur. Le Réseau des médias de proximité (RMP) dont vous avez souligné tout à l'heure la crédibilité, la fiabilité et l'implantation territoriale, a regretté qu'à l'inverse de RTL, leurs revendications en matière de développement et de refinancement soient restées lettre morte. Les télévisions locales dénoncent par ailleurs les critères trop restrictifs pour accéder au fonds de compensation dégaugé par le gouvernement au bénéfice du secteur des médias. De leur côté, les éditeurs de presse – actionnaires de RTL Belgium via Audiopresse – s'inquiètent de

l'interdiction du versement de dividendes. Celle-ci pourrait constituer un préjudice financier qui viendrait s'ajouter aux pertes de revenus publicitaires.

Madame la Ministre, le gouvernement et RTL Belgium ont-ils conclu la convention qui fixe les conditions à l'octroi de cette aide publique? Quels en sont les termes? À l'instar de l'aide accordée à RTL – qui représente quatre fois la dotation annuelle des douze télévisions locales – quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour compenser les pertes subies par les médias de proximité? Selon moi, il faudrait tendre à une égalité de traitement.

Des soutiens financiers tels que ceux qui seront accordés à RTL Belgium sont-ils prévus pour d'autres médias privés actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles? Une concertation a-t-elle eu lieu avec les éditeurs de presse concernant l'interdiction du versement de dividendes par RTL Belgium à ses actionnaires?

M. Laurent Devin (PS). – Dans une interview récente, le directeur général du groupe RTL s'est exprimé concernant le suivi de la négociation de l'aide financière accordée sous condition par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, cette aide d'urgence exceptionnelle, estimée à 30 millions d'euros sur quatre ans et destinée à compenser les pertes de revenus publicitaires du groupe, a été octroyée à RTL par notre Fédération dans le souci de maintenir le pluralisme essentiel au paysage médiatique et afin de permettre la sauvegarde de l'emploi au sein de l'entreprise.

L'annonce de cette aide fut, dès le départ, assortie de conditions claires en termes de maintien de l'emploi; de non-versement de dividendes aux actionnaires; d'investissement dans la production culturelle locale et de retour dans le champ régulateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le but était de parvenir à un accord de principe sur cette aide.

Madame la Ministre, je reviens vers vous, car un certain nombre de modalités de l'accord avec le groupe devaient encore faire l'objet de négociations et que le processus devait obtenir l'accord de l'Europe afin d'être validé. Les propos tenus dans cette interview de rentrée n'auront pas manqué d'en crispier certains, voire d'alimenter certaines polémiques au sujet de cet accord.

Pouvez-vous faire avec nous le point sur l'état d'avancement de ce dossier et en particulier des conditions qui ont été formulées au groupe dans le cadre de l'accord? Avez-vous des nouvelles concernant l'accord de l'Europe sur cette aide allouée au groupe RTL? La question de l'investissement dans la production culturelle est importante et essentielle. Quels ont les volets de l'accord y afférent? Pouvez-vous nous en exposer les contours?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Messieurs les Députés, les modalités d'aides aux médias instaurées pendant la crise de la Covid-19 visent à préserver le pluralisme du paysage médiatique en Belgique francophone et à maintenir des emplois de qualité dans les rédactions. La décision du gouvernement d'apporter un soutien à RTL Belgium s'inscrit dans ce double objectif.

Cette intervention aura lieu moyennant une série de conditions strictes, au premier rang desquelles figure le retour de RTL Belgium dans le giron de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme vous le soulignez, il est également prévu que le groupe maintienne l'emploi, contribue à la production audiovisuelle ainsi qu'au soutien de la création et de la diffusion de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles, et ne verse pas de dividendes à ses actionnaires.

Une information préalable à la notification a été envoyée à la Commission européenne et un dialogue s'est ouvert avec ses fonctionnaires. Il s'agit d'objectiver le plus précisément possible la demande afin de permettre à la Commission européenne de rendre son avis. Le dialogue inclut évidemment RTL Belgium. Les conditions évoquées préalablement seront traduites dans une convention entre RTL Belgium et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les contours de l'investissement dans la production culturelle sont en cours d'élaboration dans le cadre de la rédaction de la convention. Je suis convaincue que RTL Belgium aura un rôle actif à jouer dans la diffusion de la culture. Le rapport du groupe des 52 sera, lui aussi, particulièrement utile pour aider RTL à répondre aux attentes du secteur. Le gouvernement a désigné un cabinet d'avocats pour rédiger ladite convention, en dialogue avec RTL Belgium et ses conseillers.

Je m'étonne des montants que vous mentionnez dans votre question concernant la comparaison entre l'aide ponctuelle allouée à RTL Belgium et le soutien que la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte aux télévisions locales. D'une part, en 2019, le montant total des subventions du secteur des télévisions locales s'élevait à 11,9 millions d'euros. D'autre part, le montant que vous mentionnez est un plafond qui a été fixé. Le montant réel de l'aide, qui doit être liquidé sur quatre ans, dépendra des résultats du travail – actuellement en cours – d'objectivation et de précision des pertes de recettes publicitaires. Ce montant ne peut excéder 80 % des pertes.

Cette aide est actuellement soumise à l'approbation de la Commission européenne, compte tenu de la réglementation relative aux aides d'État. Ces aides peuvent être autorisées, de manière proportionnée, dans un contexte lié à un événement extraordinaire et à l'origine d'un préjudice économique direct.

Par ailleurs, je voudrais rappeler que l'enveloppe dégagée pour les médias dans le fonds d'urgence a permis d'aider près de soixante opérateurs. Onze des douze télévisions locales, à savoir celles qui ont introduit une demande, en ont bénéficié. Elles ont également bénéficié du versement accéléré de leurs subventions. Des opérateurs privés ont aussi été aidés, parfois à hauteur de l'entière du préjudice déclaré. Certains d'entre eux bénéficient par ailleurs de mécanismes structurels de soutien. Je pense en particulier aux aides à la presse écrite.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir bien voulu faire le point sur ce dossier. En ce qui concerne la réaction des télévisions locales, je vous renvoie au communiqué du RMP qui a souligné sa surprise de voir le cadeau de bienvenue adressé à RTL, sachant que ce dernier «représente quatre fois la dotation annuelle des 12 télévisions locales». En cas de contestation de ce montant, vous devriez sans doute entamer un dialogue avec les représentants du RMP. Dans ce communiqué qui remonte au mois de juillet dernier, Alain Mager soulignait que la seule bonne nouvelle était qu'il y avait donc de l'argent: «on ne pourra plus dire aux télévisions locales qu'il n'y a pas d'argent disponible. Il faut maintenant que le Gouvernement leur dise s'il partage leur ambition de développer un service public de proximité moderne et performant, à la hauteur des attentes et des besoins de la population». Je vous invite à entendre les remarques des médias de proximité et à apporter une réponse à leur demande de soutien supplémentaire.

Au-delà de cette polémique, je note que vous avez désigné un cabinet d'avocats pour rédiger un projet de convention. Le texte n'est pas encore finalisé, j'imagine que les termes doivent être choisis soigneusement. Lorsque la convention aura été conclue – si tel est le cas –, je ne doute pas qu'elle pourra être communiquée aux membres de cette commission pour nous permettre de réagir, le cas échéant, en toute connaissance de cause. Avant cela, il faudra encore recevoir l'aval de l'Europe. Je comprends que les discussions sont en cours et qu'il n'y a pas encore de réponse définitive à ce stade. Quelques points d'interrogation subsistent donc. Dans le contexte que nous venons d'évoquer, je prends acte de votre volonté de poursuivre la mise en œuvre de la décision annoncée par le gouvernement et d'apporter une aide à RTL Belgium.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je prends acte de votre réponse. Des discussions sont en cours avec le niveau européen. Les textes en sont au stade de la rédaction. Je reviendrai vers vous dans quelque temps pour connaître l'évolution de ce dossier.

6.30 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de

l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Audit sur le marché publicitaire belge francophone»

6.31 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures d'aide au secteur des médias»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Comme prévu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement a décidé de procéder à un audit du marché publicitaire belge francophone. Cet audit doit permettre d'objectiver la situation de ce marché et de procéder à une réflexion visant à réduire la dépendance du secteur des médias à la publicité.

Dans un article paru dans «L'Écho» du 3 juillet dernier, un dirigeant d'un groupe de médias s'est ému des exigences de l'appel d'offres lancé par le gouvernement pour la réalisation de cet audit. Celui-ci serait «taillé pour les *Big Four*» (Deloitte, Ernst & Young, KPMG et PwC), avec «un prestataire prédésigné». Il s'étonnait par ailleurs du montant élevé de ce marché – 300 000 euros TVAC – et des délais. Ce marché devrait être attribué fin août pour livraison mi-novembre. Votre cabinet a réagi pour contester cette analyse.

Madame la Ministre, pouvez-vous préciser les conditions reprises dans l'appel d'offres pour cet audit? Quelles réponses apportez-vous aux critiques émises contre ces exigences? Combien de soumissionnaires ont répondu à cet appel d'offres? Le marché a-t-il été attribué et, le cas échéant, à quel prestataire de services?

Quand cet audit est-il attendu? Les conclusions de ce dernier feront-elles l'objet d'une concertation et d'une lecture commentée avec l'ensemble du secteur des médias? Quelles seront les prochaines étapes qui doivent mener à d'éventuelles initiatives du gouvernement?

Mme Sabine Roberty (PS). – Mes collègues et moi-même avons eu, à maintes reprises, l'occasion de répéter cette phrase: la crise a frappé fort. Elle a touché l'ensemble des secteurs et celui des médias n'a pas été épargné. Alors qu'ils étaient en première ligne et jouaient un rôle primordial, ils ont accusé d'importantes pertes financières, notamment en raison de la baisse des revenus publicitaires. La crise a, une nouvelle fois, mis en lumière la trop forte dépendance du secteur à la publicité. Or, l'indépendance des mé-

dias est un enjeu majeur pour assurer leur pérennité et le pluralisme nécessaire à notre démocratie.

Pour rappel, en soutien au secteur, le gouvernement a adopté un plan d'aide le 30 avril dernier. Parmi les mesures mises en place figure l'achat d'espace publicitaire alloué à des campagnes institutionnelles pour un montant de 1 383 043 euros, l'enveloppe de trois millions d'euros destinés aux médias dont la viabilité était menacée par la crise et une mesure directement destinée à soutenir les journalistes indépendants et les statuts assimilés à travers une augmentation des moyens consacrés au fonds pour le journalisme d'investigation.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur le développement de ces différentes mesures? Quelles sont les modalités plus précises qui ont encadré l'achat des espaces publicitaires? Pour ce qui est de l'enveloppe des trois millions d'euros, combien de demandes ont été introduites? L'enveloppe a-t-elle pu couvrir l'ensemble des demandes? L'administration devait soumettre son analyse à votre gouvernement le 20 juillet dernier. Le calendrier a-t-il été maintenu? Les aides ont-elles été versées aux différents médias?

Enfin, la crise ayant agi comme un révélateur de difficultés structurelles du secteur, le plan d'aide prévoit le lancement de l'audit du marché publicitaire francophone. Cette mesure a pour objectif de créer une transition vers un modèle médiatique économiquement moins dépendant de la publicité. Le 14 mai dernier, la réalisation de cet audit était établie. Pouvez-vous revenir sur les grandes lignes arrêtées pour ce cahier des charges? L'opérateur a-t-il, aujourd'hui, été sélectionné? Un calendrier a-t-il été déterminé? Disposez-vous de plus amples informations sur le coût de ce projet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le marché relatif à l'audit du marché publicitaire belge francophone a été passé dans le cadre de la procédure la plus ouverte et la plus transparente qu'organise la législation en vigueur, à savoir la procédure dite «ouverte avec publicité européenne». Loin d'avoir été réservé à un opérateur «prédésigné», ce marché est, en vertu de cette procédure, ouvert à tout opérateur situé sur le territoire de l'Union européenne pouvant présenter une offre: soit seul, en se référant, si besoin est, à d'autres prestataires pour rencontrer l'ensemble des compétences requises par le marché; soit en déléguant une partie des prestations requises à un ou plusieurs sous-traitants; soit encore sous la forme d'un groupement d'opérateurs ou d'un consortium qui auraient fait le choix de présenter une offre commune en alliant leurs compétences.

Les conditions de marché, quelles qu'elles soient, ne peuvent dès lors faire obstacle à la faculté dont disposent les soumissionnaires de présenter une offre en s'adjoignant l'expérience et les

compétences d'autres opérateurs. Il est aberrant de prétendre que ce marché n'aurait été réservé qu'à un opérateur «prédésigné» ou à l'un des «*Big Four*» en raison des conditions de marché.

Les conditions du marché public figurent dans le cahier des charges qui a fait l'objet d'une publication officielle nationale et européenne. Sa rédaction a été soumise à la Direction des marchés publics et des achats du ministère de la Communauté française et à l'Inspection des finances, dont les remarques, portant notamment sur les conditions du marché, ont été pleinement intégrées. L'Inspection des finances a d'ailleurs émis un avis positif sur la version finale de ce projet qui a ensuite été examiné et approuvé par le gouvernement en sa séance du 20 mai 2020.

Les conditions de ce marché sont à la mesure des prestations attendues s'agissant d'une étude approfondie du marché publicitaire couvrant l'ensemble des médias de la presse écrite et de l'audiovisuel, leur évolution, leurs perspectives et les recommandations à formuler afin de renforcer le secteur.

Outre la preuve d'une assurance «risques professionnels» d'au minimum 500 000 euros, le soumissionnaire était invité à présenter une liste de trois dossiers qui ont été réalisés au cours des trois dernières années en rapport avec l'objet du marché et dont la valeur minimale devait atteindre 150 000 euros. La composition des équipes devait également répondre aux spécificités du marché, avec au moins un cadre spécialisé en analyse de marché, un cadre spécialisé en politique économique et un cadre disposant d'une formation en innovation et management stratégique. Deux soumissionnaires ont remis une offre et le marché est en passe d'être attribué.

Je reviens vers vous, Madame Roberly, pour ce qui est des modalités d'achat d'espaces publicitaires. L'objectif de cette mesure est d'aider l'ensemble du secteur des médias, sans mise à l'écart. Le gouvernement a veillé, dans le cahier des charges lié à la désignation de l'agence de communication, à éviter toute déperdition de deniers publics dans des surcoûts que pourrait causer l'intervention d'intermédiaires commerciaux de type régie publicitaire. Une enveloppe totale de 1 383 043 euros est prévue. Elle comprend les coûts des espaces publicitaires à acquérir ainsi que les frais de l'agence de communication, soit au maximum 60 000 euros. L'aide nette aux médias, frais d'agence exclus, par l'intermédiaire de l'acquisition des espaces publicitaires sera donc au minimum de 1 320 000 euros.

Enfin, s'agissant de l'enveloppe de 3 millions d'euros, à partir des critères définis dans l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 20 mai 2020 de pouvoirs spéciaux no 13 relatif au soutien du secteur des médias dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 et des analyses de l'administration du Service général de

l'audiovisuel et des médias (SGAM) et de l'Inspection de la culture, une enveloppe de 1 551 000 euros a été répartie entre les douze dossiers jugés recevables pour la presse écrite. En radio, une enveloppe de 683 363 euros a été répartie entre les 33 dossiers recevables. Pour les services télévisuels, une enveloppe de 759 089,16 euros a été répartie entre les quatorze dossiers jugés recevables, en ce compris ceux des télévisions locales et de LN24.

Les arrêtés de subventionnement ont été adoptés par le gouvernement en sa séance du 17 juillet 2020. Le versement des premières tranches est en cours.

M. Benoît Dispa (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour les précisions apportées. À titre personnel je ne doute pas une seconde de la correction avec laquelle le cahier des charges a été préparé et la procédure de marché lancée, *a fortiori* si l'Inspection des finances a émis des remarques qui ont été prises en considération. Il n'empêche que le niveau d'exigence à travers les critères que vous avez mentionnés est évidemment élevé. D'une certaine manière, je peux m'en réjouir par rapport à l'objectif poursuivi. Peut-être que ce niveau élevé a dissuadé un certain nombre de soumissionnaires potentiels. Deux soumissionnaires ont remis une offre; le cas échéant, des recours pourraient être ouverts à ceux qui ne soucieraient pas à votre analyse et à vos propos.

J'entends que l'analyse des offres est en cours. Je reviendrai donc vers vous lorsque le soumissionnaire aura été désigné. À ce moment-là, vous serez davantage en mesure de répondre aux questions que j'avais annoncées, mais auxquelles vous n'avez pas répondu, notamment sur l'usage qui sera fait des conclusions de cet audit.

Dès lors que le prestataire aura été désigné, l'ensemble des membres de cette commission suivra de très près les conclusions de cet audit. La question de la viabilité du secteur des médias est en effet posée. J'ose espérer que cet audit permettra de consolider cette viabilité compromise.

Mme Sabine Roberty (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour tous ces éléments de réponse. Je reviendrai également en commission pour suivre ce dossier de près. Je tiens quand même à me réjouir, avec le groupe socialiste, que les trois millions d'euros puissent enfin être libérés. Vous avez cité le nombre de dossiers en presse écrite, en radio et en télévision: nous pouvons tous nous réjouir de cette aide aux médias en crise.

6.32 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prolongement des aides aux cinémas de proximité»

6.33 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien aux cinémas de quartier»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, en juin dernier, je vous ai interrogée à plusieurs reprises sur l'impact majeur de la crise sanitaire sur les cinémas dits «de proximité» – qu'ils soient ou non subventionnés – et sur les mesures prises pour les aider à survivre à cette période extrêmement difficile.

Je ne m'étendrai donc pas à nouveau sur l'importance de ces lieux de vie – surtout en milieu rural – ni sur les évidentes causes des difficultés rencontrées par ces cinémas. Pour les aider, vous aviez entrepris différentes actions dont un plan de relance de six millions d'euros d'aides pour le 7^e art et l'audiovisuel et l'initiative «J'peux pas, j'ai cinéma!». Ces mesures étaient censées participer à la relance du secteur. Au vu de l'évolution de la crise sanitaire et des mesures prises en conséquence, il semble que le secteur soit encore aujourd'hui dans une optique de survie plutôt que de relance et que la survie de nombreux cinémas soit menacée.

À titre d'exemple, le cinéma «Écran» à Couvin s'est vu contraint de refermer temporairement ses portes, mi-août, par manque de spectateurs et il est loin d'être le seul à être dans une situation critique. Dans le cas du cinéma de Couvin, même si la commune a acheté 1 500 places pour les enfants de la commune pour l'aider à faire face aux frais fixes qui s'accumulent, cela ne sera pas suffisant à moyen terme.

Madame la Ministre, pouvez-vous m'indiquer combien de cinémas de proximité ont décidé de temporairement refermer leurs portes (ou de ne pas rouvrir) depuis le début de la crise de la Covid-19? Certains cinémas de proximité ont-ils cessé leurs activités depuis le début de la crise de la Covid-19? S'il y en a, quels sont-ils? Quelle stratégie envisagez-vous de continuer à mettre en œuvre pour soutenir nos cinémas de proximité? De nouvelles mesures sont-elles prévues pour les cinémas de proximité? Si oui, lesquelles?

M. Eddy Fontaine (PS). – La crise de la Covid-19 a touché gravement le secteur culturel et continue de faire sentir ses effets sur tous les opérateurs culturels. Je souhaite donc revenir une fois de plus sur la situation des cinémas indépendants, et plus particulièrement ceux présents en zones rurales. En août, vous annonciez, Madame la Ministre qu'une enveloppe de 645 000 euros avait été dégagée pour la quarantaine de cinémas de quar-

tiers situés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour eux, je vous en remercie encore. Comme vous le rappeliez très justement, les cinémas de quartier ont aussi «un rôle de lien social fondamental dans nos villes et nos communes, dépassant souvent le cadre purement culturel». Récemment, vous avez également pris des mesures pour réduire la distance physique entre les spectateurs d'un mètre cinquante à un mètre dans les salles. Outre ces mesures, j'en appelle à vous pour pérenniser ce soutien concret aux salles de quartier et, ainsi, défendre ces lieux créateurs d'un lien social qui est fondamental dans nos communes.

Pouvez-vous nous dresser un premier bilan de cette enveloppe de 645 000 euros à l'attention des cinémas de quartier? Dans les conditions d'octroi de l'aide annoncée en août, il est demandé d'attester d'une programmation mettant à l'affiche au moins 30 % de films reconnus comme étant du cinéma d'art et d'essai ou du cinéma européen lors de l'exercice 2019. Ce pourcentage est-il atteint par l'ensemble des cinémas de quartier en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels sont, si vous en avez, les retours des exploitants de cinéma au sujet de cette aide? Par ailleurs, l'aide aux cinémas de quartier sera-t-elle prolongée au-delà de la crise et des règles sanitaires qui diminuent la capacité d'accueil des exploitants? En ce qui concerne l'accueil du public dans les salles et vos possibilités de dérogation, pouvez-vous faire le point sur les demandes qui vous ont été adressées? Qu'en est-il des cinémas de quartier qui ne dépendent pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme vous le soulignez, j'ai plusieurs fois exprimé dans cet hémicycle une attention particulière pour les cinémas de proximité, d'une part, au regard de leur rôle de liant social dans certaines régions où l'offre culturelle est plus rare, d'autre part, au regard de leur rôle dans la valorisation de l'expérience collective du cinéma.

C'est dans cette optique que j'ai accordé dans le cadre du plan de relance, élaboré avec le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), une aide exceptionnelle dédiée aux cinémas de proximité qui n'ont pas pu bénéficier du fonds d'urgence. L'idée était également de nouer avec ces cinémas un véritable dialogue afin d'identifier des pistes de collaboration futures. Il leur était demandé d'attester d'une programmation d'au moins 30 % de films reconnus d'art et essai ou de films européens lors de leur exercice 2019. Cette condition vise à s'assurer que, dans le cadre de son mandat culturel, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutienne effectivement un cinéma diversifié qui ne se limite pas aux blockbusters américains.

Au 1^{er} septembre, 17 dossiers de demandes de soutien ont été reçus, dont 16 sont recevables au regard de leur programmation. Cela représente un montant de 150 500 euros, qui correspond à onze aides de 7 500 euros pour les mono- ou bi-écrans et à cinq aides de 15 000 euros pour les trois écrans ou plus. La liste des bénéficiaires est disponible auprès de l'administration. J'en tiens un exemplaire à votre disposition. Sur la quarantaine de cinémas de proximité recensés en Fédération Wallonie-Bruxelles, cela représente donc la moitié.

Nous analysons actuellement si le critère de minimum 30 % de films d'art et essai ou de films européens a constitué un obstacle au dépôt de dossier et si un éventuel assouplissement serait de nature à renforcer l'impact culturel de ces cinémas. Nous étudions également la possibilité de relancer cet appel auprès des opérateurs, car la période des vacances n'a peut-être pas permis à tous d'en prendre connaissance et d'y répondre dans les délais définis. Vous comprenez donc que ma préoccupation première est de soutenir le secteur et de pouvoir offrir la souplesse nécessaire pour épauler davantage le secteur culturel, en l'occurrence ici, les cinémas de proximité.

En ce qui concerne les demandes de dérogation liées à l'accueil du public dans les salles, elles peuvent être introduites par l'ensemble des cinémas, qu'ils soient soutenus ou non par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous rappelle que ces dérogations ne sont possibles que depuis le 1^{er} septembre 2020, uniquement pour les salles ayant la capacité de dépasser le seuil de 200 personnes tout en respectant le protocole de base impliquant une distance physique entre spectateurs isolés ou regroupés en bulle sociale d'un siège ou de 1 m.

En date du 4 septembre 2020, donc au moment où parvenaient les réponses de l'administration, seules deux demandes de dérogation à ce moment avaient déjà été introduites pour le cinéma.

Vous le savez, la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde des subventions à 11 opérateurs cinéma qui remplissent des critères culturels ambitieux, notamment en ce qui concerne la valorisation des œuvres audiovisuelles d'art et essai, d'initiatives belges francophones ou émanant de cinématographies peu diffusées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces cinémas s'engagent à programmer annuellement un minimum de 70 % de ce type de film, dans une logique culturelle assumée. À ce jour, je n'ai pas reçu d'information faisant état de la fermeture définitive de l'un ou l'autre de ces cinémas de proximité, qui sont par ailleurs parfois aidés financièrement par les villes, communes, provinces ou Régions.

Une autre manière de soutenir ces cinémas de proximité est de soutenir également les distributeurs de films. En effet, le retour des spectateurs

dans les salles de cinéma dépend également de l'offre cinématographique. La mesure de soutien spécifique aux distributeurs, prise dans le cadre du plan de relance du cinéma, avait pour objectif de les inciter à sortir des films malgré le climat d'incertitude qui régnait en raison de la crise sanitaire, de manière à assurer une offre diversifiée et attractive pour le grand public. Douze demandes de soutien ont été reçues en provenance de cinq distributeurs reconnus, pour un montant total d'aide s'élevant à 100 000 euros.

Durant les prochaines semaines, au regard de l'évolution de la situation sanitaire et des protocoles sanitaires qui en découlent, je resterai particulièrement attentive à la situation de tous les cinémas et je tâcherai de leur apporter les réponses les plus adéquates compte tenu de leurs besoins identifiés. J'ose espérer que les autres niveaux de pouvoir qui accordent aussi des subventions à un certain nombre de ces cinémas, comme je l'ai dit, y apporteront la même attention, afin qu'ensemble nous puissions proposer au public une offre de films de qualité, accessible et diversifiée.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Nous ne répéterons jamais assez l'importance que revêt la culture dans notre société, favoriser l'accès à celle-ci est essentiel. Soutenir les cinémas de proximité dans le contexte actuel est une manière de le faire. Je suis heureuse d'entendre que de nouvelles possibilités d'aides s'ouvrent à eux depuis le 1^{er} septembre de même que l'aide prévue aux distributeurs. Je vous remercie, Madame la Ministre, de l'attention portée à nos cinémas de proximité, aujourd'hui comme demain.

M. Eddy Fontaine (PS). – Compte tenu de votre passé d'échevine de la Culture si mes informations sont correctes, je n'ai absolument aucun doute, Madame la Ministre, que vous allez défendre bec et ongles la culture dans un sens très large. J'ai reçu la liste demandée et je vous en remercie. J'ai pu ainsi constater qu'un des cinémas de notre belle Région a rentré un dossier. Je m'en réjouis. Au-delà, pour l'appel lancé pour les cinémas, la période estivale juillet-août est pour ainsi dire la plus mauvaise période qui soit puisque les gens sont en vacances. Il fait chaud, il fait bon, les gens n'ont pas spécialement envie de s'enfermer. Je vous remercie de proposer de relancer cet appel. Ce serait en effet une excellente idée si cela s'avère toutefois possible.

La mesure de soutien aux distributeurs est également très importante parce que si on ne propose pas quelque chose d'attrayant, d'attractif et de diversifié, le public n'a pas envie de se rendre au cinéma. En tout cas, je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'attention que vous portez au cinéma en général et pour le cinéma rural dit de quartier en particulier. Ma collègue Françoise Mathieux et moi serons attentifs à l'évolution de l'ensemble des propositions qui seront faites à l'avenir.

6.34 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Julian Assange et la liberté de la presse»

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Madame la Ministre, je souhaiterais vous inviter un instant à imaginer qu'un journaliste belge, spécialisé dans les affaires chinoises, publie des révélations embarrassantes pour la Chine et que celle-ci estime que sa sécurité nationale est mise en péril. Ce journaliste belge, de passage dans un pays sensible aux pressions chinoises, se verrait tout à coup interpellé dans ledit pays à la demande des autorités chinoises qui en exigeraient son extradition. Cet exemple – qui n'est pas de moi, mais provient d'une opinion signée dans «*La Libre Belgique*» par le journaliste Marc Molitor – illustre simplement le fait que la situation de certains lanceurs d'alerte, dont Julian Assange, est aujourd'hui problématique. Si le procès de Julian Assange devait mener à une extradition, ce sont les journalistes du monde entier qui seraient mis en danger.

Pour rappel, Julian Assange est un journaliste australien arrêté au Royaume-Uni à la demande des États-Unis qui en réclament aujourd'hui l'extradition pour pouvoir le juger. Julian Assange, en tant que responsable de Wikileaks, a publié une série d'informations que les États-Unis estiment problématiques et dangereuses pour leur sécurité nationale.

Hier, le procès de Julian Assange en vue de son extradition a repris au Royaume-Uni. À Washington, on semble déterminé à le faire tomber pour «espionnage». À ce titre, il risque 175 ans de prison. L'intéressé et ses soutiens récusent formellement cette accusation, pointant la volonté de Washington de détruire la liberté de la presse et celle des peuples à être informés.

Toutefois, en pleine crise sanitaire entraînant de nombreuses interdictions de déplacements et de rassemblements, il n'est pas aisé pour les partisans de cette cause de matérialiser leur mobilisation dans les rues. D'autres moyens sont actuellement mis en place pour exercer une pression maximale sur les gouvernements impliqués ou pouvant apporter leur soutien au journaliste. En France, par exemple, l'association Robins des Lois a récemment interpellé le ministre de la Justice, Eric Dupond-Moretti, pour qu'il intervienne auprès du président de la République dans le but d'accorder l'asile à Assange. Si un pays européen accordait l'asile à Julian Assange, la protection subsidiaire s'appliquerait et les autorités britanniques ne pourraient plus l'extrader, même si le tribunal de Londres l'ordonnait.

Madame la Ministre, en tant que ministre des Médias, comment réagissez-vous à cette nouvelle tentative des États-Unis d'attaquer la liberté de la presse? Pensez-vous également que la situation de Julian Assange et la suite de ce procès sont une menace pour la liberté de la presse sur le long terme, dans la mesure où elle crée un précédent?

Que comptez-vous mettre en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles pour protéger la liberté de la presse et les lanceurs d'alerte? Que pouvez-vous faire, comme ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour répondre à l'appel de nos concitoyens qui craignent pour nos droits fondamentaux et pour la vie de M. Assange? Pourriez-vous, par exemple, relayer à nos instances fédérales une demande d'attention particulière sur l'évolution de cette procédure? Serait-il possible de formuler une forme de soutien à la demande d'asile de ce lanceur d'alerte afin d'éviter ce qui ne serait finalement pour lui qu'une condamnation à mort?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Ce lundi 7 septembre, l'examen de la demande d'extradition de M. Assange par les États-Unis a effectivement repris ses droits, après une pause provoquée par la pandémie de la Covid-19. M. Assange encourt une peine maximale de 175 ans en regard de plusieurs chefs d'accusation d'espionnage.

Bien que des arguments juridiques existent et plaident pour le rejet de cette demande d'extradition, notamment au regard des articles 3 et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, compte tenu du caractère disproportionné de la peine encourue et de l'impossibilité pour M. Assange d'invoquer le premier amendement de la Constitution américaine qui protège la liberté de la presse, je partage les inquiétudes de M. Nilz Melzer, rapporteur spécial de l'ONU, sur les tortures et les autres traitements inhumains et dégradants lorsqu'il estime que «dans cette affaire, il n'a jamais été question de culpabilité ni d'innocence de M. Assange, mais bien de lui faire payer le prix pour avoir dénoncé une faute grave de la part du gouvernement, y compris de présumés crimes de guerre et de corruption.» Je continue de le citer: «Il ne s'agit pas seulement de protéger Assange, mais d'empêcher un précédent susceptible de sceller le sort de la démocratie occidentale.»

En Belgique, la liberté d'expression et la liberté de la presse sont garanties par le truchement de divers instruments juridiques, dont l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales et les articles 19 et 25 de la Constitution belge. Les abus liés à l'exercice de ces libertés sont sanctionnés à travers la mise en œuvre de l'article 1382 du Code civil et, le cas échéant, de diverses lois: la loi du 31 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes

inspirés par le racisme et la xénophobie, la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la Seconde Guerre mondiale, la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, les infractions de diffamation et d'injures prévues par le Code pénal.

Chez nous, la protection des libertés incombe au pouvoir judiciaire impartial et indépendant selon une appréciation casuistique conforme à la jurisprudence européenne et nationale. Les mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et des journalistes relèvent du niveau de pouvoir fédéral: droit du travail et législation relative à la liberté de la presse. Visant à protéger les personnes qui signalent des violations du droit de l'Union européenne, une directive européenne a été adoptée par le Parlement européen en octobre 2019. Elle doit encore être transposée dans notre droit national, au plus tard le 17 décembre 2021.

Le 4 mars 2020, une proposition de résolution a également été déposée au Parlement fédéral par dix parlementaires du groupe Ecolo-Groen. Les députés plaident en faveur de l'adoption rapide et extensive d'une législation qui assure une protection la plus large possible des lanceurs d'alerte et des journalistes à travers tous les secteurs de la société en ce compris ceux de la défense, de la diplomatie, de la sécurité nationale et de la protection de l'information classifiée. Ils demandent également au gouvernement fédéral d'élaborer une pratique d'octroi de visas humanitaires s'appliquant entre autres aux personnes qui sont manifestement poursuivies et persécutées pour des motifs contraires à leurs droits en tant que journalistes, journalistes d'investigation ou lanceurs d'alerte.

Comme vous, je serai naturellement très attentive à l'évolution de ce processus législatif en cours. Enfin, il convient de citer une initiative assez récente menée par l'ASBL En-Gaje qui accompagne, en Belgique francophone, des journalistes forcés à l'exil en leur fournissant une aide administrative et en les aidant à tisser des liens avec les médias belges.

Mme Gwenaëlle Grovonijs (PS). – Madame la Ministre, la question ne concerne pas seulement un individu. Il s'agit d'une question fondamentale de société. C'est un drame pour nos valeurs démocratiques fondamentales et les droits humains. C'est un drame pour la justice, pour le métier de journaliste, pour la liberté de la presse ainsi que pour notre droit à l'information.

Face à cette atteinte flagrante à nos droits fondamentaux, il est évidemment essentiel de se mobiliser pour réagir face à cette situation inacceptable. Madame la Ministre, je vous remercie donc pour toute l'attention que vous portez à cette question.

6.35 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la campagne "J'peux pas j'ai cinéma"»

Mme Sabine Roberty (PS). – Pour soutenir le secteur lors du déconfinement, le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) a lancé une opération, «J'peux pas, j'ai cinéma», pour soutenir la réouverture des salles. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter ensemble juste avant la mise en œuvre de ce projet.

Pour rappel, cette initiative qui a couru du 1^{er} juillet au 31 août a permis de mettre à disposition du public, dans les cinémas partenaires, 15 000 places au prix d'un euro.

Aujourd'hui, l'action a donc touché à sa fin et, depuis son lancement, la situation sanitaire a encore évolué. Madame la Ministre, les vacances d'été ne sont pas la période la plus lucrative pour les cinémas, le beau temps que nous avons connu a certainement continué de tenir le public éloigné des salles. À cela s'ajoutent évidemment les chiffres de contamination de l'épidémie, les craintes qui y sont liées, mais aussi les mesures sanitaires qui peuvent rendre le visionnage contraignant.

Pouvez-vous faire le point sur cette opération? Le public a-t-il répondu présent? L'achat de 20 000 places était initialement prévu par le gouvernement; 15 000 ont finalement été mises à disposition pour cette opération. Une prolongation de l'action est-elle possible? D'autres mesures sont-elles envisagées pour continuer à soutenir les cinémas? De manière plus générale, disposez-vous de données effectives qui permettent d'analyser les chiffres sur la reprise du secteur? À la suite de la réouverture des salles, une attention particulière a-t-elle été constatée pour l'exploitation de films belges? Comment inciter les exploitants à programmer ces films?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La campagne de promotion pour la réouverture des cinémas d'art et d'essai, intitulée «J'peux pas, j'ai cinéma!» a été lancée le 1^{er} juillet. Cette campagne a consisté en l'achat de 15 000 places de cinéma à huit euros par place et leur mise à disposition à un euro la place via le site www.jaicinema.be. Onze cinémas soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ont participé à l'opération: Aventure, Galeries, Kinograph, Vendôme, Palace, les Grignoux (Churchill, Parc, Sauvenière, Caméo), Plaza Art et Quai10.

Le nombre de places disponibles par cinéma était défini chaque semaine, afin de valoriser des films porteurs de distributeurs reconnus, ainsi que

des films d'initiative belge francophone. Combinée avec le soutien aux distributeurs de films, cette mesure a permis aux cinémas, dès leur réouverture et dans les conditions sanitaires du moment, d'assurer une offre minimale qualitative pour le public, ce qui a fonctionné. J'ai récemment autorisé le passage de 1,5 mètre à 1 mètre entre les bulles de spectateurs, ce qui permet d'augmenter le nombre de spectateurs dans les salles et de relancer, dans la mesure du possible, l'activité des exploitants.

En moyenne, 90 à 95 % des personnes ayant réservé en ligne se sont effectivement rendues à la séance. Au 31 août, 11 899 places sur les 15 000 avaient été distribuées, réparties sur 4 437 séances de 42 films différents. Parmi les films les plus réservés figure «Yakari» (1 107 places), au coude à coude avec «Été 85» (1 106 places). À la troisième place de ce peloton de tête figure «La bonne épouse» (902 places). Certains films belges qui avaient vu leur exploitation en salle arrêtée par le confinement et qui, ensuite, avaient été diffusés directement en VOD, ont bénéficié d'une nouvelle sortie en salle. Cela n'a pu se faire que grâce à l'intérêt de nos exploitants pour notre production nationale. Je les en remercie!

J'ai marqué mon accord pour que l'opération se poursuive jusqu'à épuisement du nombre de places préachetées. Les retours des exploitants sont très positifs. Outre l'apport financier, cette opération leur a permis de se faire connaître d'un nouveau public. Elle a également permis à des familles de retrouver le goût des sorties au cinéma, notamment grâce au prix particulièrement bon marché des tickets.

En cette rentrée difficile pour le monde de la culture et du cinéma, je me réjouis également de la reprise des festivals, qui témoigne de la résilience du monde du cinéma. Je pense notamment au BRIFF (*Brussels International Film Festival*), au BSFF (*Brussels Short Film Festival*), au Millennium (Festival international du film documentaire) et bientôt au FIFF (Festival international du film francophone de Namur). En tant que première fenêtre d'exploitation des films et véritable vitrine des œuvres cinématographiques, les festivals jouent un rôle fondamental dans le redéploiement culturel. Ils sont aussi en première ligne dans la valorisation des films et des artistes belges auprès du public.

Néanmoins, ne nous y trompons pas! Le chemin pour que le public retrouve, avec la même facilité, les salles obscures sera long. Ce laps de temps doit donc aussi être l'occasion de réfléchir au lien entre les œuvres et les publics. Il doit aussi être l'occasion de réfléchir la réponse que nous pouvons apporter à l'évolution des nouvelles pratiques de consommation des œuvres cinématographiques. Une nouvelle chronologie des médias est en train de se développer: il est dès lors essentiel d'y être attentif afin que chaque maillon de diffusion y trouve sa valeur et son équilibre. Ce nouvel

équilibre devra convenir à la fois au public et aux professionnels du métier.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je reprends la parole, simplement pour me réjouir des chiffres. La campagne a atteint un très bel objectif avec 11 899 places distribuées. Je me réjouis aussi du fait que vous élargissiez la plage jusqu'à épuisement du stock, si je peux parler en ces termes. J'espère que l'épidémie de la Covid ne connaisse pas une seconde vague. La relance permet, justement, d'écumer le reste des places disponibles.

6.36 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Limitation de la publicité sur La Première»

6.37 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Diminution de la publicité à la RTBF»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de renforcer les mesures de limitation de la publicité à la RTBF. En radio, cette volonté passerait notamment par une réduction de la publicité sur la tranche matinale de La Première.

Le 2 juillet dernier, le gouvernement a donc adopté un projet d'avenant au contrat de gestion de la RTBF qui mettrait en œuvre cette limitation progressive. Dans un premier temps, la publicité sur cette tranche horaire serait réduite de moitié, avant d'être interdite à partir de juillet 2021.

Concernant les autres canaux de diffusion de la RTBF, le gouvernement attendrait les conclusions de l'audit sur le marché publicitaire belge francophone avant de prendre d'autres initiatives en ce sens.

Ces mesures ont été mises en place dans des conditions de concertation qui me paraissent peu rassurantes. On a assisté, par presse interposée, à une sorte de polémique entre l'administrateur général de la RTBF et sa ministre de tutelle, le premier brandissant le spectre de la perte, à terme, de 50 équivalents temps plein, tandis que vous-même, Madame la Ministre, certifiez que cette réduction de la publicité ne se traduirait par aucune perte d'emploi. Tout cela fait un peu désordre.

Madame la Ministre, pouvez-vous préciser les mesures prises dans cet avenant au contrat de gestion de la RTBF? Quels éléments justifient que la limitation de la publicité sur La Première soit mise en œuvre avant les conclusions de l'audit que vous avez lancé, contrairement aux autres canaux de diffusion du service public?

La RTBF a-t-elle rendu un avis sur le projet d'avenant à son contrat de gestion? Quelles observations la RTBF a-t-elle formulées? Une évaluation de préjudice financier a-t-elle été réalisée? À quel montant est-il estimé?

M. Jori Dupont (PTB). – Depuis le 1^{er} septembre, il y a 50 % de publicité en moins dans la tranche matinale de la RTBF. La suppression totale de la publicité est prévue pour l'été prochain. Le manque à gagner est estimé à 2,8 millions d'euros. C'est sans compter la diminution des revenus publicitaires à cause de la transformation numérique et de la Covid. C'est une mauvaise nouvelle pour la RTBF et son millier de travailleurs.

Le 21 août dernier, sur La Première, vous avez dit avoir rencontré récemment l'administrateur général de la RTBF pour construire «la façon de pouvoir absorber cette diminution de publicité».

Il ressort de votre réponse à une question de M. Devin à ce sujet que vous allez mettre en place un monitoring. Mais qu'advient-il si les dires de l'administrateur se confirment et que la RTBF enregistre une trop grande baisse de ses recettes? Si l'on tient compte de 14 millions de pertes pendant la période Covid, auxquels viennent s'ajouter 2,6 millions de pertes liées à la décision de diminution de la publicité et à la baisse structurelle des revenus publicitaires liée à la transition vers le numérique, on arrive à une situation qui entraînera, d'après l'administrateur général, une réduction des effectifs. Dans la presse, il a déclaré que la première année, des économies pourront être réalisées sur les achats et les services, mais que l'année suivante, il faudra aussi jouer sur l'emploi.

Quelles sont les conclusions de cette rencontre? Des coupes budgétaires au sein de la RTBF sont-elles à prévoir? Quel sera l'impact pour les travailleurs de la RTBF? Comptez-vous compenser la perte de revenus pour la RTBF? Quelle est votre vision des médias publics francophones?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Messieurs les députés, comme vous le rappelez, la Déclaration de politique communautaire (DPC) comprend des mesures ambitieuses en ce qui concerne le renforcement de la limitation de la publicité à la RTBF, notamment en radio, et prévoit explicitement de commencer par la tranche matinale de La Première. L'enjeu est double. Il s'agit, d'une part, d'offrir aux auditeurs de la

RTBF des espaces sans publicité et un meilleur confort d'écoute des programmes, et, d'autre part, de diminuer progressivement la dépendance du média public vis-à-vis d'un marché publicitaire qui s'érode.

Cette première mesure de diminution de la publicité sera opérée par phases, sur trois ans, et elle induit un maintien de la dotation de 297 000 000 d'euros à la RTBF en 2020 et en 2021. Nous avons travaillé dans le dialogue et la concertation avec la RTBF en portant une attention particulière à la préservation de l'emploi, c'est-à-dire en s'assurant que la mesure ne donnerait lieu ni à des licenciements ni à des modifications de contenus éditoriaux. Je me permets de préciser par ailleurs qu'il n'y a pas un millier de travailleurs à la RTBF, mais près de 2000.

Concrètement, l'avenant au contrat de gestion de la RTBF prévoit à partir de septembre 2020 une diminution de moitié de la durée de diffusion publicitaire dans la matinale. À partir de juillet 2021, il s'agira de supprimer totalement la publicité dans cette tranche horaire. À partir de janvier 2022, la mesure produira ses effets sur l'année entière. Dans le contexte actuel de crise, ce phasage permet de limiter l'impact sur le budget de l'année 2020. L'incidence sur cette première année est dès lors estimée à 404 000 euros sur la base des chiffres de l'année 2019. En 2022, l'impact est estimé à 2 635 000 euros en année pleine. Je rappelle que les autres chiffres qui circulent sur le sujet ne concernent que des hypothèses de travail sans rapport avec une décision du gouvernement.

Le conseil d'administration de la RTBF a approuvé l'avenant au contrat de gestion ce 24 août. Il a émis des remarques concernant le libellé de la mesure, et celles-ci ont été intégrées. Il a également proposé au gouvernement d'entamer un dialogue sur la base d'un monitoring mensuel de l'impact de la crise sanitaire et une réflexion conjointe à moyen terme, avant toute révision du contrat de gestion 2019-2022. Ces deux propositions avaient d'ores et déjà été discutées dans le cadre d'une rencontre avec l'administrateur général et le président de la RTBF après le conseil d'administration de juillet. Nous y sommes bien entendu favorables.

M. Benoît Dispa (cdH). – Cet échange s'est fait dans un esprit de dialogue. Un dialogue certes franc. La presse en tout cas se fait l'écho d'approches divergentes. J'entends que le conseil d'administration a approuvé le projet d'avenant. Je suis frappé, d'une part, par la perte incontestable de rentrées publicitaires et, d'autre part, par le fait qu'en contrepartie, la dotation sera maintenue. Il n'y aura donc pas de compensation de ce manque à gagner. Le monitoring montrera l'évolution dans les mois à venir. On prend une décision de principe, dont les effets sur le plan financier ne sont pas compensés à ce stade, quels

que soient les gains escomptés par rapport au confort d'écoute.

Je peux comprendre l'inquiétude de l'administrateur général de la RTBF et de ses services, même si comme ministre de tutelle, vous voulez rassurer concernant l'emploi. Les recettes vont aller en diminuant et tôt ou tard, la facture devra être honorée, soit par des mesures de réduction interne, soit par une compensation. Nous ne pourrions éviter ce débat, *a fortiori* si le gouvernement persiste dans sa volonté de réduire la publicité.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, effectivement vous parlez du maintien de la dotation, mais pas de son augmentation... Or, étant donné les pertes engendrées par la crise et les pertes publicitaires, ce serait pourtant ce qu'il faudrait faire!

Vous dites que vous négociez sereinement avec l'administrateur général, pourquoi alors communiquer dans la presse qu'il pourrait y avoir une perte de 50 travailleurs d'ici deux ans? Ce n'est pas négligeable.

Les autres chiffres sont sans rapport avec la décision du gouvernement. C'est vrai, mais la situation est telle qu'actuellement, le financement de la RTBF subit une perte considérable. Qu'il s'agisse des 14 millions d'euros de perte due à la crise sanitaire ou des 2,6 millions d'euros en diminution de recettes publicitaires prévue par la décision. Je ne suis pas opposé à cette diminution, mais dans les faits, la RTBF devra se passer de plus de 20 millions d'euros l'année prochaine. Il faudra trouver rapidement une solution compensatoire, sans mettre des emplois en jeu.

6.38 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «LN24: lancement de la deuxième année de chaîne d'information LN24 et maintien de l'emploi»

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, cela fait un an, presque jour pour jour que le lancement de LN24 a eu lieu. La chaîne d'information a fait le bilan de ses états de services et elle peut se targuer d'avoir réussi à se faire une place au sein du paysage télévisuel francophone et à gagner la confiance du public, comme le prouvent les chiffres: un million de téléspectateurs par semaine, 500 000 internautes et 15 millions de vues sur les vidéos. Ses actionnaires lui ont d'ailleurs libéré une deuxième tranche de 1,5 million d'euros dans le cadre d'une recapitalisation après une mise de départ de 4,5 millions.

LN24 a également pu compter sur le soutien financier de votre gouvernement qui lui a octroyé 461.000 euros dans le cadre de l'aide d'urgence aux médias. Lors de sa conférence de presse de rentrée, LN24 a annoncé l'arrivée d'une matinale, la seule du pays en télévision, ainsi qu'un *talk-show* d'informations quotidien en soirée. Le premier du paysage télévisuel francophone et le seul JT de la nuit, de l'inédit.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de voir ce nouvel opérateur contribuer pleinement au pluralisme du paysage médiatique et à l'offre d'une information de qualité, le contexte de crise nous rappelle les difficultés auxquelles font face les médias. Les premières victimes en sont souvent les journalistes. LN24, n'ayant pas été épargnée non plus, a dû se séparer malgré tout d'un certain nombre de collaborateurs à la suite d'une chute de ses revenus publicitaires, paradoxalement au moment où ils ont enregistré leur plus grande écoute.

Madame la Ministre, les conditions d'octroi d'une aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre du plan d'aide d'urgence aux médias, sont extrêmement claires, particulièrement en ce qui concerne le maintien de l'emploi. Dès lors, je voudrais savoir, si dans le cadre de cette rentrée, vous aviez pu prendre des contacts avec cet opérateur sur les perspectives d'offres, mais également de sauvegarde et de maintien de l'emploi. Par ailleurs, LN24 est toujours en attente d'obtention de sa licence radio, offre qui figure parmi ses priorités stratégiques. Avez-vous davantage d'informations à ce stade concernant le suivi de ce dossier?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le secteur des médias a en effet été touché par la crise sanitaire, avec un paradoxe: on constate à la fois une augmentation des audiences et une érosion des recettes publicitaires. C'est notamment le cas, comme vous le rappelez dans votre question, pour LN24.

Le fonds d'urgence «Médias» visait précisément à éviter des conséquences dramatiques pour l'emploi, la diversité des contenus rédactionnels et le pluralisme au sein du paysage audiovisuel. Des dispositions spécifiques ont aussi été prévues pour le soutien aux journalistes.

L'un des critères de l'obtention de cette aide d'urgence est le maintien de l'emploi. En recevant cette aide de 461 000 euros, LN24 s'est donc engagée à respecter ce critère. L'administration procède au contrôle du respect des critères et cela vaut pour tous les opérateurs ayant bénéficié du fonds d'urgence.

Je peux également répondre par l'affirmative à votre question: mon cabinet a un dialogue avec cet opérateur, notamment sur l'enjeu de l'emploi et du pluralisme.

Par ailleurs, LN24 fait partie des médias ayant obtenu une fréquence radio l'an dernier. Cependant, cette décision a fait l'objet de recours en suspension et en annulation devant le Conseil d'État. Le recours en suspension a abouti et la procédure suit son cours en ce qui concerne la demande d'annulation. Le Conseil d'État n'a pas encore rendu sa décision, le processus ayant également été retardé. Je n'ai donc pas davantage d'informations à vous donner à ce stade sur cette question.

M. Laurent Devin (PS). – Je remercie Mme la ministre pour sa réponse. Cela me permet d'obtenir les éléments qu'elle a à sa disposition.

6.39 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Stéréotypes de genre et éducation aux médias»

M. Laurent Devin (PS). – Une des missions du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) est de promouvoir les actions visant à développer l'esprit critique chez les jeunes, face aux médias qui les entourent et qu'ils consomment. Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre un budget annuel minimal de 20 000 euros à une initiative d'éducation aux médias portant sur le soutien de projets scolaires destinés aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, par un ou plusieurs établissements scolaires, tous réseaux confondus. Chaque bénéficiaire se voit octroyer un montant de 2 000 euros maximum. Le thème du projet pour l'année scolaire 2020-2021, pour lequel les inscriptions ont commencé le 1^{er} juin et se terminent le 12 octobre, concerne les stéréotypes de genre dans et avec les médias.

En interprétant et en représentant le monde, les médias participent au processus de création de stéréotypes nécessaires dans le cadre de la narration, en permettant à chacun de s'identifier. Là où le stéréotype pose question, c'est lorsqu'il fige un ou plusieurs acteurs sociaux dans des rôles négatifs, voire dégradants. C'est le cas avec les stéréotypes de genre qui apparaissent dans la qualification des deux sexes, dans la systématisation du rôle qu'on leur attribue, en fonction des termes utilisés pour les désigner... Les jeunes sont confrontés à ces stéréotypes figés, via les programmes qu'ils consomment, qui présentent des modèles sexistes auxquels ils s'identifient. Concrètement, à l'école, l'enseignant pratiquera des activités confrontant leurs élèves aux médias, afin de susciter chez eux une prise de conscience du phénomène et l'acquisition de réflexes pour prendre du recul et critiquer le message médiatique.

Madame la Ministre, par votre double casquette, en tant que ministre des Droits des femmes et des Médias, pensez-vous que des ponts pourraient être faits afin de combiner cette initiative liée à l'éducation aux médias à l'une ou l'autre initiative de sensibilisation aux thématiques des droits des femmes? Cette piste est-elle explorée? Avec les stéréotypes de genre, l'éducation aux médias permet, de manière générale, de réfléchir sur la vision donnée du sexe opposé par les représentations des médias. N'estimez-vous pas que ces initiatives, qui participent à la construction de la personnalité et contribuent à forger un esprit critique gagneraient à être dispensées au plus tôt? Techniquement, comment se fait la répartition des crédits octroyés aux écoles participantes, et selon quels critères?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'éducation aux médias est un élément majeur de notre Déclaration de politique communautaire (DPC), ce qui est encore plus vrai après la crise que nous venons de traverser. Omniprésents dans notre vie quotidienne, les médias participent plus que jamais au processus de socialisation des individus. Ils fixent le cadre de ce qui est visible et audible. Par leurs reportages, leurs publicités, les médias façonnent activement les opinions, les attitudes et les idées. L'intégration d'une perspective d'égalité entre les genres dans ce domaine est donc un outil puissant pour induire des changements sociaux. C'est dans cette perspective que j'ai récemment décidé de soutenir une nouvelle fois l'initiative des Grenades, un média 100 % féministe publié sur le site de la RTBF, qui déconstruit les stéréotypes de genre. La décision de leur octroyer une aide de 50 000 euros pour l'année à venir a été prise à la mi-juillet.

Cet enjeu d'éducation aux médias, c'est aussi tout l'intérêt et le rôle du CSEM. L'une de ses missions est de contribuer aux initiatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des droits des femmes, comme l'indique l'article 4 du décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française (décret «CSEM»): «Le Conseil supérieur a pour missions de formuler, d'initiative ou à la demande du Gouvernement [...] tout avis et proposition sur la politique et les priorités en matière d'éducation aux médias [...]. Dans ce cadre, le Conseil supérieur porte une attention particulière à la lutte contre les stéréotypes pouvant être véhiculés par les médias et contre toute forme de discrimination dans et par les médias.» C'est donc une mission importante du CSEM et, depuis sa création, il assure cette mission par des initiatives. Chaque année, par exemple, il remet un avis à la Commission de pilotage du système éducatif qui

est chargée de fixer les priorités relatives à la formation continuée des enseignants.

En ce qui concerne l'âge auquel les jeunes sont amenés à être sensibilisés aux stéréotypes dans les médias, la plupart des opérations menées par le CSEM, à savoir «*Écran large sur tableau noir*», «*Ouvrir mon quotidien*» et «*Journalistes en classe*», débutent à l'école primaire. Entre 2013 et 2015, le CSEM a toutefois travaillé avec des opérateurs et institutions concernés par les plus jeunes en réalisant avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) une enquête et une campagne de sensibilisation sur les enfants et les écrans. Enfin, Monsieur le Député, l'appel à projets que vous mentionnez relève des compétences et des crédits de la ministre de l'Éducation. Je vous invite donc à lui soumettre vos demandes de précisions à ce sujet. Néanmoins, nous travaillons conjointement sur la question du plan d'éducation aux médias que nous voulons mettre en place.

6.40 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Collaboration entre l'Agence France Presse et Facebook en vue de traquer les fake news et leurs contenus en Belgique»

M. Laurent Devin (PS). – Régulièrement pointé du doigt, au même titre que les autres réseaux sociaux, pour son manque de réactivité face aux contenus haineux publiés et à la désinformation diffusée sur sa plateforme en Belgique, Facebook a fait appel aux services de l'Agence France Presse (AFP). C'est ce que m'a appris «*Le Soir*» dans son édition du 14 juillet. L'AFP est une agence de presse mondiale et généraliste d'origine française dont la mission est de collecter, vérifier, recouper et diffuser l'information, utilisable directement par tous types de médias, mais aussi par des grandes entreprises et administrations. Déjà partenaire de Facebook dans d'autres pays, l'AFP assistera ce géant informatique en Belgique pour les contenus en français. L'AFP remplira cette tâche au côté d'autres médias de vérification officiels, à savoir l'hebdomadaire «*Knack*» côté néerlandophone et l'agence de presse allemande *Deutsche Presseagentur* (DPA).

La mission de l'AFP est d'éplucher les publications sur Facebook et Instagram en Belgique, de repérer les contenus, textes et photos douteux, de les vérifier et de faire remonter son avis sous forme de message bref («faux», «trompeur») lorsque la véracité des contenus est mise à mal, comme cela a été spécialement le cas durant la pandémie. Le cas échéant, Facebook peut mettre la page incriminée sous surveillance et la supprimer en cas de récidive.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur cette collaboration au regard de la lutte contre la désinformation en Belgique? Pensez-vous que cette initiative qui semble aller dans le bon sens puisse être étendue afin d'intégrer des opérateurs internes? Est-ce que d'autres acteurs pourraient également bénéficier de cette collaboration?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'AFP vient d'étendre son réseau de *fact-checking* ou de vérification des faits à la Belgique, avec le soutien financier de Facebook. Ce réseau géré par Facebook comptera en tout cinq journalistes dédiés en Belgique: deux chez «Knack» du groupe Roularta, deux de l'agence de presse allemande DPA et une journaliste à l'AFP. C'est une bonne nouvelle! Mais cette initiative ne compte donc aucun journaliste belge francophone ni aucun relais dans les médias de services publics francophones.

Cela dit, il n'est pas nécessaire pour les médias de passer par un géant du web pour instaurer des instruments de lutte contre la désinformation et les *fake news*. La plupart des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles font d'ailleurs déjà ce travail de manière autonome. Je m'en réjouis. La RTBF et «Le Soir» décodent régulièrement le vrai du faux dans l'actualité autour du coronavirus. RTL vient aussi de lancer la «Vérif» RTL Info» pour aider les auditeurs et les téléspectateurs à s'y retrouver entre les infox et les véritables informations.

Néanmoins, il est essentiel d'intégrer les réseaux sociaux dans cette bataille contre la désinformation. Une étude du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) de 2018 révèle que, sur Twitter par exemple, une information réelle met six fois plus de temps à atteindre 1 500 personnes qu'une fausse nouvelle.

Ces initiatives sont nécessaires, dans les médias tant privés que publics. Face à la recrudescence des *fake news* et de la désinformation, nous avons besoin d'un journalisme fort et précis qui justement déconstruit ces infox. C'est l'un des objectifs de la Déclaration de politique communautaire (DPC).

6.41 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Éducation aux médias»

Mme Sabine Roberty (PS). – La crise sanitaire a déjà donné l'occasion de rappeler le rôle considérable de l'éducation aux médias. Ces derniers mois, nous avons été inondés par un volume d'informations considérable qui pouvait être difficile à appréhender, même pour les plus avertis. De

plus, le contexte anxiogène et la peur liée à l'épidémie ont rendu l'exercice encore plus difficile. Cette crise témoigne une nouvelle fois de l'importance de donner à chaque citoyen, durant le parcours scolaire, mais aussi tout au long de la vie, les outils indispensables pour déchiffrer notre environnement médiatique.

Madame la Ministre, cette thématique vous tient tout particulièrement à cœur. Vous avez d'ailleurs déjà eu l'occasion, en réponse à de précédentes questions, de préciser qu'un travail a pu être amorcé. Une feuille de route a ainsi pu être élaborée, feuille de route au départ de laquelle des pistes de travail devaient être établies en collaboration avec des acteurs de terrain.

Pouvez-vous revenir sur l'évolution de ce travail? Un agenda a-t-il déjà été fixé? Quels acteurs seront consultés? Des rencontres ont-elles déjà pu être organisées? Des pistes ont-elles pu être dégagées?

La collaboration sur cette thématique avec vos collègues chargés de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Formation continue est aussi très importante dans un dossier tel que celui-ci. Des échanges ont-ils déjà eu lieu?

En matière d'éducation aux médias, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) joue évidemment un rôle primordial. La composition de ce conseil devra être renouvelée, les membres arrivant en fin de mandat en septembre 2020. Le processus de renouvellement a-t-il déjà été engagé?

Enfin, à la suite d'une recherche menée en 2018-2019, le CSEM a remis à votre gouvernement une série de recommandations liées à la mise à disposition de la presse en ligne pour les écoles. Cette recherche visait à trouver des solutions pour s'adapter aux nouveaux outils en ligne, par exemple grâce à une opération «Ouvrir mon quotidien numérique». Qu'en est-il de ce projet? D'autres initiatives ont-elles pu être amorcées dans le prolongement de ce rapport?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Afin d'amplifier le travail entamé et de permettre une véritable concertation avec les secteurs concernés, la priorité a été donnée à trois dossiers.

Le premier est le renforcement de la direction d'appui au CSEM. Les recrutements d'un directeur et d'un chargé de communication ont été finalisés et le recrutement d'un chargé de projets est en cours. Ce renforcement de l'effectif devrait permettre à cette instance de travailler plus efficacement.

Ensuite, la désignation des nouveaux président et vice-présidente devrait intervenir dans les prochains jours.

Enfin, le processus de renouvellement des membres du CSEM sera engagé rapidement, dans la foulée de la désignation des nouveaux président et vice-présidente. Il s'agira de renouveler pas moins de 54 membres effectifs et autant de suppléants issus des secteurs de l'enseignement, de l'éducation permanente et des médias.

Parallèlement, mon cabinet a entrepris des premières rencontres avec des acteurs de l'éducation aux médias. Ces rencontres avec le secteur s'intensifieront dans les prochains mois, en vue de réviser le décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française.

En ce qui concerne la collaboration avec mes collègues, l'éducation aux médias fait partie de nos priorités partagées. Nous avons eu des échanges afin de nous concerter au mieux les différentes initiatives. Par exemple, une concertation dans le cadre de l'élaboration des référentiels du tronc commun a eu lieu afin de renforcer la place de l'éducation aux médias dans les travaux en cours.

Enfin, l'opération «Ouvrir mon quotidien numérique» a été relancée cette année, dans un format équivalent aux éditions précédentes. En effet, la formule actuelle permet déjà aux enseignants qui s'y inscrivent d'avoir accès aux formats numériques de la presse quotidienne. Les recommandations issues de la recherche-action que vous mentionnez ne sont cependant pas toutes prises en compte, car elles nécessitent de revoir certaines de ses composantes, en concertation avec les éditeurs. La question budgétaire doit également être envisagée. Cela fait partie des enjeux et des priorités dans le processus de concertation engagé pour faire évoluer le décret et ses opérations particulières.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse que vous m'avez communiqués. Je l'ai déjà dit et je le martèlerai inlassablement à chaque réplique: l'éducation aux médias est un véritable enjeu pour les citoyens, pour le monde médiatique et pour notre démocratie.

Vous avancez sur ce dossier! Je m'en réjouis! À mes yeux, il s'agit là d'un dossier transversal qui guidera nos pas tout au long de cette législature.

6.42 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation financière des télévisions locales»

M. Jori Dupont (PTB). – Le secteur des télévisions locales est en grande précarité, alors qu'il est le garant d'une vraie pluralité d'informations et de services.

Pourtant, les télévisions locales, instituées comme service public et assumant toutes les missions et les charges de celui-ci, reçoivent des subventions de fonctionnement inférieures à l'aide à la presse quotidienne, qui relève pourtant du secteur privé. Depuis quatre ans, les télévisions locales demandent une revalorisation des subventions, notamment pour aider à la transition numérique, mais ces revendications n'ont reçu aucune réponse. Elles sont par ailleurs ignorées dans l'avant-projet de décret sur les médias audiovisuels qui vient d'être approuvé par votre gouvernement. Par ailleurs, les médias de proximité sont fortement impactés par l'écroulement des recettes publicitaires durant la crise sanitaire, la perte étant estimée à 1 276 000 euros.

Début juillet, j'ai appris que RTL recevra un cadeau de bienvenue qui représente quatre fois la dotation annuelle des douze télévisions locales. Ce chiffre provient d'un communiqué de presse des télévisions locales. Rappelons au passage que RTL Group fait partie de Bertelsmann SE & Co., un groupe international qui avait un chiffre d'affaires de 18 milliards en 2019. Dès lors, pour le Réseau des médias de proximité (RMDP), votre décision d'octroyer 30 millions à RTL TVI est «une gifle aux médias audiovisuels de proximité». Le RMDP voit toutefois un espoir dans ce soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au secteur privé: «On ne pourra plus dire aux télévisions locales qu'il n'y a pas d'argent disponible».

Madame la Ministre, comment comptez-vous préserver une véritable pluralité médiatique, à savoir celle des douze télévisions locales? Avez-vous pris en considération le cahier des revendications des télévisions locales? De quelle manière? Une hausse des subventions est-elle prévue? Dans quel délai?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué pour les médias une aide d'un montant de trois millions d'euros par l'intermédiaire du fonds d'urgence Covid-19. Un des objectifs principaux de cette enveloppe est de préserver le pluralisme des médias. C'est ce qui a amené la Fédération Wallonie-Bruxelles à aider des radios locales, des médias audiovisuels privés, des éditeurs de presse écrite ou encore des télévisions locales, et ce, de manière complémentaire au maintien entier de leurs subventions qui représentent généralement 70 % de leurs revenus. Les 30 % restants proviennent de recettes propres, de la publicité pour la plupart.

Un autre volet du plan d'aide aux médias sera mis en œuvre très prochainement. Le gouver-

nement lancera une campagne institutionnelle de communication dans les médias de la Communauté française qui inclura l'ensemble des télévisions locales. L'achat des espaces de communication requis pour cette campagne impliquera des retombées financières positives pour les médias de proximité. L'appel d'offres qui permettra au gouvernement de choisir une agence de communication est dans sa phase finale. Au-delà de ces réponses immédiates apportées par le gouvernement au RMDP, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit également de soutenir leur développement numérique, de moderniser leur style de format, de renforcer leur identité commune, et de poursuivre les mutualisations.

Pour ce faire, la DPC prévoit notamment de les accompagner pour faire face aux nouveaux métiers des médias et d'accentuer les synergies entre elles et avec la RTBF au niveau des contenus, des équipements et des infrastructures. Ceci, en garantissant évidemment leur indépendance éditoriale.

Une première réunion entre mon cabinet et les représentants du RMDP a eu lieu au début du mois de juillet. Cet échange a permis d'entendre les difficultés vécues par les télévisions locales et d'exprimer la volonté du gouvernement de réfléchir à l'évolution des médias de proximité conformément à la DPC qui, comme je viens de l'affirmer, vient en soutien au RMDP.

Je suis persuadée de l'importance des télévisions locales. La crise de la Covid-19 nous a encore démontré que le public avait également besoin d'une information de proximité et de qualité. Les télévisions locales sont aujourd'hui face à un défi important. Le public change, ainsi que la manière dont il aborde les médias. Nous devons accompagner ce changement. Une nouvelle réunion doit avoir lieu prochainement pour avancer sur ces différents sujets, comme j'ai déjà pu le confirmer aux représentants des médias de proximité. Ce travail sera évidemment mené en concertation avec eux. Je me donne le temps de travailler avec les télévisions locales les points d'attention qu'on doit peut-être faire évoluer d'une manière ou d'une autre. C'est un travail qui se mènera en concertation pour être en phase avec leur réalité et avec les difficultés que j'ai évoquées en répondant à votre question.

M. Jori Dupont (PTB). – Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre. Arrêtons-nous sur quelques chiffres. Vous avez effectivement dit que les subventions représentaient 60 % des revenus des télévisions locales. Force est de constater que ces subventions ne suffisent pas, car certaines sont en déficit structurel chaque année. C'est le cas par exemple de Védia; d'autres encore ont un besoin de financement urgent. S'il n'y a pas une revalorisation des subventions d'ici un à deux ans, ces médias risquent de mourir. Évidemment, ils ne peuvent pas comprendre que RTL se voie attribuer 30 millions d'euros – même si le

versement de ces subventions est conditionné –, alors même qu'ils sont demandeurs d'un, de deux ou de trois millions d'euros et que ce montant est, pour eux, synonyme de survie et de défense de la vraie pluralité des médias. Il s'agit de douze télévisions qui sont proches des citoyens. C'est un problème urgent. Il est plus que temps que le gouvernement prenne une décision claire sur la façon dont il subventionnera les médias locaux!

Je suis d'accord avec les aides ponctuelles que vous envisagez et qui les aideront sans doute, tel que l'achat d'espaces publicitaires. Ces aides restent ponctuelles! Elles ne résoudront pas le problème structurel auquel sont confrontées ces télévisions. Quant à la mutualisation, ces opérateurs font déjà beaucoup d'efforts. Tout ne peut pas être mutualisé, cela n'est pas possible. Certains d'entre eux ont un peu peur d'être sur Auvio et d'être englobés dans la RTBF. Madame la Ministre, vous venez de la même région que moi. Vous savez bien que Notélé a sa propre application, a déjà fait sa transition numérique et ne demande pas à être diffusée sur Auvio. Notélé est évidemment un cas spécifique, mais je donne cet exemple pour montrer que la mutualisation n'est pas la solution à tout! Il est urgent d'aider ces télévisions. L'octroi de 30 millions d'euros à RTL est évidemment ressenti comme une gifle! Je comprends le sens de leur communiqué!

6.43 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renforcement du dialogue et des partenariats entre les opérateurs culturels et les acteurs médiatiques en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, vous avez donné mission au Groupe des 52 de réfléchir sur le plan de relance et de redéploiement du secteur culturel, particulièrement touché par les effets de la crise de la Covid-19. Parmi les conclusions de son rapport partagé le 13 juillet dernier et dont a fait état *«Le Soir»* le lendemain, le Groupe des 52 a pointé le manque de représentation, et au-delà, le manque de défense de ses intérêts et du secteur culturel au sein de la RTBF.

Parmi ses demandes, le Groupe des 52 entend également être associé à la renégociation du contrat de gestion de la RTBF en ce qui concerne les dispositions culturelles qu'il juge «vieillissantes», dans un souci de plus grande participation et de plus grande transparence. J'imagine que nous en reparlerons à l'occasion du travail sur le débat public sur le prochain contrat de gestion de la RTBF.

Globalement, le monde artistique revendique, au sein des deux principaux opérateurs média-

tiques actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles – public et privé –, la création d'un comité de concertation pérenne réunissant les représentants des secteurs culturels et les responsables culturels de ces entités. C'est un vaste débat qui est loin d'être neuf et la formule idéale de dialogue et de coopération reste certainement à inventer.

Madame la ministre, quel est l'état de vos contacts dans ce domaine? Quelles pistes étudiez-vous avec l'ensemble des opérateurs pour tirer une opportunité de cette crise et faire grandir et améliorer le dialogue?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le Groupe des 52 a remis son rapport contenant des pistes pour le redéploiement de la culture le 12 juillet dernier. Je l'ai immédiatement transmis aux différentes fédérations des secteurs de la culture afin qu'elles puissent l'étudier et nourrir les avis que les chambres de concertation seront amenées à remettre après leur installation, prévue lors de ce mois de septembre.

Le rapport constate en effet que la diffusion de la culture passera nécessairement aussi par les médias et suggère de nombreuses pistes permettant de les impliquer activement. À cet égard, il est donc particulièrement heureux que j'aie dans mes compétences à la fois la Culture et les Médias. En effet, cela facilite dans un premier temps le dialogue et la concertation en interne, ce qui rejaillit ensuite en externe dans un second temps.

Concrètement, je suis convaincue que la promotion et la diffusion de la culture devront être le fil rouge de nos discussions avec les différents médias, que ce soit à court terme avec RTL, à moyen terme avec les médias de proximité ou à plus long terme lors de l'élaboration du prochain contrat de gestion de la RTBF.

Je crois fermement à la concertation, j'ai fonctionné comme cela depuis mon entrée en fonction il y a presque un an. Je crois aussi fermement que les décisions ne se prennent pas dans une tour d'ivoire et que la concertation permet de répondre au mieux aux besoins des secteurs.

La RTBF était déjà représentée dans le Groupe des 52. Mes équipes et moi allons maintenant nous assurer que la concertation s'établisse aussi avec les autres médias de service public ou bénéficiant d'une aide, pour identifier l'appui à apporter à la culture au sens large. Cet enjeu sera majeur au cours des prochains mois et des prochaines années.

M. Laurent Devin (PS). – Voilà qui promet une évolution constructive de la réflexion et de l'établissement du prochain contrat de gestion de la RTBF. Je m'en réjouis déjà.

6.44 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Droits des femmes en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Madame la Ministre, pouvez-vous nous faire le point sur l'état d'avancement du plan «Droits des femmes»? D'avance, je vous remercie pour vos éléments de réponse.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – À ce jour, nous avons reçu les contributions de onze instances, notamment celle du comité d'avis du Parlement sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, que vous présidez.

Nous avons ainsi reçu les avis du Comité d'avis du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Conseil d'administration de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), du Conseil d'avis de l'ONE, du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, du Conseil supérieur des sports, de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes, du Forum des jeunes, de la Commission consultative des organisations de jeunesse, du Comité de direction du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Conseil supérieur de l'audiovisuel et du Conseil général de l'enseignement de la promotion sociale.

Il nous manque quelques avis qui ne nous sont pas encore parvenus.

Je profite d'ailleurs de l'occasion qui m'est offerte pour vous remercier, vous et les parlementaires ayant participé à l'agréable discussion que nous avons pu avoir lors de la réunion du comité d'avis.

Je me réjouis de la qualité des avis obtenus et je mesure l'effort qui aura été nécessaire pour les produire, entre vacances bien méritées et gestion des urgences liées à la crise. Je ne manquerai pas de vous communiquer ces avis, ainsi que le plan dès son approbation.

Ces organismes ont marqué un réel intérêt pour la thématique et les remarques qui me sont parvenues sont, dans leur large majorité, très constructives. Différents éléments nous permettront de compléter et de renforcer le plan «Droits des femmes» en précisant, en adaptant ou en approfondissant certaines des actions prévues.

Ces différents avis nous permettent de tenir le calendrier annoncé. Le plan est en cours de finalisation au niveau des cabinets et je vous confirme que le point sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement qui coïncidera avec l'anniversaire de son installation.

Je suis persuadée que tous les membres du gouvernement s'engageront à mes côtés avec volontarisme et ambition dans ce combat pour faire progresser les droits des femmes dans toutes les politiques de notre Fédération.

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces informations.

6.45 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Pérennité des mesures mises en place pour lutter contre les violences faites aux femmes»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Dès le début du confinement, en mars, les associations actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes nous alertaient sur les risques accrus que de nombreuses femmes encouraient. De fait, la ligne Écoute violences conjugales a constaté une hausse de 20 à 30 % des demandes d'aide téléphoniques. À différents niveaux, les pouvoirs publics ont pris des mesures pour tenter de répondre à l'urgence. Ainsi, à La Louvière, le centre public d'action sociale (CPAS) a décidé de renforcer les dispositifs existants et de mettre davantage de logements libres à la disposition des femmes en danger. Cependant, à partir de la fin du confinement, ces mesures ont été progressivement supprimées, alors que le secteur associatif a souligné, à plusieurs reprises, la nécessité de garantir la pérennité des mesures prises en mars et avril.

Si le confinement a mis en lumière l'ampleur de cette problématique, elle était déjà bien présente avant l'arrivée du coronavirus et le sera encore tout autant une fois que la crise sanitaire sera passée. En Belgique, pas moins d'une femme sur quatre a déjà subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de son partenaire ou ex-partenaire. L'urgence est là, Covid-19 ou pas.

Madame la Ministre, où en sont les mesures prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre les violences faites aux femmes, particulièrement pendant la période du confinement? Est-il prévu qu'elles soient pérennisées? Comme à La Louvière, des mesures ont-elles été supprimées depuis la fin du confinement? Lesquelles? Quels moyens financiers ont été dégagés depuis mars pour lutter contre les violences faites aux femmes? Sont-ils suffisants?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, nous avons abordé régulièrement en commission la problématique des violences faites aux femmes durant la période de confinement. Vous savez donc que je partage

vos intérêt et votre indignation à ce sujet, et que mon cabinet est en contact étroit avec le terrain à travers la *task force* créée dès le début du confinement. Celle-ci poursuit toujours ses travaux.

Je vous confirme effectivement que les différents hébergements alternatifs qui avaient été ouverts dans l'urgence pour accueillir les victimes de violences intrafamiliales ont été fermés, le plus souvent en accord avec les acteurs associatifs qui participaient à ces actions. Il s'agit d'une adaptation à l'évolution de la situation sanitaire: ces places supplémentaires avaient été ouvertes parce que la plupart des refuges voyaient leur capacité d'accueil diminuer en raison des consignes sanitaires. Avec la fin du confinement, ces consignes ont progressivement été assouplies et, par ailleurs, certaines victimes ont pu plus facilement trouver refuge auprès de leurs proches. L'enjeu principal est alors devenu celui de garantir la qualité de l'accueil réservé à ces femmes victimes, notamment en assurant leur sécurité.

Les moyens consacrés aux violences faites aux femmes sont pérennisés et même renforcés. Premièrement, le décret du 3 mai 2019 relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes prévoit la reconnaissance de cinq collectifs d'associations, qui recevront, chacun, 75 000 euros par an pendant cinq ans. Nous avons lancé l'appel à candidatures pour constituer le comité qui sélectionnera ces collectifs en vue de les financer dès le début 2021. Cette somme permettra à ces associations d'organiser des actions à long terme, d'assurer leur sécurité financière et leurs emplois, une autre problématique à laquelle je vous sais sensible.

Deuxièmement, j'ai le plaisir de vous annoncer le lancement très prochain d'un appel à projets d'un montant de 180 000 euros pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles dans un contexte post-Covid. Ces projets porteront sur la sensibilisation, la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence faites aux femmes, notamment le harcèlement, en particulier en ligne, le sexisme, les violences par conjoint et ex-conjoint ainsi que les violences sexuelles. Un second appel, doté de 240 000 euros, lancé au même moment, portera lui spécifiquement sur les violences faites aux femmes dans le secteur des médias, en vue de financer des projets de sensibilisation, de prévention, de formation ou de soutien aux victimes sur des thématiques aussi importantes que le traitement médiatique de ces violences ou le cyberharcèlement des journalistes.

Troisièmement, la crise sanitaire a encore fait la démonstration qu'il est urgent de lutter contre toutes les formes de violence et dans tous les contextes. Je pense donc qu'il est important, au-delà du soutien financier pérenne aux collectifs, de prévoir des marges budgétaires complémentaires pour soutenir les projets émergents. J'en ferai la demande lors du conclave budgétaire.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, l’attribution du montant de 180 000 euros pour gérer le contexte post-Covid est quelque chose de nouveau. La mesure pour les trois associations était selon moi déjà présente dans le budget. C’est donc la pérennisation de cette mesure. Il faut effectivement continuer et donner des moyens, comme le demandent les associations. Je crois savoir qu’au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des lignes d’écoute ont été renforcées pendant la période de confinement, mais certains acteurs de terrain nous ont fait part de leur déception par rapport au fait que certains travailleurs devaient délaissé leur travail pour s’occuper de cette écoute, vu l’urgence.

Le secteur a besoin de beaucoup de moyens et il ne s’agit pas d’en retirer d’un côté pour en remettre de l’autre côté, en fonction de l’urgence. D’autant l’urgence qui a prévalu pendant le confinement va se prolonger bien au-delà de la crise sanitaire. Nous reviendrons sur la question pour que tous ces projets puissent être pérennisés et que les associations de terrain puissent disposer d’un maximum de moyens pour faire face à ces violences.

7 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Dernières évolutions concernant le site de stockage de la Fonderie à Anderlecht», de Mme Rachel Sobry, intitulée «Difficultés financières de la ferme-théâtre de Martinrou à Fleurus et d’autres lieux culturels à ce stade de la crise de la Covid-19», de M. Mourad Sahli, intitulée «Soutien aux centres culturels», de M. Matteo Segers, intitulée «Mise en place des instances d’avis», de Mme Véronique Durenne, intitulées «Ligne d’Écoute violences conjugales», «Site internet du dispositif Alter Égales» et «Demandez à Clara», sont retirées.

Voilà qui clôt l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations se termine à 19h40.*